

TABLE DE MATIERES

1	Description de la façon dont l'analyse contextuelle commune a vu le jour et du processus de participation des ACNG, de leurs partenaires locaux et tout autre acteur local	7
1.1	Mode d'élaboration de l'ACC	7
1.2	Processus de participation des ACNG et des acteurs locaux.....	7
1.3	Processus participatif par groupe thématique	9
2	Aperçu des programmes, projets et projets de synergie avec la coopération gouvernementale Belge menés par les ACNG dans la période de cinq ans qui a précédé. En plus, aperçu des projets de synergie avec d'autres acteurs.....	12
2.1	Tableau récapitulatif des programmes, projets et projets de synergie des ACNG participants avec la coopération gouvernementale Belge	12
2.2	Projets de synergie des ACNG	12
2.3	Liens avec les pays voisins et les ACC des pays voisins	13
2.4	Quelques constatations concernant la synergie	14
3	Analyse de la situation politique, économique, sociale et environnementale	15
3.1	Quelques indicateurs chiffrés.....	15
3.2	Analyse de la situation politique	16
3.3	Analyse de la situation sociale.....	18
3.4	Analyse de la situation économique.....	19
3.5	Analyse de la situation dans le domaine de l'environnement et des ressources naturelles	20
3.6	Analyse de la situation dans le domaine de l'éducation	23
3.7	Analyse de la situation dans le domaine de la santé.....	26
3.8	Analyse de la situation dans le domaine de l'agriculture.....	30
3.9	Analyse de la situation dans le domaine de l'AEPHA	32
3.10	Analyse de la situation dans le domaine de la gouvernance et des droits humains.....	34
3.11	Analyse de la situation dans le domaine de la culture	37
4	Description de la société civile locale, des autorités décentralisées et des pouvoirs publics, ainsi que de leurs principaux partenaires financiers	39
4.1	Description de la société civile locale et des principaux partenaires financiers.	39
4.2	Description des autorités décentralisées, administrations publiques et leurs principaux partenaires financiers.	39
5	Analyse de la situation de la société civile locale, des autorités décentralisées et des administrations publiques. Proposition de pistes envisagées pour favoriser les conditions de leur renforcement	41

5.1	Analyse générale de la situation de la société civile locale et des pistes envisagées pour favoriser les circonstances de leur renforcement.	41
5.2	Analyse générale de la situation des administrations publiques et des autorités décentralisées et des pistes envisagées pour favoriser leur renforcement.....	42
5.3	Analyse, pour le domaine environnement/ressources naturelles, de la société civile et les pistes envisagées pour favoriser le renforcement, ainsi que des administrations publiques et des autorités décentralisées et les pistes pour favoriser leur renforcement	43
5.4	Analyse, pour le domaine éducation, de la société civile et les pistes envisagées pour favoriser le renforcement, ainsi que des administrations publiques et des autorités décentralisées et les pistes pour favoriser leur renforcement	47
5.5	Analyse, pour le domaine santé, de la société civile et les pistes envisagées pour favoriser le renforcement, ainsi que des administrations publiques et des autorités décentralisées et les pistes pour favoriser leur renforcement	49
5.6	Analyse, pour le domaine agriculture, de la société civile et les pistes envisagées pour favoriser le renforcement, ainsi que des administrations publiques et des autorités décentralisées et les pistes pour favoriser leur renforcement	51
5.7	Analyse, pour le domaine AEPHA, de la société civile et les pistes envisagées pour favoriser le renforcement, ainsi que des administrations publiques et des autorités décentralisées et les pistes pour favoriser leur renforcement	53
5.8	Analyse, pour le domaine gouvernance-droits humains, de la société civile et les pistes envisagées pour favoriser le renforcement, ainsi que des administrations publiques et des autorités décentralisées et les pistes pour favoriser leur renforcement	54
5.9	Analyse, pour le domaine culture, de la société civile et les pistes envisagées pour favoriser le renforcement, ainsi que des administrations publiques et des autorités décentralisées et les pistes pour favoriser leur renforcement	57
6	Identification des Acteurs pertinents en matière de développement.....	60
6.1	Identification des acteurs pour le domaine environnement/ressources naturelles.....	60
6.2	Identification des acteurs pour le domaine éducation	64
6.3	Identification des acteurs pour le domaine santé.....	64
6.4	Identification des acteurs pour le domaine agriculture	68
6.5	Identification des acteurs pour le domaine AEPHA.....	69
6.6	Identification des acteurs pour le domaine gouvernance-droits humains	70
6.7	Identification des acteurs pour le domaine culture	73
7	Identification des types de partenaires possibles des ACNG.	76
8	Identification des futurs domaines d'intervention de chaque ACNG, en tenant compte des acteurs pertinents	79
8.1	Aperçu des domaines d'intervention et des acteurs pertinents par ACNG	79
8.2	Théories de changement pour les ACNG.....	79
9	Analyse des risques et opportunités par domaine d'intervention.....	81
9.1	Analyse pour le domaine environnement/ressources naturelles	81
9.2	Analyse pour le domaine éducation.....	81
9.3	Analyse pour le domaine santé	83

ACC RD CONGO

9.4	Analyse pour le domaine agriculture	85
9.5	Analyse pour le domaine AEPHA	86
9.6	Analyse pour le domaine gouvernance-droits humains.....	87
9.7	Analyse pour le domaine culture.....	88
10	Analyse des possibilités de synergie et de complémentarité entre ACNG, avec la coopération gouvernementale belge et d'autres intervenants. Analyse de la plus-value de ces synergies.....	89
10.1	Introduction sur les possibilités de synergie et de complémentarité	89
10.2	Possibilités – vue globale	89
10.3	Possibilités de synergie et de complémentarité dans le domaine de l'environnement/ressources naturelles.....	90
10.4	Possibilités de synergie et de complémentarité dans le domaine de l'éducation	93
10.5	Possibilités de synergie et de complémentarité dans le domaine de la santé	95
10.6	Possibilités de synergie et de complémentarité dans le domaine de l'agriculture.....	98
10.7	Possibilités de synergie et de complémentarité dans le domaine de l'AEPHA	100
10.8	Possibilités de synergie et de complémentarité dans le domaine de gouvernance-droits humains..	101
10.9	Possibilités de synergie et de complémentarité dans le domaine de la culture	103

Introduction

L'analyse contextuelle conjointe de la RD CONGO présentée dans ce document s'appuie sur la loi relative à la coopération belge au développement (19/03/2013, modifiée par la loi du 09/01/2014) articles 2- 6°/7 et l'Arrêté royal du 24 avril 2014, art. 14 § 1 & 2.

Cette analyse conjointe se veut une analyse qualitative par les ACNG Belges du contexte congolais suivant le modèle défini par l'A.R. Il s'agit donc d'une présentation du contexte et des opportunités de synergie et de complémentarité qui en découlent, et pas de programmes et de projets concrets ou d'autres objectifs spécifiques. Cependant, les ACNG participants demandent explicitement l'approbation de cette ACC par le Ministre belge de la coopération au développement. De cette manière, ce document pourra servir de base des programmes/projets qui seront soumis par les ACNG au gouvernement belge, dans le but d'être co-financés par ce dernier.

Cette analyse de contexte ne peut en aucun cas être utilisée comme source d'information pour attribuer certaines positions à l'une ou l'autre organisation (partenaire) spécifique mentionnée dans le présent document. En effet, l'ACC vise à relater les résultats des échanges entre les organisations participantes sur leur propre vision et leur propre analyse d'un point de vue technique et opérationnelle.

Les positions qui seraient prises sur la base des informations contenues dans cette analyse de contexte ne lient que les organisations qui ont explicitement pris ces positions, et elles ne peuvent en aucun cas être considérées comme une position de l'ensemble des organisations ayant été impliquées dans le processus. En outre, aucune information mentionnée ne peut être considérée comme une prise de position politique ou idéologique de la part des organisations partenaires.

Cette analyse de contexte constitue avant toute chose une opportunité d'identifier des pistes de collaboration, des synergies et des complémentarités. S'il est approuvé, cette ACC de la RDC formera un document de référence important pour :

- les programmes qui seront introduits auprès de la DGD et qui doivent indiquer, pour chaque objectif spécifique, de quelle façon le programme tient compte de l'ACC ;
- un rapport sur l'état d'avancement des opportunités de complémentarité et de synergie contenues dans cette ACC, dont la remise est prévue en 2019 ;
- l'octroi d'un financement par la DGD dans le cadre d'initiatives en matière de synergie et de partenariat.

Cet exercice s'appuie sur les acteurs de la coopération non-gouvernementale (« ACNG ») susceptibles de prévoir le fonctionnement d'un programme en RDC dans les 10 prochaines années. Il s'agit des ACNG et des personnes de contact repris dans le tableau ci-dessous. Petite remarque : pour ce qui concerne l'ACC Travail Décent en Afrique centrale, de l'est et australe, il s'agit de: WSM (lead), IEI-IIAV, IFSI-ISVI, BIS-MSI, FOS, Solidarité Socialiste.

ACC RD Congo			
ACNG participants	Adresse postale	Personne de contact	Adresse mail
11.11.11	Rue de la linière 11, 1060 Bruxelles	Serge Beel	serge.beel@11.be
AADC	Place Albert 1er 34, 6031 Monceau s/Sambre	Chantal Vandermeiren	aadc@skynet.be
ACTEC	Boulevard A. Reyers, 207 – bte. 6, 1030 Bruxelles	Michel Garcia	michel.garcia@actec-ong.org
Africa Museum Tervuren	Chaussée de Louvain 13, 3080 Tervuren	Jean Omasombo	jean.omasombo@africamuseum.be
Africalia	Rue du Congrès 13, 1000 Bruxelles	Dorine Rurashitse	doriner@africalia.be
Aide Développement Gembloux	Passage des déportés, 2 5030 Gembloux	Gilles Michelin	gilles.michelin@ong-adg.be
APEFE/WBI	Place Saintelette 2 - 1080 Bruxelles	Thierry Lippens	t.lippens@wbi.be
ARES	Pharmacognosie, UMONS, bât. 6, Av.	Pierre Duez	pierre.DUEZ@umons.ac.be

ACC RD CONGO

	Maistriau, 7000 Mons		
Artsen Zonder Vakantie (AZV)	Rode Kruisplein 16, 2800 Mechelen	Hilde Buttiëns	hilde.buttiens@azv.be
Avocats Sans Frontières	Rue de Namur 72, 1000 Bruxelles	Francesca Boniotti	fboniotti@asf.be
Benelux Afrocenter	Place de la Gare 12, 1082 St-Agatha-Berchem	Ndudi Phasi	ndudiphasi@hotmail.com
Broederlijk Delen	Huidevetterstraat 165, 1000 Brussel	Luk Verbeke	luk.verbeke@broederlijkdelen.be
Cap Santé asbl	Rue Louvrex 38, 4000 Liège	Moïse Amisi	moise.amisi@cap-sante.org
Caritas International	Rue de la Charité 39, 1210 Bruxelles	Julien Chevrollier	j.chevrollier@caritasint.be
CEC (Coopération Education Culture)	Rue Jozef II 18, 1000 Bruxelles	Dominique Gillerot	dominique@cec-ong.org
Chaîne de l'Espoir – Keten van Hoop	Place Carnoy 15, 1200 Bruxelles	Marianne Le Marchand	marianne.lemarchand@chaîne-espoir.be
CNA-NKO	Quai du commerce 9, 1000 Bruxelles	Bellouti Mohamed	cna-nko@skynet.be
CNCD-11.11.11	Quai du Commerce 9, 1000 Bruxelles	Sabine Kakunga	sabine.kakunga@cncd.be
CODEART	Chevémont 15, 4852 Hombourg	Roger Loozen	roger.loozen@codeart.org
Commission Justice et Paix	Rue Maurice Liétart 31/6, 1150 Bruxelles	Axelle Fischer	axelle.fischer@justicepaix.be
Congodorpen	Geldenaaksebaan 322 b2, 3001 Heverlee	Raeymaekers Rik	rik.raeymaekers@congodorpen.org
Croix Rouge Belgique/Commun. Fr.(CRB)	Rue de Stalle 96, 1180 Bruxelles	Charlotte Mali	charlotte.mali@croix-rouge.be
CSA (Collectif Stratégies Alimentaires)	Boulevard Léopold II 184 D, 1080 Bruxelles	Nicolas Delille	nicolas.delille@csa-be.org
Damiaanactie - Action Damien	Boulevard Léopold II 263, 1081 Bruxelles	Jean Dandois	jean.dandois@actiondamien.be
DISOP	Spastraat 32, 1000 Brussel	Gerard Verhelst	gerard.verhelst@disop.be
Dynamo international	Rue de l'étoile 22, 1180 Bruxelles	Edwin de Boevé	edwin@travailderue.org
Enfance Tiers Monde	Place de l'Albertine 2, 1000 Bruxelles	Johanna Vandamme	etm.kdw.brussels@skynet.be
Entraide et Fraternité	Rue du Gouvernement Provisoire 32, 1000 Bruxelles	Redempta Mukantagara	redempta.mukantagara@entraide.be
FIAN	Rue Van Elewyck 35, 1050 Bruxelles	Manuel Eggen	manu@fian.be
Fracarita Belgium	Jozef Guislainstraat 43, 9000 Gent	Joost Van Heesvelde	joost.van.heesvelde@fracarita.org
G3W- M3M	Haachtsesteenweg 53, 1210 Sint-Joost-ten-Node	Marc Botenga	marc@g3w.be
GRESEA	Koningsstraat 11, 1000 Brussel	Raf Custers	raf.custers@gresea.be
Groupe One	Rue d'Edimborug 26, 1050 Ixelles	Caroline Bini	caroline.bini@groupeone.be
Handicap International	Rue de l'Arbre Bénit 44 Bt1, 1050 Bruxelles	Jean-François Michel	Jean-Francois.Michel@handicap.be
Instituut Tropische Geneeskunde	Nationalestraat 155, 2000 Antwerpen	Marleen Boelaert	mboelaert@itg.be
IPIS	Italiëlei 98/A, 2000 Antwerpen	Ken Matthysen	ken.matthysen@ipisresearch.be
KBA FONCABA	Rue du Progrès 333/03, 1030 Bruxelles	Marie-Bernadette Zubatse	bernadette.zubatse@kba-foncaba.be
KBIN/IRSNB-CEBioS	Vautierstraat 29, 1000 Brussel	Luc Janssens de Bisthoven	lanssens@naturalsciences.be
KIYO	Rue Brogniez 46, 1070 Bruxelles	Iris Bogaerts	iris.bogaerts@kiyo-ngo.be
Le Monde selon les femmes	Rue de la Sablonnière 18, 1000 Bruxelles	Stefania Del Zotto	stefania@mondefemmes.org
LHAC (Laïcité et Humanisme en Afrique Centrale)	Avenue A. Fraiteur - ULB Campus de la Plaine - CP236, 1050 Ixelles	Maud Jacobs	maud.jacobs@lhac.be
Light for The World	Avenue du Karreveld 12, 1080 Bruxelles	Kevin Gilmont	kevin.gilmont@gmail.com
Louvain Coopération au Développement	Avenue du Grand Cortil 15A, 1348 Louvain-la-Neuve	Christian de Clippele	chdeclippele@louvaincooperation.org
Médecins du Monde Belgique	Rue botanique 75, 1210 Bruxelles	Fabio Pompetti	Fabio.Pompetti@medecinsdumonde.be
MEMISA Be	Kerkstraat 63, 1701 Itterbeek	Elies Van Belle	Elies.Van.Belle@memisa.be
Miel Maya Honing	Rue sainte-walburge 207, 4000 Liège	Elsa Demoulin	elsa.demoulin@maya.be
OXFAM Solidarité – Solidariteit	Rue des quatre vents 60, 1080 Bruxelles	Caroline Celis	cce@oxfamsol.be
OXFAM Wereldwinkels	Ververijstraat 17, 9000 Gent	Arne Schollaert	Arne.Schollaert@oww.be
Protos		Dirk Glas	dirk.glas@protos.ngo
RCN Justice et Démocratie	Bd Adolphe Max 13-17, 1000 Bruxelles	Martien Schotsmans	martien.schotsmans@rcn-ong.be
Rode Kruis Vlaanderen Internationaal	Motstraat 40, 2800 Mechelen	Emma Achten	emma.achten@rodekruis.be
Rotary Clubs for Development	Wereldtentoonstellingsaan 68,	Aziza Braekevelt	Aziza.braekevelt@rotaryclubsfordevelopment

ACC RD CONGO

	1083 Ganshoren		.org
SHC (Sensorial Handicap Cooperation)	Rue de l'arbre Bénit 44 Bte 1, 1050 Bruxelles	Thomas de Kerchove	t.dekerchove@sensorial.be
Solidarité Protestante	Rue Brogniez 46, 1070 Bruxelles	Lies Gernaey	lgernaey@solidariteprotestante.be
Solidarité Socialiste	Rue Coenraets 68, 1060 Bruxelles	Sylvie Demeester	sdemeester@solsoc.be
SOS FAIM	Rue Aux laines 4, 1000 Bruxelles	François Cajot	fca@sosfaim.org
SOS Villages d'Enfants/ SOS Kinderdorpen	Rue Gachard 88, 1050 Bruxelles	Annelies Keyers	Annelies.keyers@sos-kinderdorpen.be
TEARFUND	Groenstraat 19, 1800 Vilvoorde	Cécil Van Maelsaeke	cvm@tearfund.be
TRIAS	Rue de la Loi 89, 1040 Bruxelles	Marielle Schreurs	Marielle.schreurs@triasngo.be
UCOS	Pleinlaan 5, 1050 Brussel	Frank Verstraeten	frank.verstraeten@ucos.be
ULB-Coopération	Av. F.D. Roosevelt 50, 1050 Bruxelles	Laurence Hanon	Laurence.hanon@ulb-cooperation.org
UNIVERSUD LIEGE	Traverse des architectes 2 B3D, 4000 Liège	Wambersy Valérie	valerie.wambersy@ulg.ac.be
UVWC/ AVCB	AVCB-VSGB, Rue d'Arlon 53, 1040 Bruxelles/UVCW, Rue de l'Etoile 14, 5000 Namur	Frank Willemans	frank.willemans@uvcw.be
Vétérinaires Sans Frontières	Avenue Paul Deschanel 36-38, 1030 Schaerbeek	Brice Lafia	b.lafia@vsf-belgium.org
VIA Don Bosco	Boulevard Leopold II 195, 1080 Molenbeek-Saint-Jean	Imka Custers	imka.custers@viadonbosco.org
Viva Africa/Sant'Egidio	Rue des Riches Claires 26, 1000 Bruxelles	François Delooz	francois.delooz@santegidio.be
VLIRUOS	Bolwerksquare 1a, 1050 Brussel	Kathleen Wuytack	kathleen.wuytack@vliruos.be
Vredeseilanden	Blijde Inkomststraat 50, 3000 Leuven	Ivan Godfroid	vecordcongoivan@gmail.com
VVOB	Handelsstraat 31, 1000 Brussel	Jan Franssen	jan.franssen@VVOB.BE
Waardig Werk Centraal, Oostelijk en Zuidelijk Afrika	p/a WSM, Haachtsesteenweg 579 1030 Brussel	Katrien Beirinckx	katrien.beirinckx@wsm.be
WWF	Emile Jacquainlaan 90, 1000 Brussel	Isabelle Vertriest	isabelle.vertriest@wwf.be

Composition goupe Travail Décent Afrique Centrale, Australe et de l'Est

ACNG participants	Adresse postale	Personne de contact	Adresse mail
Wereldsolidariteit-Solidarité Mondiale	Haachtsesteenweg 579 1030 Schaarbeek	Katrien Beirinckx	Katrien.Beirinckx@wsm.be
FOS-Socialistische Solidariteit	Grasmart 105 bus 46 1000 Brussel	Ann Verbeke	Ann.Verbeke@fos-socsol.be
Solidarité Socialiste	Rue Coenraets 68 1060 Brussel	Sylvie Demeester	sdemeester@solsoc.be
IEOI/IIAV (ACV/CSC)	Haachtsesteenweg 579 1030 Schaarbeek	Karin Debroey	U99KDB@acv-csc.be
IFSI/ISVI (ABVV/FGTB)	Hoogstraat 42 1000 Brussel	Laurent Atsou	Laurent.atsou@fgtb.be
MSI/BIS (ACLBV/CGSLB)	Poincarélaan 72-74 1070 Brussel	Maresa Le Roux	Maresa.le.roux@cgsblb.be

1 Description de la façon dont l'analyse contextuelle commune a vu le jour et du processus de participation des ACNG, de leurs partenaires locaux et tout autre acteur local

1.1 Mode d'élaboration de l'ACC

Au terme d'une enquête menée auprès de tous les ACNG, 11.11.11 a été désignée comme organisation lead pour la réalisation de l'ACC RD Congo.

La réalisation de cette analyse de contexte s'est basée sur le vade-mecum approuvé comme fil rouge par les conseils d'administration des coupoles, et par le service compétent de la DGD.

Pour écrire cette ACC, les ACNG se sont avant tout inspirés de leurs propres analyses récentes et d'autres documents de référence importants. Ces documents ont été rédigés par les ACNG, leurs partenaires ou d'autres acteurs importants du développement (l'UE, la Belgique, etc.). Une liste de références est jointe en annexe à la présente ACC.

Partant de ces documents de référence, les ACNG participants ont élaboré un projet de texte en collaboration avec les représentants des ACNG en RD Congo et des acteurs locaux, partenaires en premier lieu. Un texte définitif, qui tient compte de l'input de tout le monde, a reçu l'accord de tous les ACNG participants à la date du 15/10/2015.

Pour le thème spécifique du travail décent dans le cadre de cette ACC, nous faisons surtout référence à l'ACC thématique Travail Décent en Afrique centrale, de l'est et australe. Bien sûr, le thème travail décent est également repris comme faisant partie de l'analyse de la situation sociale de la RD Congo (chapitre 3). Ensuite, les possibilités de complémentarité et de synergie en matière de travail décent ont été explorées. Elles sont reprises au chapitre 10.

Dans ce sens, l'ACC RD Congo et l'ACC Travail Décent sont donc complémentaires et doivent être lues ensemble. Elles forment ensemble une analyse complète du thème pour le pays concerné.

L'analyse thématique 'travail décent' a été réalisée en premier lieu à partir d'une vision internationale et régionale, mais tout ce qui est présenté au niveau des domaines d'intervention, des types d'organisations partenaires et de leurs besoins en matière de renforcement de capacités, se base sur la réalité de la RD Congo et sur les interventions futures à cette échelle nationale. Il est clair que, pour élaborer l'ACC thématique régionale, les ACNG disposant d'une expertise démontrée dans les pays concernés, ont été impliqués activement. En plus, un représentant des ACNG travaillant sur l'ACC régionale Travail Décent était la personne de contact de cette ACC avec l'ACC pays, en vue d'assurer le lien et la complémentarité entre les deux.

1.2 Processus de participation des ACNG et des acteurs locaux

Tout d'abord, tous les ACNG voulant participer à l'élaboration de cette ACC ont été identifiés, la liste des contacts a été établie, les domaines d'intervention (actuels et futurs) ont été listés, et les éléments bibliographiques recueillis. Ensuite, une première réunion avec tous les participants a été tenue à Bruxelles le 11 mars, pour expliquer le processus et échanger sur le mode d'élaboration de l'ACC RDC. Sept groupes de travail thématiques ont été formés ce jour-là, et les leaders de ces groupes ont été désignés. Ensemble, ces leaders forment le comité de rédaction de toute l'ACC. Il s'agit des groupes et organisations suivants :

- Environnement/ressources naturelles : WWF

ACC RD CONGO

- Education : APEFE/WBI
- Santé : MEMISA
- Agriculture : Agri-Congo (représenté par SOS Faim)
- Eau/WASH : PROTOS
- Gouvernance-droits humains : RCN Justice & Démocratie
- Culture : 11.11.11

Ces organisations se sont concertées le 1er avril à Bruxelles pour discuter de la suite de l'élaboration de l'ACC : organisation du travail des groupes thématiques ; division de travail entre les leaders et les autres ACNG impliqués ; participation des représentations et des acteurs locaux ; mode d'organisation des phases de feedback et de rédaction, etc... Une autre réunion du comité de rédaction a été organisée le 24 juin pour faire le point après la finalisation des premiers drafts des parties thématiques par les groupes de travail.

Effectivement, le cadre global était fixé mais tous les groupes se sont organisés d'une façon autonome. Ce processus a créé beaucoup de discussions, contacts, rencontres et échanges entre les ACNG impliqués. Ce qui constitue en soi une grande plus-value. En plus, tout le monde a fait preuve de grands efforts et d'un engagement important et sérieux pour mener à bien cet exercice. Les leaders des groupes thématiques et leurs représentants sur le terrain ont fait un travail extraordinaire, mais les autres se sont également engagés à se réunir, à fournir des informations, à formuler des remarques à propos des documents présentés et à commenter le projet de texte jusqu'à l'accord final. Pour chaque groupe de travail thématique, des réunions se sont tenues en Belgique et sur le terrain, en vue d'échanger sur les drafts en cours ou sur des sujets spécifiques comme la synergie/complémentarité (chapitre 10).

Durant l'ensemble du processus, il y a eu une très bonne collaboration entre les chargés de programmes RDC aux sièges et les représentants de leurs ACNG sur place. Ces représentations ont joué un rôle important dans l'organisation de l'input dans tout l'exercice 'par le terrain'.

En effet, l'élaboration de l'ACC a connu une grande participation d'acteurs locaux, et le processus a eu pour ainsi dire un « component terrain » important. Ce component a varié légèrement de groupe (thématique) en groupe, mais en général nous pouvons confirmer que les représentations des ACNG participants ont joué un grand rôle dans la rédaction des drafts thématiques, et dans l'organisation de discussions et d'échanges autour de ces drafts entre les ACNG à l'interne ainsi qu'avec leurs organisations partenaires. Dans les cas où l'on a jugé bon de ne pas organiser de grands ateliers (vu la difficulté de réunir des gens dans un pays vaste comme la RDC), les ACNG ont surtout organisé des consultations plus directes 'en bilatéral' entre eux-mêmes et leurs partenaires et interlocuteurs locaux.

Effectivement, il y a eu échanges avec d'autres acteurs locaux importants comme des représentants des autorités, de la CTB, de la coopération bilatérale, d'autres ONG locales et internationales etc.

Tout ce travail réalisé par les ACNG sur place se faisait dans le cadre fixé entre le leader de l'ACC et les leaders des groupes thématiques. Un contact permanent a été maintenu entre le leader ACC (11.11.11) et les leaders thématiques (les représentants, leurs consultants éventuels ainsi que leurs chargés de programme à Bruxelles). En plus, deux réunions centrales se sont tenues 'sur le terrain' à Kinshasa, une première le 24 février et une deuxième le 11 juin. Ces réunions avaient comme objectif d'informer en premier lieu les ACNG, ainsi que quelques-uns de leurs partenaires, sur tout le processus d'élaboration des ACC. Ensuite, c'étaient des occasions pour recueillir des inputs sur ce processus en général et, bien sûr, le contenu concret de l'ACC RDC. En vue de les tenir au courant du processus d'une manière transparente, il y a eu des contacts fréquents entre les leaders et les responsables de la coopération bilatérale à l'ambassade Belge à Kinshasa. Une réunion de concertation entre ces responsables et les ACNG impliqués, ainsi que le représentant de la CTB, a été tenue le 11 juin à Kinshasa, dans le cadre du FABAC organisé par l'Ambassade.

Comme vous le savez, un des points forts des ACNG participants à cette ACC, peu importe s'ils sont représentés en RDC ou non, est leur contact intensif avec des centaines de partenaires locaux dans le cadre de leurs programmes et projets.

Les inputs qui avaient été donnés par ces organisations locales antérieurement, ont été pris en compte dans

l'élaboration des analyses de contexte existantes des ACNG participants (par exemple pour les programmes 2014-2016), qui ont en partie servi de base à la présente ACC.

Pour conclure, ce processus d'élaboration a été très intensif pour tout le monde impliqué, mais en même temps cet exercice a été pris très au sérieux par les ACNG concernés, leurs partenaires locaux et d'autres institutions/organisations avec lesquelles ils maintiennent des contacts fréquents. Tous ces gens ont fait des efforts louables pour donner leurs inputs en fonction de l'élaboration d'une ACC riche, équilibrée et partagée.

1.3 Processus participatif par groupe thématique

Groupe Environnement

En tant que lead du sous-groupe Environnement, l'ACNG belge WWF Belgique a effectué le travail de rédaction. Pour les points allant de 3.4. Analyse de la situation environnementale au 9.1. Analyse des opportunités et risques pour le domaine environnement, un premier draft a été élaboré par WWF Be se basant sur des analyses et de la littérature existantes, tout en intégrant l'input de son partenaire principal basé sur terrain, le WWF RD Congo. Ce draft a dans un premier temps été envoyé aux participants actifs du sous-groupe, qui ont apportées leurs contributions extraites de leurs analyses préexistantes ainsi que de leurs partenaires. Ces contributions ont été intégrées et synthétisées par le lead du sous-groupe. Pour le point 10.3. Synergies, les membres actifs se sont réunis sur demande du lead du sous-groupe. Un travail actif a été fait dont l'output a par après été intégré dans le document. Le document compilé a ensuite été envoyé aux participants informatifs pour d'éventuels commentaires (également de leurs partenaires). L'input des participants informatifs a ensuite été intégré.

Groupe Education

Dans le secteur Education, les ACNG ont constitué un groupe de travail réunissant les organisations suivantes : Via Don Bosco ; VLIR-UOS ; ACTEC ; Handicap International ; VVOB ; APEFE/WBI ; Fracarita Belgium ; Dynamo International ; KIYO ; Louvain Coopération au Développement ; ARES-CCD ; Congodorpen ; UCOS ; TearFund ; Light For The World ; SHC ; LHAC.

Les ACNG ont été associées, selon leur choix, en qualité de membres participants ou de membres à informer. L'APEFE/WBI a assuré la coordination du groupe de travail Education.

Les sièges des ACNG en Belgique se sont concertés pour rédiger une monographie spécifique au secteur Education - RDC. Préalablement, les représentations belges des ACNG en RDC et/ou les représentants de leurs principaux partenaires ont participé à un atelier d'échange à Kinshasa le 15 mai 2015. Le Secrétariat Général à la Coopération de la RDC (Monsieur Alain MASAMBA) et le Ministère du Plan (Monsieur Michel NGELOBOTINI) participèrent à l'atelier et aux échanges, en qualité de représentants des autorités congolaises du secteur de la coopération.

Groupe Santé

Pour le contexte sectoriel Santé, pour procéder à l'analyse de contexte, les techniques ci-après ont été utilisées : revue documentaire (documentation significative tant au niveau central que local, analyses existantes, plans opérationnels (PAO) des différentes directions provinciales (DPS) ; brainstorming avec les parties prenantes ; focus groups avec les communautés ; échanges avec les autorités sanitaires des différents niveaux ; organisation d'ateliers ; participation aux ateliers de planification existants du niveau intermédiaire ; analyse et rédaction des informations obtenues des parties prenantes sur le terrain.

Plus spécifiquement pour ce qui concerne les appuis structurels, nous avons procédé ainsi. Les appuis s'inscrivent dans la stratégie sectorielle (SRSS) traduits dans les différentes planifications (PDZS/ PPDS et PAO). Des ateliers regroupant tous les représentants des zones de santé (MCZ, MDH, IS, AG et Président du COSA), du niveau étatique (DS, DPS, Coordination des programmes spécialisés et Institutions Nationales de Référence) et non étatiques (ACNG et leurs partenaires) ont été organisés. Les informations obtenues sont validées par les DPS et l'analyse est actualisée avec la participation de parties prenantes (ZS, DPS/DS, BAT, BDOM, représentants politico-administratifs).

En 2015, en préparation de l'ACC pour le secteur Santé, les échanges/ ateliers suivants ont eu lieu : pendant le

mois d'avril : préparation document martyr par le lead ; partage avec tous les ACNG partenaires pour consultation avec leurs partenaires locaux ; 13 mai : atelier à Bruxelles avec tous les ACNG partenaires pour échanges et consolidations des informations ; 26 mai : partage 2ième document martyr avec tous les ACNG partenaires pour consultation avec leurs partenaires locaux et derniers feedback ; 06 juin : soumission document draft au lead ACC ; 24 juin : réunion lead et sous-leads ACC RDC pour concertation et harmonisation.

Groupe Agriculture

L'ACNG belge SOS Faim est le lead du sous-groupe Agriculture, au nom de l'Alliance AgriCongo. Le travail de rédaction a été délégué à un consultant externe familier du contexte agricole de la RDC ainsi que des organisations de la société civile congolaise (OP et ONG). Un document simplifié et explicatif a été envoyé aux ACNG actifs du sous-groupe, qui ont apporté leurs contributions extraites de leurs analyses préexistantes. Le consultant a compilé et synthétisé les informations avant de les envoyer aux ONG informatives pour d'éventuels commentaires. Le 22 juin 2015, un atelier participatif a été organisé à Kinshasa avec 19 organisations partenaires dans le but d'obtenir leurs commentaires et éventuels ajouts en vue d'améliorer le document. Enfin, un atelier de concertation a été organisé à Bruxelles le 29 juin 2015 pour débattre des possibilités de synergie et complémentarité. L'ensemble des ACNG belges actifs ont été invités et 13 d'entre eux ont participé afin d'identifier des pistes de synergies pour le futur.

Groupe AEPHA¹

Les partenaires ont été impliqués de la façon suivante dans la présente analyse :

- les analyses de contexte existantes réalisées par les partenaires en collaboration avec les ACNG ont été prises en compte dans la réalisation de l'ACC. Une première proposition d'analyse a été élaborée par les ACNG sur base de ces analyses des contextes existantes et d'une étude documentaire.
- Les ACNG ont invité leurs partenaires à formuler des commentaires et des ajouts sur la proposition. Ces commentaires ont été pris en compte dans la présente analyse.
- Une réunion avec les ACNG a été organisée à Bruxelles sur les possibilités de synergie. Les propositions de synergie ont été confirmées avec les représentations et certains partenaires des ACNG en RDC.

Groupe Gouvernance-Droits Humains

Au sein de ce sous-groupe, le choix a été fait que chaque ACNG est responsable de la concertation et de la contribution de ses partenaires. Ceci pour plusieurs raisons : 24 ACNG parties prenantes en Belgique, ce qui veut dire plusieurs dizaines de partenaires locaux, éparpillés sur plusieurs provinces du pays. Organiser un atelier participatif spécifique aurait été onéreux et aurait mobilisé les acteurs locaux et internationaux au détriment de leurs projets et activités en cours. De plus, la plupart des ACNG belges ont eu l'occasion de mener des consultations avec leurs partenaires pour d'autres processus de réflexion commun (formulation de projets, Etats généraux organisés en RDC etc.) dans les mois précédents l'exercice de l'ACC. RCN Justice & Démocratie a assuré le lead du sous-groupe thématique. Tous les ACNG membres du sous-groupe ont été sollicités à différentes étapes pour intégrer leurs contributions et analyses. Une version comprenant les contributions de l'ensemble des membres a été transmise à 11.11.11 le 1er juin. Le 27/08/2015, une réunion de concertation entre ACNG a permis d'identifier les pistes de synergies possibles.

Groupe Culture

Les ACNG participants dans le sous-groupe culture ont constitué un groupe de travail réunissant les organisations CEC, Africalia et 11.11.11 (leader du groupe). Une réunion a été organisée le 7 mai au bureau de CEC à Bruxelles. Basé sur des analyses existantes des membres du sous-groupe et de leurs partenaires, un premier draft (analyses volet culture) a été établi en juin. Au début du mois de juillet, une réunion a eu lieu à

¹ Approvisionnement en Eau Potable, Hygiène et Assainissement

Kinshasa pour discuter du contexte culturel en RDC avec quelques partenaires.

Les organisations qui ont participé étaient :

- Centre Wallonie Bruxelles/ ATA asbl
- Plateforme Contemporaine
- Kin Art Studio
- Institut National des Arts
- 11.11.11

S'en sont suivis plusieurs échanges d'emails entre les différents partenaires de l'ACC.

Enfin, un atelier de concertation a été organisé à Bruxelles le 17 septembre 2015 pour débattre des possibilités de synergie et complémentarité. CEC, Africalia et 11.11.11 ont participé à cet atelier.

Les conclusions ont été intégrées dans les différents chapitres de l'ACC et transmises à 11.11.11, le 28 septembre 2015.

2 Aperçu des programmes, projets et projets de synergie avec la coopération gouvernementale Belge menés par les ACNG dans la période de cinq ans qui a précédé. En plus, aperçu des projets de synergie avec d'autres acteurs.

2.1 Tableau récapitulatif des programmes, projets et projets de synergie des ACNG participants avec la coopération gouvernementale Belge

Voir tableau séparé en pièce jointe ; il s'agit des projets/programmes des 5 dernières années (à partir de 2011 donc...)

2.2 Projets de synergie des ACNG

Il y a plusieurs exemples d'initiatives présentant des synergies qui impliquent des ACNG belges en RDC. Entre autre dans le cadre de Agricord, réseau d'agri-agences (dont quelques ACNG belges), qui soutient lui-même des projets à l'Est de la RDC mais qui collabore également avec des bailleurs internationaux tels que le FIDA et le PAM dans des projets/programmes menés dans la région des Grands Lacs.

De même, une série d'ACNG santé belges proposant un programme d'appui aux hôpitaux de la ville-province de Kinshasa se sont réunies afin de créer une plateforme hospitalière, au sein de laquelle des thématiques de gestion sont abordées afin de proposer une solution réaliste à la problématique du financement des soins de santé de qualité. Cette plateforme s'est constituée à la suite d'un atelier organisé par Be-Cause Health sur la même thématique en octobre 2012, et réunit à ce jour 9 membres-hôpitaux qui échangent régulièrement sur leurs pratiques. Elle poursuit aujourd'hui ses travaux en élaborant des outils ou méthodes pragmatiques et accessibles, notamment dans le cadre de la mise en place de la tarification forfaitaire, en élargissant la réflexion avec des experts de l'Unicef, de la Banque Mondiale, de l'Union Européenne ou encore de la CTB, et en collaborant avec le Ministère de la Santé Publique et la DGD.

Un bon exemple d'une synergie assez poussée entre les ACNG belges en RD Congo est « AgriCongo », coalition de 13 ACNG belges qui sont déjà dans un processus avancé de complémentarité et synergie de leurs actions. L'échange d'informations sur leurs actions, projets et stratégies est permanent. Les ACNG sont regroupés autour d'une conviction, l'importance de l'agriculture familiale pour le développement de l'agriculture en RDC et pour la réduction de la pauvreté.

Au sein d'AgriCongo, chaque membre met son expertise particulière (genre, environnement, foncier, microfinance, ...) à disposition de l'Alliance, non seulement dans le contexte d'un projet mais dans le cadre de toute activité commune, comme le soutien à la CONAPAC. De plus, chaque membre apporte l'expertise de ses partenaires locaux répartis dans six provinces du pays ce qui augmente l'impact des activités de plaidoyer ainsi que le renforcement de la structuration paysanne au niveau national.

L'Alliance met en œuvre un projet de deux ans (2015-2016) financé par l'appel à projet Synergie et complémentarité de la DGD, qui assure la continuité d'un précédent projet. Le projet a pour but de renforcer les capacités d'action politique des Organisations de Producteurs Agricoles et de leurs fédérations nationale et provinciales. Les projets Synergies ont permis de partager des méthodes de travail notamment sur l'organisation des rencontres paysannes. Les rencontres organisées par les projets ont aussi facilité les

synergies entre partenaires locaux, qui continueront à être encouragés.

Dans le futur, l'Alliance souhaite développer des synergies et complémentarités pour les actions opérationnelles sur le terrain. En ce sens, les acteurs présents dans une même province ou aires géographiques (ex : est de la RDC) pourraient développer des projets en communs en associant leurs expertises et partenaires. D'autre part, l'Alliance pourrait choisir des thèmes de travail commun afin d'avoir un meilleur impact. A titre d'exemple, les membres de l'Alliance pourraient définir une stratégie conjointe de renforcement de capacités qui auraient un impact sur un grand nombre d'organisations. D'autres thèmes pourraient être identifiés tels que la promotion du genre ou le renforcement d'une filière spécifique telle que le café.

A l'heure actuelle, AgriCongo regroupe uniquement des ACNG belges. L'Alliance est ouverte à de nouveaux membres, belges ou d'autres nationalités qui souhaiteraient y prendre part. Comme preuve de son ouverture, l'Alliance est passée, depuis sa création, de 4 à 13 membres et espère dans le futur accueillir plus de membres et créer des synergies avec d'autres ONGI et/ou alliances.

L'Alliance cherche également à créer des synergies avec la coopération belge, notamment avec la CTB et espère que la coopération gouvernementale continuera à soutenir les priorités de l'Alliance, à savoir le soutien à l'agriculture familiale.

2.3 Liens avec les pays voisins et les ACC des pays voisins

Il est clair qu'il y a une très grande interdépendance entre ce qui se passe en RDCongo et les évolutions dans les pays voisins. On peut vraiment parler d'une grande zone d'influence sous-régionale. La RDC est un pays vaste entouré de 9 pays (Burundi, Rwanda, Ouganda, Soudan du Sud, République Centrafricaine, Congo Brazzaville, Angola, Zambie, Tanzanie), dont la plupart est assez instable. Pour l'instant, il y a notamment de graves crises politiques impliquant un haut degré d'instabilité et de violence au Burundi, au Soudan du Sud et en RCA. En même temps, il y a toujours des risques d'instabilité (parfois localisée, près des frontières de la RDC) dans les autres pays, surtout dans des périodes spécifiques comme les périodes électorales. En plus, il restent des héritages d'instabilité antérieure comme aux frontières avec le Rwanda, l'Ouganda et l'Angola. Un cocktail assez explosif, qui se manifeste surtout dans toutes les régions de l'Est du pays pour l'instant (voir plus loin).

En ce qui concerne les activités des ACNG, il est vrai que tous les ACNG se rendent bel et bien compte de cette problématique régionale et reprennent cela dans leurs analyses de contexte. Par contre, il n'est pas évident d'élaborer des programmes ou des projets transfrontaliers. Les lignes de financement sont souvent organisées par pays, et ceci vaut également pour la structuration des services programmes/projets des ACNG, même si ce sont souvent les mêmes chargés de programmes qui s'occupent de plusieurs pays dans la sous-région. On pourrait donc dire qu'il y a un défi à ce niveau de conception de programmes sous-régionaux qui se pose tant au niveau pratique qu'au niveau intellectuel.

Néanmoins, il y a certaines initiatives de coopération transfrontalière, comme entre des organisations de producteurs de la région des Grands Lacs à travers le programme « Coopération des OP de la région des grands lacs sur la professionnalisation de l'agriculture ». Ce programme de gestion des connaissances et de de renforcement des capacités vise à promouvoir l'échange et la coopération d'OP à OP entre les six OP de la région des Grands Lacs membres de l'EAF (FOPAC Nord et Sud Kivu, LOFEPACO de la RD Congo, IMBARAGA et INGABO du Rwanda ainsi que CAPAD du Burundi) sur les métiers d'agriculteurs en passant par la capitalisation des actions où chaque OP enregistre plus d'atouts et de réalisations par rapport aux autres.

Pour l'élaboration des ACC, nous avons également suivi une logique par pays, bien que les approches suivies soient similaires et qu'il y ait eu pas mal de contacts entre les leaders des ACC pays ainsi qu'entre les leaders des sous-groupes thématiques de plusieurs pays de la sous-région. Le lead des ACC des pays des Grands Lacs (Burundi, Rwanda et RDCongo) a en plus été assuré par la même organisation (11.11.11-Koepel van de Vlaamse Noord-Zuidbeweging).

2.4 Quelques constatations concernant la synergie

Tout le monde est d'accord que la recherche de plus de synergie entre les ACNG belges, mais aussi avec d'autres acteurs (gouvernementaux et non-gouvernementaux), est très nécessaire et très utile. Comme nous l'avons déjà souligné, tout le processus participatif d'élaboration de cette ACC a, en soi, constitué une opportunité de prise de contact entre les ACNG actifs en RDC, et une opportunité de recherche de synergie. Plusieurs participants se sont exprimés positivement sur ces opportunités, mais ont également mis en exergue qu'une plus grande synergie ne peut qu'être le fruit d'un processus plus long et maintenu, qui devrait automatiquement prendre plus de temps, surtout pour impliquer davantage encore tous les acteurs pertinents, tant en Belgique qu'en RDC même. Quelques facteurs qui rendent cette recherche de synergie particulièrement compliqué pour la RDC sont l'étendue du territoire de ce pays ainsi que le nombre élevé d'acteurs impliqués, ce qui fait qu'il n'est pas évident de facilement réunir les gens, ni par domaines thématiques respectifs, ni même par régions/provinces. Or, la volonté de travailler beaucoup plus en synergie est présente; reste à voir comment l'on pourrait mieux organiser/institutionnaliser ceci, sans que cela ne devienne un investissement trop lourd non plus (surtout en termes d'heures de travail pour tous les gens concernés). Il faut donc trouver des mécanismes de coordination efficaces mais suffisamment légers. Comme les activités des ACNG participants sont tellement nombreuses et variées (voir 2.1), il est très difficile d'en tirer des conclusions concernant des synergies éventuelles possibles. Néanmoins, on peut trouver tous les détails par domaine d'intervention dans le chapitre 10. Il est d'ailleurs évident que ces 7 domaines sont des domaines de concentration pour les ACNG actifs en RD Congo, ce qui ne veut pas dire que ce sont les domaines 'exclusifs' sur lesquels travaillent les ACNG dans ce pays.

3 Analyse de la situation politique, économique, sociale et environnementale

3.1 Quelques indicateurs chiffrés²

Human Development Index	0,338 (186ième sur 187 pays)
Population	
Total	67,51 million
Croissance démographique	3,5 %/an
Nombre moyen d'enfants par femme	6,6
Médiane de l'âge	17,63
Santé	
Espérance de vie (en années)	49,96
Mortalité périnatale (sur 1000 naissances)	100
Mortalité infantile (sur 1000 enfants en-dessous de 5 ans)	146
Prévalence de SIDA (% âges 15-49)	1,1
Mortalité maternelle (par 100,000 naissances vivantes)	540
Dépenses pour la santé (% de PIB)	8,55
Education	
Scolarisation moyenne (en années)	3,07
Ratio d'abandon d'école primaire (% de la cohorte de l'école)	29,27
Ratio élève – enseignant	35
Taux d'alphabétisation (en % sur la population 15+)	61,2
Dépenses pour l'éducation (% de PIB)	2,51
Revenus	
RNB par habitant (\$)	380
PIB (milliards de \$)	32,96
Commerce international (% de PIB)	146,28
Exportations de biens et de services (% du PIB)	Pas disponible
Total de réserves (sans or) (% de PIB)	0,88
Investissements étrangers (% de PIB)	10,2
Dettes externes (% de PIB)	26,91
Aide publique au développement nette (% de RNB)	38,4
Inégalité	
Indice Gini	44,43
Genre	
Index inégalité genre	0,669 (147ième sur 152 pays)
Sièges du Parlement pris par des femmes (%)	8,33
Pauvreté	
Population en pauvreté multidimensionnelle (%)	74,41

² Sources : PNUD (Human Development Reports) : <http://hdr.undp.org/en/countries/profiles/COD> ; Banque Mondiale : <http://www.banquemondiale.org/fr/country/drc> ; Freedom House : <https://freedomhouse.org/report/freedom-world/2015/congo-democratic-republic-kinshasa> ; Transparency International <http://www.transparency.org/country#COD> ; Mo Ibrahim Foundation <http://www.moibrahimfoundation.org/downloads/publications/2014/2014-iiag-country-summaries.pdf> , Reporters sans frontières <http://index.rsf.org/#!/index-details/COD>

ACC RD CONGO

Population dessous \$1.25 par jour (%)	87,72
Emploi et vulnérabilité	
Ratio emploi par rapport à la population	82,2
Pourcentage 'working poor' (gagnant moins de 2\$ par jour)	82,2
Travail des enfants (% des enfants entre 5 et 14)	15
Communication	
Abonnés à la téléphonie mobile (en millions)	15
Utilisateurs d'internet (% de la population)	1,68
Politique	
Freedom House index (entre 1 et 7)	6,0 (not free)
Mo Ibrahim Foundation score (sur 100)	34,1 sur 100 (47 ^{ième} sur 52 pays)
Indice corruption TI (score sur 100)	22 sur 100 (154 ^{ième} sur 175 pays)
Indice liberté de la presse (RSF)	44,31 (150 ^{ième} sur 180 pays)

3.2 Analyse de la situation politique

La République Démocratique du Congo reste un état fragile, avec une histoire récente marquée par une instabilité généralisée : les dernières années du régime tellement corrompu de Mobutu, les guerres de 1996-1997 et de 1998-2002 et tout ce que cela a engendré en termes de morts (civils), déplacement de la population, crises humanitaires et insécurité accrue dans de très grandes parties du pays. Après cette deuxième guerre, il y a eu un partage de pouvoir et une transition négociés qui prenaient fin avec les élections présidentielles, parlementaires et provinciales de 2006, relativement bien organisées et clairement gagnées par le président Kabila (scrutin à deux tours ; deuxième tour gagné contre Jean-Pierre Bemba) et son parti, le PPRD. Le pays avait donc retrouvé une certaine stabilité et légitimité (interne et externe), et une nouvelle constitution a été adoptée par référendum. Cette constitution entrant en vigueur début 2006, limitait le nombre de mandats présidentiels (maximum 2 pour la même personne) et organisait la décentralisation du pays. Les élections de 2011 ont été beaucoup plus contestées, et plusieurs irrégularités ont été observées avant, pendant et après les élections. Le résultat était plus au moins le même qu'en 2006 : Kabila réélu président (par un scrutin à un tour seulement, installé après une modification de la constitution et de loi électorale), la coalition autour du PPRD (la « mouvance présidentielle ») est majoritaire à l'assemblée et forme le gouvernement, bien qu'elle ne contrôle pas vraiment le sénat. Comme il n'y a pas eu des élections provinciales, ce sont les élus de 2006 qui sont restés dans leurs assemblées respectives.

Tout ceci montre que, plus d'une décennie après la fin de la guerre civile, et malgré une décennie de consultations/dialogues inter-Congolais presque sans arrêt et jusqu'à ce jour, la fameuse pacification n'est pas encore réalité (voir plus loin), et l'instabilité institutionnelle règne toujours. Le prochain cycle d'élections (de 2015-2016) s'annonce dans ce même climat et aggravera sans doute cette instabilité, au moins temporairement. L'enjeu principal est la question de l'alternance politique et donc du troisième mandat éventuel de Kabila. Un prolongement de son mandat, qui prend fin en novembre 2016, est absolument impossible selon la constitution en vigueur. De l'autre côté, Kabila ne s'est pas encore prononcé sur son départ, et tous les manœuvres autour d'une éventuelle réforme de la constitution ainsi qu'autour de l'organisation concrète des élections en vue (la loi électorale, y compris ses conséquences négatives sur la parité hommes-femmes, le calendrier électoral, le fichier électoral, le financement de la CENI et des élections, le lien avec le fonctionnement des provinces et des entités décentralisées, le dialogue politique en cours et les consultations nationales pilotées par la présidence,...) font craindre que toutes ces élections prévues (commençant avec les locales et provinciales en 2015) ne vont pas se dérouler dans le calme, ni selon le calendrier prévu/obligatoire (on parle d'un 'glissement' éventuel) et certainement pas dans un climat consensuel/légitime. Elles ne contribueront probablement pas à la stabilité institutionnelle nécessaire et

attendue par la population³.

En général, le gouvernement donne l'impression de contribuer à cette impasse et de ne pas très bien savoir comment en sortir, et l'on peut noter une certaine nervosité des autorités vis-à-vis de ce cycle électoral, et vis-à-vis des appels à la démocratisation de la RDC par l'opposition, la population et la communauté internationale. Plusieurs exemples démontrent cela. Des protestations contre une réforme de la constitution/loi électorale ont été sévèrement réprimées en janvier 2015, causant plusieurs dizaines de morts. Les manœuvres précitées occupent la une des débats politiques, au sein de l'assemblée et dans les médias. Une conférence autour des questions de la démocratisation en Afrique (en mars) a été perturbée par les forces de l'ordre, plusieurs participants ont été arrêtés⁴ et les étrangers venus de l'Afrique de l'Ouest ont dû quitter le pays avant la fin prévue de leur séjour. Même des concerts ont été censurés pendant le festival 'Tarmac des auteurs' (début juin), et l'entrée au pays a été refusée à Tiken Jah Fakoly (chanteur Ivoirien qui avait pourtant un visa et était déjà à N'djili...) pendant le festival Jazz Kif (fin juin). On peut également signaler que la télévision catholique a été autorisée à émettre à nouveau (juin), mais pas la chaîne privée proche de Jean-Pierre Bemba : ces deux stations avaient été coupées sans préavis le 16 janvier par les autorités pour avoir diffusé le message de l'opposition appelant la population à manifester contre le projet de la loi électorale susceptible de prolonger le mandat du président Kabila.

Un autre mauvais signe de la 'crispation' des autorités congolaises est la tendance à l'augmentation des violations des droits de l'Homme dans tous les territoires du pays au premier semestre 2015, ainsi que d'une nette augmentation du nombre de restrictions aux libertés fondamentales par des agents de l'État, dont le respect est essentiel à la tenue d'élections crédibles. Voir le constat du Bureau conjoint des Nations unies aux droits de l'Homme en RDC (BCNUDH)⁵.

A côté de cela, il est clair que le climat sécuritaire en tant que tel reste fort préoccupant. L'armée est toujours très hétéroclite, trop divisée et n'est pas suffisamment contrôlée par les autorités politiques. La mauvaise gouvernance et l'affairisme règnent au sommet de l'armée, et il y a une méfiance entre les leaders militaires les plus importants. Les FARDC n'arrivent donc pas à stabiliser la situation et à (faire) respecter les engagements compris dans l'Accord Cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la RDC et la région, signé à Addis Abeba en février 2013, notamment la neutralisation des ADF/Nalu (surtout actifs autour de Beni) et des FDLR. Ces groupes armés, ainsi que plusieurs autres comme les LRA (dans la zone Haut Uélé), les rebelles du FRPI (Ituri), les Mai-Mai dans plusieurs zones, continuent à semer de la terreur parmi la population civile. Sur cela s'ajoutent pas mal de conflits ethniques/fonciers qui ne sont pas vraiment maîtrisés non plus. Ceci continue à provoquer une insécurité généralisée, qui affecte gravement la population et en particulier les femmes, surtout dans l'Est du pays et particulièrement encore les deux Kivu, une région frontalière à plusieurs autres pays.

En plus, le dialogue politique difficile entre le gouvernement congolais et la MONUSCO, et la rupture dans la coopération entre les FARDC et la MONUSCO créent une situation inconfortable pour cette dernière avec des conséquences importantes pour son rôle dans la stabilisation sécuritaire. La violence contribue à un climat anti-MONUSCO/NU au sein de la population locale, qui perçoit la MONUSCO comme une instance qui n'arrive

³ Un ACNG participant souligne l'importance d'une éducation civique préalable aux processus électoraux, pour que la population puisse participer de façon active et pacifique à la tenue et à l'observation des élections.

⁴ Deux membres de l'organisation Filimbi sont toujours emprisonnés, malgré plusieurs appels à leur libération. Ces appels des organisations et délégations étrangères ont été condamnés comme des ingérences dans les affaires internes de la RDC. Ceci vaut d'ailleurs également pour les interventions autour du procès contre les assassins de Floribert Chebeya, et autour de l'alternance politique dans le pays...

⁵ Le bureau a documenté 1.481 cas de violation des droits de l'Homme de janvier à juin, soit une hausse de 30% par rapport au semestre précédent et de 21% sur un an, et 77 violations des droits de l'Homme affectant 741 victimes ont été commises à l'échelle du pays dans le contexte du processus électoral à venir.

pas à réaliser son mandat de base, celui de protéger la population. Ces sentiments sont faciles à renforcer/manipuler par certains acteurs politiques et médias.

Au fait, il n'est pas très clair ce que la communauté internationale peut entreprendre en ce moment pour débloquer la situation politique en RDCongo. Bien sûr, elle demande le respect pour la constitution et pour le principe de l'alternance politique prévu (fin du mandat Kabila en novembre 2016). Ce qui fait que le dialogue avec le régime n'est pas trop facile, et toutes les incertitudes autour du processus électoral amènent les bailleurs à ne pas encore s'engager par des promesses et/ou contributions financières. Mi-août, une plateforme de l'opposition a demandé une médiation internationale pour sortir de l'impasse politique, mais il n'y a pas encore de suite tangible. Par contre, les représentants spéciaux pour la région des différents organisations et états se sont rencontrés à Genève fin août pour discuter de leur appui au processus électoral en RDC.

3.3 Analyse de la situation sociale

La RDC se classe à la 186^{ième} position sur l'indice de développement humain du PNUD, avec un indicateur d'inégalité de genre de 0.669. Si les femmes ne constituent pas un groupe homogène, il est important de souligner que de manière générale elles cumulent les discriminations et les désavantages à tous les niveaux, ce qui a un impact sur leur statut dans la société ainsi que leur accès aux ressources. Ceci est lié tant à des facteurs socio-culturels qu'à des limites en lien avec le cadre légal existant⁶.

L'emploi

En RDC, pour une population active évaluée à près de 27,5 millions de personnes, seulement 4% sont employés dans l'économie formelle, 72% œuvrent dans l'économie informelle et 24% sont de véritables chômeurs (surtout des jeunes). La fonction publique demeure le principal pourvoyeur d'emplois formels sur toute l'étendue du pays. En effet, 90% des emplois sont couverts par le secteur public. Il y a très peu de création d'emploi par le secteur privé. Selon l'OIT (mars 2012), plus de 65% de la population a moins de 25 ans et la tranche d'âge des 15-24 ans représente près de 20% de la population nationale congolaise. La seule université de Kinshasa 'produit' 5.000 diplômés chaque année, qui doivent se débrouiller dans le secteur informel ou comme enseignant dans des écoles (privées). Ce manque de travail pour les jeunes et l'absence d'autres structures qui les accompagnent, les poussent à la délinquance. En plus, de nombreux enfants, bien trop jeunes pour travailler mais privés d'accès à l'éducation, sont soumis à des travaux pénibles et dangereux. Le salaire minimum de 208\$ n'est toujours pas respecté, ni le salaire minimum par jour de 3\$/jour pour le manœuvre ordinaire dans le privé.

L'emploi agricole est le plus important, voir plus loin pour des détails sous 3.8.

En milieu urbain, les unités d'économie sociale et solidaire agissent dans le secteur informel agricole et non agricole. Stratégies de survie des ménages, elles se concentrent essentiellement dans le petit commerce, l'artisanat, le maraichage, l'élevage de la volaille et du petit bétail, la transformation des produits agricoles et les services. Mais leur multiplication dans un contexte de stagnation économique se traduit également par une précarisation croissante des emplois créés. Surtout qu'elles ne bénéficient pas d'appuis spécifiques notamment pour l'accès au crédit, la certification des produits ou leur légalisation. Par contre, elles subissent de nombreuses tracasseries qui ponctionnent une part importante de leurs recettes. La loi actuelle sur les coopératives ne leur convient pas. À Kinshasa principalement, les revendications des petits commerçants pour le respect de l'Ordonnance-loi n°79-021 du 2 août 1979 sont répétitives. Cette ordonnance ne reconnaît le petit commerce que pour les nationaux alors que plusieurs grands commerçants, importateurs étrangers (asiatiques), se livrent au commerce de détail privant ainsi les commerçants locaux d'une part importante de ce qui pouvait être leur revenu.

⁶ Rapport alternatif sur la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, 2013 :

http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/docs/ngos/CCEDF_DRC55_ForTheSession_fr.pdf

De manière générale, et malgré le manque de données fiables, le secteur informel constitue la principale source de revenu des femmes, qui gagnent en moyenne moins que les hommes. Seulement 28 % des femmes actives perçoivent une rémunération financière. Pour les autres, la rémunération se fait soit sous forme de mélange liquide-nature (42 %), soit uniquement en nature (13 %) ; 17 % des femmes ne perçoivent aucune compensation pour le travail effectué (Enquête démographique et de Santé, EDS-RDC, 2008). Très actives dans le secteur agricole (70%), les femmes assurent la sécurité alimentaire de la population mais disposent rarement du contrôle des ressources.

La protection sociale

Concernant la sécurité sociale, celle-ci se retrouve dans un état embryonnaire en RDC. Les risques couverts sont totalement insuffisants et ne concernent que la pension de retraite, la rente des survivants, les accidents de travail et les maladies professionnelles ; quatre sur les neuf risques reconnus internationalement. Malgré les cotisations des travailleurs et des entreprises, le travailleur retraité et sa famille sont confrontés à des pensions totalement dérisoires. Cette situation alourdit les charges des entreprises par des systèmes de pensions complémentaires.

En RDC, garantir des soins de santé de qualité et à moindre coût à toute la population congolaise est l'une des priorités actuelles du gouvernement. De plus en plus d'acteurs, tant l'État par le Ministère de la Santé Publique (MSP) et le Ministère de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale (METPS) que des ONG nationales et internationales, s'intéressent à la protection sociale dans le domaine de la santé, avec par exemple la création de mutuelles de santé. Un programme spécial, le Programme National d'Appui à la Protection Sociale (PNPS) a été mis en place au sein du METPS. Néanmoins, il y a encore de très grands défis sur ce niveau. Voir 3.7.

Les normes internationales de travail

La RDC est membre de l'OIT depuis 1960. Elle a ratifié les 8 conventions fondamentales de l'OIT. Des violations répétées des droits des travailleurs ont été constatées telles les révocations dans l'administration publique et dans la magistrature, mais aussi la retraite irrégulière des fonctionnaires sans paiement d'indemnités. Dans le secteur privé, il y a souvent des licenciements massifs et abusifs, comme par exemple dans le cas fameux de la MARSAVCO en 2001 où les centaines de licenciés n'ont pas reçu les indemnités correctes. La Constitution de 2006 garantit le droit de constituer des syndicats et d'y adhérer sans autorisation préalable. Les membres des forces armées ainsi que la police n'ont pas ce droit-là. La discrimination envers les syndicalistes est interdite dans la loi mais celle-ci ne prévoit aucun moyen de protection adéquate. Le droit à la négociation collective est également reconnu. Cependant, dans le secteur public, le gouvernement fixe les salaires par décret. Le gouvernement est obligé de consulter au préalable les syndicats, mais pas vraiment de négocier avec eux. Il peut donc ignorer leurs recommandations. De plus, le personnel des entités locales décentralisées (villes, territoires et secteurs), qui constitue une sous-catégorie de fonctionnaires, ne bénéficie pas du droit de négociation collective. Le droit de grève est également reconnu même si les syndicats doivent obtenir une autorisation préalable.

3.4 Analyse de la situation économique

Il est clair qu'on peut parler d'une certaine stabilisation, voire même d'une nette amélioration des indicateurs macro-économiques en RDCongo. La croissance moyenne se situe autour de 7 à 9% les dernières années, et l'inflation est totalement sous contrôle, ainsi que les réserves monétaires, le taux de change et le déficit du budget. Cela donne une image très différente des années précédentes (on notait encore une inflation de 53,4 % en 2010...). Effectivement, il y a une évolution positive de la gestion commerciale, macro-économique et financière du pays, accompagné par des mesures prolongées d'allègement de la dette extérieure⁷. La RDC a

⁷ La dette intérieure par contre, souvent causée par le non-paiement ou le paiement tardif par l'état des factures de ses fournisseurs locaux, reste un facteur qui bloque sérieusement l'investissement et la croissance internes.

également pu profiter, pendant quelques années, de la reprise de l'économie mondiale et de la hausse de certains cours des matières premières qu'elle exporte et dont elle dépend (trop) fortement⁸. L'on peut également constater une amélioration des infrastructures de transport dans le pays. La circulation à Kinshasa est par exemple un peu plus dégagée qu'avant, et le chemin de fer entre Kinshasa et Matadi est rouvert. Mais en général, les connexions restent problématiques partout à l'intérieur du pays.

Au fait, avec un budget annuel de 9 milliards de USD pour un pays énorme comme la RDC, il faut nuancer le progrès marqué par ces chiffres à première vue impressionnants : même s'il y a croissance, la base de départ est tellement petite que cette croissance ne signifie pas grand-chose par rapport aux besoins de la population grandissante et par rapport aux besoins en infrastructures et autres de ce pays vaste et enclavé. En plus, ces indicateurs positifs ne pourraient cacher tous les défis qui restent, et qui font que la population continue à vivre dans une pauvreté et précarité généralisée. Les OMD ne seront pas du tout atteints en RDC. Voir les autres sous-rubriques du chapitre 3 pour les détails. Juste un exemple par rapport au genre : concernant la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (OMD 3) seul l'indicateur concernant le rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur a enregistré des progrès en RDC⁹ et ce malgré le fait que la promotion de l'égalité de genre est essentielle au développement humain durable et à la réalisation d'autres OMD.

La performance des services de l'état chargés des affaires commerciales, financières (taxes !) et économiques reste abominable, et ces structures n'ont pas les moyens ni les capacités nécessaires pour faire leur travail (planification, contrôle,...) comme il faut. En plus, il y a une corruption massive qui bloque leur bon fonctionnement. Le secteur minier, qui devrait, même s'il est dépendant des cours mondiaux qui échappent au contrôle des Congolais, être porteur de développement économique (et social), contribue trop faiblement au fonctionnement de l'état : seulement 15% des recettes des produits miniers va au trésor public, et les recettes fiscales ne suivent pas l'augmentation de la production. Il y a en plus des fraudes massives à l'exportation. Malheureusement, ce secteur continue à s'appuyer sur le travail artisanal informel, et à nourrir des conflits (armés), malgré tous les mécanismes de transparence qui existent et auxquels la RD Congo adhère.

3.5 Analyse de la situation dans le domaine de l'environnement et des ressources naturelles

Liens entre environnement/ressources naturelles, subsistance, pauvreté et conflit en RDC

La RDC regorge un capital naturel particulièrement important. Ce pays d'une superficie d'environ 2,3 million km³, dispose de la deuxième plus grande forêt tropicale au monde (couvrant plus de 60% de son territoire représentant aux alentours de 145 million d'hectares), la plus grande biodiversité d'Afrique, plus de 50% des ressources d'eau douce du continent, près de 80 millions d'hectares de terres arables et une variété de gisements importants de ressources extractives et non-renouvelables, comme le cuivre, le cobalt, l'or et l'étain. Il fournit d'importants services environnementaux, tant à l'échelle internationale (climat) et régionale (eau) mais avant tout à la population congolaise. Son contexte climatique, hydrologique et géologique est favorable à son développement socio-économique.

Environ 70% de la population vit en milieu rural. Leurs activités (agriculture, pêche, chasse, cueillette, exploitation de bois, exploitation artisanale minière), qui constituent également la base de leurs revenus et de leur alimentation, reposent sur les ressources naturelles.

Plus encore que les produits agricoles et de la pêche, les produits de la forêt (produits ligneux et viande de brousse) et des gisements miniers sont largement commercialisés par les communautés rurales congolaises et constituent ainsi une source importante de revenus. La commercialisation des produits de la forêt et des

⁹ Voir Rapport National sur l'évaluation des progrès accomplis par la RDC dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement en 2012 <http://www.cu.undp.org/content/dam/undp/congo/docs/MDG/UNDP-CD-OMD-rapport-national.pdf>

⁸ Effectivement la demande des matières premières est globalement en baisse, et certaines entreprises ont même mis leurs activités d'extraction (cuivre, cobalt) en RDC "on hold" pour l'instant.

mines implique également les populations urbaines pour lesquelles elle constitue une source importante de produits de marché, d'emplois et de revenus.

Malgré la contribution socio-économique de l'exploitation des ressources naturelles, elle pose aussi des défis environnementaux importants. La faune est plus que jamais sous pression. A la chasse traditionnelle, en passant par les filières de viande de brousse commerciale à destination des centres urbains, s'ajoute le grand braconnage et le trafic d'espèces de toutes sortes. Le renforcement de la loi, le leitmotiv des plans d'action, peine à produire les effets attendus. Flore et faune, les seules espèces qui performant sont les espèces invasives et parmi les espèces phares, le gorille de montagne, même si des pressions existent sur son habitat. L'agriculture de subsistance qui représente environ 90% de la production agricole et à laquelle se consacre la majorité de la population, est avant tout de type itinérante et sur brûlis. Une dégradation de la fertilité des sols a des impacts locaux importants sur les revenus des pauvres ruraux et la nutrition des populations, donc sur la sécurité alimentaire. Les ressources en eau sont fondamentales, tant pour les activités agricoles que pour la pêche et leur usage domestique, y compris son importance considérable comme source potentielle d'énergie. La gestion non durable des pêcheries contribue à une baisse de leur productivité avec des conséquences à terme sur la nutrition des populations. Certaines pêcheries sont également affectées par la pollution industrielle des eaux, par exemple aux alentours de Kinshasa et au Katanga (activités minières). Les produits de la forêt sont particulièrement importants pour l'alimentation de la population : environ 75% des protéines animales des ménages ruraux proviendraient en effet de la faune sauvage (viande de brousse) alors que 10 à 40% des protéines animales consommées en RDC proviennent des chenilles, insectes et larves.

L'insécurité alimentaire qui touche 76% de la population congolaise est liée, entre autres facteurs, à la dégradation de l'environnement, notamment des terres, des eaux et de la forêt, et à la surexploitation des ressources naturelles. L'énergie utilisée provient presque exclusivement du bois (bois de chauffe et charbon de bois) qui représente aux alentours de 90% de la consommation d'énergie de la population congolaise. La forêt est également une importante source de matériaux, notamment pour l'habitat puisque 64% des ménages ruraux vivent dans des maisons en pisé.

Les facteurs de risque environnementaux sont à l'origine d'une part importante des problèmes de santé des populations pauvres. En RDC, les études réalisées permettent d'estimer que la proportion des cas de maladies qui sont liées au mauvais état de l'environnement pourrait atteindre 80%. Beaucoup de gens (voir plus loin sous 3.9 pour plus de détails) n'ont pas accès à de l'eau de boisson issue d'une source améliorée, ce qui est la cause majeure des maladies hydriques, telle que le choléra et la diarrhée, qui touche pour la plupart des enfants de moins de 5 ans. La pollution des cours d'eau, par exemple par l'utilisation de substances chimiques pour l'exploitation minière ou le déversement de déchets industriels ou miniers, affecte ainsi directement les populations, particulièrement dans les zones urbaines et périurbaines avec un impact extrêmement important sur les populations qui s'abreuvent de ces eaux et se nourrissent des poissons y vivant. La pollution de l'air extérieur ou intérieur génère des maladies respiratoires. En RDC, l'usage du bois-énergie a des impacts graves sur la qualité de l'air intérieur et ainsi sur la santé, notamment sur les femmes qui sont particulièrement exposées à la fumée lorsqu'elles cuisinent. Par ailleurs, de manière plus marginale, la pollution de l'air peut également polluer les cultures.

La pression sur les ressources naturelles, notamment des sols, des sous-sols, des ressources en eau ou des ressources forestières, qui peut être aggravée par la dégradation de l'environnement, génère des conflits. Aux Kivu par exemple, le conflit armé trouve ses racines dans un problème d'accès à la terre et est entretenu par l'exploitation illégale des ressources naturelles permettant aux groupes armés de financer leurs activités. Ces conflits contribuent à l'instabilité et l'insécurité en RDC et affectent particulièrement les populations pauvres. La pression sur les ressources naturelles génère aussi des conflits sociaux. Au Katanga par exemple et à l'est de la RDC, l'accaparement des terres par des entreprises (minières) industrielles conduit à des tensions avec les communautés locales, par exemple à cause des délocalisations des populations. En plus, il y a souvent une tension entre les extractions industrielles à grand échelle –qui potentiellement contribuent à l'infrastructure et des moyens financiers pour la trésorerie de l'état– et les exploitants artisanaux (qui jouent un rôle important sur le plan socio-économique comme employeurs). Il est essentiel de promouvoir une coexistence pacifique entre ces deux acteurs. A cet égard, il est important d'améliorer le statut des exploitants artisanaux.

La dégradation de l'environnement est également une source de vulnérabilité importante aux catastrophes naturelles. La RDC connaît des catastrophes naturelles soudaines, comme les inondations, les éruptions volcaniques, les séismes, la sécheresse, les pluies abondantes, les vents violents, les épidémies et épizooties (ébola, rougeole, méningite, grippe aviaire), des éboulements et glissements de terrain, etc.. La gestion de ces catastrophes relève de la compétence de la Protection Civile (Ministère de l'Intérieur), mais ce service n'est guère fonctionnel faute de moyens. Un plan national d'organisation de secours en cas de catastrophes a été développé en 2012, mais ce plan n'est pas validé par le parlement ni diffusé auprès des partenaires et des autorités décentralisées. De plus, les populations locales ne sont pas conscientes des risques environnementaux et il y a très peu de moyens pour des activités de prévention et de mitigation des risques de catastrophes.

Les conditions de vie des populations pauvres dépendent donc fondamentalement de l'état de l'environnement. Cependant, la pauvreté des populations peut à son tour, être à l'origine de la dégradation de l'environnement, générant ainsi un cercle vicieux où pauvreté et dégradation de l'environnement s'entretiennent mutuellement.

La RDC est en train d'émerger de deux décennies de guerre et de conflit armé alimenté par la mauvaise gestion et la corruption. La RDC a souscrit et ratifié plusieurs conventions et textes fondamentaux internationaux dans le secteur environnement et des ressources naturelles RDC (par exemple la convention sur la biodiversité (CBD)), mais dans la majorité des cas, celles-ci ne sont pas appliquées. Avec un retour relatif de la paix au pays et l'attention donnée à la reconstruction et d'importantes réformes politiques, économiques et institutionnelles, la RDC est un pays avec des possibilités exceptionnelles mais aussi face à des défis majeurs dans tous les aspects de développement.

Les menaces qui pèsent sur les efforts de conservation

La chasse commerciale, le braconnage et la pêche ont clairement des impacts négatifs non négligeables sur les objectifs de conservation, en particulier le braconnage des éléphants (ivoire). En outre, l'exploitation commerciale non durable du bois, l'expansion de l'agriculture itinérante sur brûlis (y compris l'utilisation du bois-énergie), la construction de routes et autres infrastructures (et les impacts associés), et le développement des mines et des activités pétrolières ou gazières ont été considérés comme des menaces importantes pour les cibles clés de conservation. Les activités minières et l'expansion des activités d'agriculture sur brûlis ont augmenté en importance en RDC par rapport à l'Afrique centrale en général, reflétant les vastes possibilités économiques pour exploiter les ressources naturelles de la RDC (venant également de l'extérieur) ainsi que des pressions croissantes de la population. Le changement climatique a été considéré comme une grande menace pour tous les objectifs de conservation et la résilience des populations, bien que l'envergure de l'impact ne soit pas encore claire. Les forêts congolaises sont un énorme puits de carbone et séquestrent 40 Gt de carbone ou l'équivalent de 140 Gt de CO₂, représentant 3 fois les émissions mondiales annuelles en 2010, si toute la forêt était détruite. Enfin, l'expansion de l'agro-industrie représente une menace potentielle future. Comme les forêts tropicales sont le biome principal, les principaux moteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts sont d'un intérêt particulier. Un taux de déforestation annuel de 0,2% sur la période 2000-2010 est mis en avant, même si bien sûr pas répartie uniformément dans tout le pays, mais surtout dans des endroits plus proches des grandes villes comme la ceinture de savane de Kinshasa ou dans l'est du pays (avec un taux de déforestation de 1% dans le Parc national de Virunga pour la même période). Les principaux moteurs de la déforestation et de la dégradation sont la petite agriculture de subsistance (l'agriculture itinérante et sur brûlis), l'exploitation de bois artisanale, l'exploitation forestière des arbres pour le bois-énergie et les activités minières. Les principales causes sous-jacentes sont la croissance démographique, la mauvaise gouvernance, les infrastructures et l'urbanisation, ainsi que le chômage et la pauvreté. La faiblesse des systèmes politiques, la demande de produits, une mauvaise planification de l'utilisation des terres, la pauvreté et le manque de financement durable continuent d'être des aspects clés pour le domaine de l'environnement et de conservation de la nature dans la RDC. Particulièrement menaçant pour la biodiversité sont des groupes armés incontrôlés qui effectuent le braconnage endémique et l'exploitation forestière illégale, souvent dans les parcs nationaux et autres zones protégées.

La RDC est enfermée dans un cercle vicieux de pauvreté où la croissance démographique, la dégradation du capital naturel, etc., rétroagissent négativement l'un sur l'autre. La bonne gouvernance et la réduction de la pauvreté sont primordiales pour arriver à des solutions durables. Une agriculture durable intégrant des alternatives à l'agriculture itinérante et sur brûlis –en restaurant les sols dégradés et sans impact de déforestation– sera cruciale.

L'application des conventions internationales et les lois congolaises qui en découlent doivent être appliquées et une intention particulière doit être faite à la gestion participative des ressources naturelles.

Le défi de la conservation de l'environnement en RDC est de faire basculer le paradigme actuel de la pauvreté et de réorienter la croissance économique, actuellement au détriment du capital social et naturel, d'une manière que la biodiversité est protégée, afin d'assurer des services environnementaux à long terme. L'économie verte doit être considérée comme un mécanisme pragmatique aux avantages de toutes les parties prenantes.

3.6 Analyse de la situation dans le domaine de l'éducation

Financement de l'éducation

La part du budget du Secteur Educatif dans les dépenses publiques a connu une régression spectaculaire entre 1980 et 2002, passant de 24% à 6% du budget total. En 2012 les dépenses du secteur représentent 12,8%, dont près de la moitié (43%) pour l'Enseignement Primaire. La masse salariale représente 95% des dépenses courantes du secteur, ce qui laisse peu de marge pour les dépenses de qualité¹⁰.

Organisation du secteur de l'éducation

La structure de l'Enseignement Maternel, Primaire, Secondaire, Technique et Professionnel est organisée autour d'établissements publics conventionnés, d'établissements publics non conventionnés ainsi que d'établissements privés. Elle comprend trois niveaux :

*L'enseignement maternel ou pré primaire, non obligatoire, qui accueille les enfants de 3-5 ans, et est organisé sur une durée de trois ans.

*Le niveau primaire, obligatoire, qui est organisé sur une durée de six années, réparties en trois degrés: élémentaire, moyen et terminal. Sont admis en 1ère année primaire, les enfants qui ont 6 ans révolus.

*Le niveau secondaire comprend : (i) un cycle long (humanités), d'une durée de six années, qui soit ouvre la voie aux études supérieures en proposant trois types d'enseignement (enseignement général, enseignement normal et éducation physique), soit s'oriente vers un enseignement technique où sont organisées les sections industrielles, commerciales et sociales; et (ii) trois cycles courts ouvrant la voie à des spécialisations professionnelles.¹¹

Les compétences de l'enseignement sont partagées entre le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Initiation à la Nouvelle Citoyenneté (MEPSINC) et le Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel (METP).

L'enseignement supérieur dispose d'une structure d'offre publique et privée composée d'universités, dont la finalité est la formation de cadres, d'enseignants et de chercheurs, d'Instituts supérieurs techniques, formant des cadres destinés aux domaines professionnels techniques et d'Instituts supérieurs pédagogiques (ISP) et Instituts supérieurs pédagogiques techniques (ISPT) qui forment les enseignants pour l'enseignement secondaire.

Enfin la promotion de l'alphabétisation, de l'éducation non formelle et spéciale, sous la tutelle du Ministère des Affaires Sociales (MAS) vise à faciliter l'intégration dans l'enseignement formel des enfants non scolarisés ou déscolarisés d'âge scolaire ainsi que l'alphabétisation des adolescents et adultes qui ne peuvent plus

¹⁰ Document de la Stratégie Sectorielle de l'Education et de la Formation, 2016-2025.

¹¹ Stratégie de Développement de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel (2010/11-2015/16), p. 19.

intégrer l'enseignement formel. Sa structure d'offre est composée de centres de rattrapage scolaire, centres d'alphabétisation et centres de formation professionnelle.

Diagnostic du système éducatif congolais

*Au **maternel**, les effectifs sont passés de 166 457 en 2006-07 à 274 189 en 2011-12. En 2011-12, 51,7% des élèves sont accueillis dans des établissements privés (en 2012/13, on compte 2174 écoles privées, soit 57% des écoles maternelles) et 34,3 % dans les établissements conventionnés. Le public non conventionné pèse seulement 12,4 %. Cependant, la couverture de l'enseignement maternel a connu une évolution extrêmement faible, passant de 3 % à 4,3 % entre 2006-07 et 2011-2012. Ainsi trop peu d'enfants congolais bénéficient d'un enseignement préscolaire parce que très coûteux.

*Au **primaire**, le nombre d'élèves est passé de 5 470 977 en 2001-02 à 8 581 798 en 2006-07 et 11 949 784 en 2011-12. Secteurs public et privé ont montré un niveau de croissance comparable, la part du secteur privé restant constante sur l'ensemble de la période (11 %). En 2011-12, les écoles publiques conventionnées accueillent 70,7 % des élèves.

Cette forte expansion des effectifs pourrait s'expliquer entre autres par la mise en place depuis 2010 de la politique de gratuité¹². Cependant l'environnement d'apprentissage reste relativement précaire avec 42% des salles de classe construites en matériaux non durables; de plus, les frais scolaires par enfant, payés par les parents, estimés en 2010 à 18 USD, constituent une barrière majeure à la scolarisation, notamment pour les enfants issus de ménages pauvres¹³.

Pour ce qui est de l'**égalité** de genre on observe une amélioration : l'indice de parité est passé de 0,81 en 2007 à 0,90 en 2012. Ceci montre qu'il y a une inégalité de scolarisation en faveur des garçons : pour 100 garçons scolarisés au primaire, on ne trouve que 90 filles. Mais 3,5 millions d'enfants entre 6 et 11 ans restent encore en dehors de l'école (soit 26,7% de la tranche d'âge), la vaste majorité vivant en milieu rural¹⁴. De plus, la RDC est confrontée à un manque des données fiables : le nombre exact d'enfants handicapés scolarisés ou en dehors de l'école n'est pas connu. Et même si l'amélioration du niveau d'instruction des femmes plus jeunes est heureusement en cours - la proportion de femmes sans instruction étant passée de 65 % parmi les 65 ans et plus à 7 % parmi les femmes de 15-19 ans – il s'agit d'un résultat qui nécessite de continuer les efforts¹⁵. Les filles handicapées sont confrontées à une double vulnérabilité en raison de leur sexe et de leur handicap. L'identification des enfants en situation de handicap (ESH) pourrait être facilitée si leurs parents étaient convaincus du bien-fondé de les envoyer à l'école. Les ESH ne sont pas seulement moins susceptibles d'être éduqués, ils sont aussi les premiers à quitter l'école avant la fin du cycle primaire ; ceci fait de la rétention scolaire le deuxième obstacle majeur à la scolarisation des ESH. Ici aussi, la fille en situation de handicap est davantage susceptible de devoir quitter l'école primaire avant même d'obtenir son diplôme. La différence entre les filles et les garçons est renforcée au travers du nombre d'années d'école suivies.

*Au **secondaire**, tous cycles confondus, les effectifs sont passés de 2 740 608 en 2006-07 à 3 873 380 en 2011-12. En 2011-12, les écoles publiques conventionnées accueillent 63,5 % des élèves, proportion variant de 56,7 % pour l'enseignement technique à 66,1 % pour le premier cycle de l'enseignement secondaire. Les écoles non conventionnées scolarisent quant à elles 20,1 % des élèves, proportion culminant à 23,1 % pour l'enseignement normal.

La répartition par type d'enseignement indique que l'enseignement général et l'enseignement normal représentent 80,3% des effectifs, l'enseignement technique 18,40%, l'enseignement professionnel 1,3% et quasiment rien pour les arts et métiers.

Seuls 17,4% des enseignants du secondaire public sont qualifiés. 63% des enseignants qualifiés sont en milieu

¹² Cette politique abolit les frais scolaires directs payés par les familles pour les enfants des niveaux 1 à 5 hors Kinshasa et Lubumbashi.

¹³ Document de la Stratégie Sectorielle de l'Education et de la Formation, 2016-2025, pp.13-14.

¹⁴ Etude EADE 2010.

¹⁵ Ambassade de Suisse, rapport du statut de la femme en République démocratique du Congo : Rapport d'une réflexion prospective pour un changement pérenne.

urbain. Les femmes ne représentent qu'environ 11% du corps enseignant¹⁶.

Les analyses au niveau du segment de l'enseignement technique et de la formation professionnelle font état des contraintes suivantes : (1) l'absence de curricula pertinents pour certaines filières, (2) le manque d'accompagnement pédagogique pour les formateurs, (3) l'inefficacité des mécanismes d'information et d'orientation des bénéficiaires, (4) l'insuffisance globale en formations et accompagnements ainsi qu'en moyens pour permettre la mise en place de nouvelles pratiques professionnelles, (5) une sous-qualification des enseignants, (6) l'état très précaire des infrastructures et équipements pédagogiques, (6) la prise en charge insignifiante par l'état.¹⁷

Les **inégalités de genre** dans les effectifs sont encore plus marquées au secondaire, où on ne trouve, au niveau national, que 62 filles scolarisées pour 100 garçons. Au niveau du segment de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, les filles restent sous-représentées, à seulement 35%¹⁸. Les inégalités de genre sont exacerbées pour les filles et pour les enfants en situation de handicap. Cette différence s'explique notamment par des pratiques culturelles répandues, y compris la priorité accordée aux garçons, les mariages et les grossesses précoces¹⁹.

A l'université et au supérieur, les effectifs ont plus que doublé entre 2006 et 2012, passant de 239.914 à 512.322 étudiants. Un regard sur l'évolution par type de structure, montre une impulsion des universités publiques et privées dont les effectifs ont connu respectivement 19 % et 22 % de croissance annuelle. Les instituts supérieurs pédagogiques publics ont, quant à eux, enregistré 18 % de croissance en moyenne annuelle. Cette croissance énorme du nombre d'étudiants, qui n'a pas été accompagnée des investissements indispensables, présente un défi majeur et nécessite un financement assuré, un contrôle du clientélisme auprès des étudiants, la mise en place et le maintien d'infrastructures de base (salles d'enseignement adaptées à la population estudiantine, eau, électricité, informatique, sanitaires, logements, équipement audiovisuel, laboratoires d'enseignement et de recherche,...). Les faibles performances des institutions universitaires et d'enseignement supérieur résultent largement de leur opacité et de leur déficit de gouvernance et de transparence: les réformes internes indispensables sont d'une ampleur considérable. A côté des institutions publiques, une multitude d'institutions privées, communautaires, confessionnelles se sont créées ces dernières années, qui résistent résolument aux tentatives ministérielles de contrôle et aux diagnostics très négatifs des experts internationaux.

Les taux d'abandon et de redoublement sont très importants particulièrement dans les premières années d'études où on enregistre une déperdition variant entre 30 et 40% selon les années et les disciplines. Ce taux d'abandon suggère de graves problèmes d'efficacité interne et doit être considéré comme un signe de problèmes de qualité associés au processus d'enseignement-apprentissage et d'évaluation, de motivation et de qualité des enseignants, d'orientation des étudiants et des problèmes financiers liés au secteur de l'éducation. Des disparités de genre, de milieu de résidence et de niveau de revenu sont également des caractéristiques de ce niveau en RDC. De même l'accès à l'enseignement supérieur par rapport au niveau de richesse des ménages est très inéquitable.

La structure d'offre a peu changé, et demeure essentiellement publique. A l'université et au supérieur la qualité des formations ne semble pas au centre des préoccupations de la communauté académique. De plus, le programme national de formation des enseignants ne dispense pas de cours qui intègrent le concept d'éducation des étudiants en situation de Handicap. De nombreux programmes et cours sont dépassés ou d'une pertinence limitée, ne répondant guère aux exigences d'une économie à croissance ou aux besoins spécifiques de chacune des provinces ou des secteurs émergents. Et ne parlons pas d'éducation à la citoyenneté mondiale, comme valeur de base et en plus en tant qu'ouverture à la mondialisation. En outre, le style d'apprentissage est souvent un apprentissage « par cœur » malgré le fait que les employeurs exigent des

¹⁷ VVOB-COGEFOR-BIEF, Diagnostic de l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle en République Démocratique du Congo, Décembre 2014, pp. 113-119.

¹⁸ Document de la Stratégie Sectorielle de l'Éducation et de la Formation, 2016-2025, p. 18.

¹⁹ Voir Global initiative on out-of-school children, DRC, UNICEF, 2013:

http://www.unicef.org/education/files/DRC_OOSCI_Full_Report_%28En%29.pdf

compétences de résolution de problèmes et d'innovation. En général, les installations de recherche, la bibliothèque et le matériel éducatif sont limités et dépassés.

Un pourcentage important du personnel est insuffisamment qualifié. Le corps enseignant est aussi caractérisé par un vieillissement avancé. Rares sont les professeurs qui partent à la retraite car cela réduit énormément le salaire officiel, supprime de nombreux bénéfices de prestations et avantages divers. En outre, la relève académique connaît un ralentissement inquiétant à cause d'un arrêt de recrutement de nouveaux professeurs. Il en résulte que l'âge moyen d'un professeur se situe entre 62 et 65 ans. L'Etat finance uniquement les salaires et avantages salariaux des personnels académiques et administratifs. Il n'y a quasi pas de financement public structurel pour le fonctionnement et la recherche²⁰.

On peut retenir de la première série d'observations que le **système éducatif congolais** a cherché à assumer la totalité du champ de l'éducation sans y être parvenu jusqu'ici. Tout ce qu'il a réussi à faire c'est substituer au concept de l'éducation celui de l'enseignement, considéré comme englobant la totalité de l'éducation. Les acteurs du secteur de l'éducation estiment qu'il y a lieu d'apporter d'abord un correctif à une telle vision, ce d'autant plus que cette vision erronée perdure. Elle vient d'être reconduite par la récente Loi-cadre n° 14/004 du 11 février 2014 portant toujours non sur l'éducation nationale, mais sur l'enseignement national !

Ce dévoiement de concept s'est accompagné d'un conflit interminable entre les confessions religieuses et l'Etat. L'Etat, n'ayant pas totalement gagné la guerre scolaire, s'est détourné de l'éducation. Comme le domaine de l'éducation a besoin d'un investissement régulier, les réseaux confessionnels et privés agréés se sont essouffés pour finalement se rabattre sur les parents. Mais les parents sont peu rémunérés et peinent à supporter et le poids de l'éducation et de l'enseignement de leurs enfants. Les plus riches envoient leurs enfants en formation à l'étranger ou les inscrivent dans les écoles les plus coûteuses du pays. Les autres se débrouillent comme ils peuvent ou abandonnent. D'où de nombreux enfants en âge scolaire qui n'étudient pas et des enfants scolarisés qui n'apprennent pas l'essentiel à l'école. Les infrastructures sont délabrées, les équipements sont désuets, les auxiliaires pédagogiques n'existent pas, les nouvelles technologies de l'information et de la communication applicables à l'enseignement sont inconnues, les enseignants sont dépassés ou mal formés, avec de faibles qualifications scientifiques, rarement recyclés. La confiance envers le système scolaire congolais reste de fait très limitée.

Pour conclure, l'on peut dire que la question de l'approche des droits de l'enfant reste quasi absente des politiques sectorielles en matière d'éducation. Les principes directeurs de la convention (participation ; non-discrimination ; intérêt supérieur de l'enfant ; vivre, survivre et se développer) restent peu appliqués. L'exclusion de certaines minorités (filles-mères, handicapés, pygmées, enfants en situation de rue...), la violence scolaire physique et morale, l'absence de participation des enfants dans leur apprentissage vont dans ce sens. Un effort important doit être consenti par les acteurs du secteur de l'éducation pour mettre en place un enseignement respectueux des droits de l'enfant (gouvernement scolaire, leçons adaptées...).

3.7 Analyse de la situation dans le domaine de la santé

3.7.1. La vision, les stratégies et les plans sanitaires

Depuis 2008, la RDC a opté pour une **réforme** profonde afin de passer d'un fonctionnement centralisé et bureaucratique à un fonctionnement décentralisé et managérial. La politique nationale de santé adoptée en 2006 et à laquelle l'ensemble des partenaires a souscrit est la SRSS (**Stratégie de Renforcement du Système de Santé**) qui considère comme unité fonctionnelle des soins la Zone de Santé (ZS) et comme approche **les soins de santé primaires**. Les outils de mise en œuvre sont **les plans de développement sanitaires** (PNDS, PPDS, PDZS) et les plans d'actions opérationnelles, à chacun des 3 niveaux de la pyramide hiérarchique classique:

Le niveau central: il est constitué du Ministre, du Secrétariat Général qui compte 13 directions, 52 programmes spécialisés et des hôpitaux nationaux. Responsabilités: normatives, de régulation, de prestation

²⁰ Document de la Stratégie Sectorielle de l'Education et de la Formation, 2016-2025, pp. 19-20.

de soins tertiaires, de définition des grandes orientations de la politique sanitaire, des stratégies d'intervention, d'appui, de contrôle de conformité et de suivi du niveau intermédiaire.

Le niveau intermédiaire : la Province : il compte 11 Inspections Provinciales de la Santé (IPS) et 26 Ministres Provinciaux et autant de Divisions Provinciales de la Santé (DPS), depuis que la réforme du NI est effective (avril 2015). La DPS a pour mission essentielle d'apporter un appui technique, managérial et logistique aux 516 ZS. Le Ministre provincial en charge de la santé préside les réunions du Comité Provincial de Pilotage (CPP). Il a sous sa gestion les DPS qui sont les partenaires prioritaires du gouvernement, comme organismes d'intérêt public, du fait qu'elles jouent un rôle-clé dans l'encadrement et le développement des ZS et les missions des ACNG, et plus spécifiquement de la réforme du NI en cours. Les nouvelles DPS fonctionnent autour de 6 « métiers » qui intègrent et remplacent progressivement les Programmes spécialisés lesquels fonctionnent encore dans une phase transitoire. Ainsi, les Encadreurs Provinciaux Polyvalents (EPP) sont des personnes de référence dans ce partenariat.

Le niveau périphérique : la Zone de Santé : la ZS est gérée par ECZ, elle-même dirigée par un MCZ. Elle a pour mission la mise en œuvre de la stratégie des soins de santé primaires. Elle est géographiquement limitée et couvre une population théorique de 100.000 à 150.000 habitants avec un HGR qui assure le PCA (deuxième ligne). Elle est elle-même divisée en AS qui, à travers un CS, couvrent 5 à 10.000 habitants en leur offrant le PMA (première ligne). Au niveau des CS, les communautés sont représentées par un COSA et par les relais communautaires²¹, des volontaires informés et formés, capables d'influencer à travers leurs activités les comportements, les modes de vie et les attitudes des familles en faveur de la promotion de la santé familiale et des communautés.

On observe que les CS et Postes de Santé privés se sont multipliés. Ils emploient de nombreux agents, peu qualifiés et couvrent des populations de plus en plus petites. Peu d'entre eux sont viables comme tel. Il y a de nombreuses ruptures de stock de médicaments, les sommes perçues pour leur revente étant utilisées en priorité pour le paiement du personnel.

La santé est un des cinq chantiers du gouvernement issu des élections de 2006. L'article 47 de la Constitution de la RDC consacre d'ailleurs **la santé comme un des droits fondamentaux** du peuple congolais. Le MSP est ainsi ciblé comme prioritaire par la réforme globale de l'administration publique. Le système de santé de la RDC vise trois grands objectifs : (i) améliorer la santé de la population (ii) répondre à leurs attentes et (iii) répartir équitablement la contribution financière. L'état congolais s'est tenu à porter **une attention particulière au droit à la santé des orphelins et enfants vulnérables** respectant au niveau international la Convention relative aux droits de l'enfant (CIDE).

3.7.2 Quelques indicateurs épidémiologiques

Malgré des progrès considérables les dernières années, la situation sanitaire en RDC reste précaire avec des causes importantes de mortalité et morbidité évitables. Les tableaux ci-dessous illustrent la problématique²² :

Indicateur	Democratic Republic of the Congo				
	2013	2012	2005	2003	2000
Under-five mortality rate (per 1000 live births)	119			167	
Maternal mortality ratio (per 100 000 live births)	730		930		
deaths due to HIV/ aids (per 100 000 population)		41,6			59,2
deaths due to tuberculosis among HIV-negative people (per 100 000 pop.)	68				79
Malaria - number of reported deaths (per 100 000 population)		99,8			148,6
Incidence of tuberculosis (per 100 000 population per year)	326			327	

²¹ Une forme de participation communautaire dans le domaine de la santé est définie dans le «Manuel des Procédures des Structures de Participation et des Approches Communautaires» (2013)

²² Source: Country statistics and global health estimates by WHO and UN partners

ACC RD CONGO

Proportion of births attended by skilled health personnel (%)		74		
Per capita total expenditure on health at average exchange rate (US\$)	16		5,7	

Le dernier PNDS 2013-2015 rapporte que la fin des conflits a contribué à diminuer **le taux de mortalité infantile**. La proportion de **naissances assistées par du personnel qualifié** est en hausse (MICS 2010) : entre 94% en milieu urbain et 67% en milieu rural ; cependant le taux de mortalité maternelle reste élevé et la RDC continue à être un des « pires pays pour être mère » dans le monde²³. Concernant le **VIH/SIDA**, selon l'EDS 2014 la séroprévalence 15-49 ans est de 1,2 %, mais nettement plus élevée parmi les femmes (1,6 %) que parmi les hommes (0,6 %) et le nombre de patients HIV positifs éligibles pour un traitement et effectivement traité augmente chaque année; le taux de couverture reste cependant faible à 12%. **Le paludisme** reste la principale cause de mortalité chez les enfants de moins de cinq ans. En 2013 la RDC a enregistré 11.363.817 cas de paludisme et 30.918 décès, soit 39% des décès hospitaliers. Il est important de souligner que parmi ceux qui ne décèdent pas, il existe un grand nombre qui développe des séquelles pouvant les conduire dans une situation de handicap et qui les rendent davantage vulnérables. La couverture en moustiquaires imprégnées d'insecticide atteindrait seulement 20%. En matière de **tuberculose**, la RDC occupe le 7ème rang en Afrique et le 11ème au niveau mondial. La **maladie du sommeil** est en baisse en RDC grâce aux efforts intenses de dépistage et traitement depuis 1998, mais les 3206 cas enregistrés en 2014 représentent 85% de tous les cas déclarés dans le monde, et l'initiative d'élimination de cette maladie coordonnée par l'OMS doit se concentrer sur la RDC. **Les maladies diarrhéiques** constituent la quatrième cause de mortalité chez les enfants de moins de 5 ans, et les aspects «eau et assainissement» sont à prendre en compte dans ce secteur 'santé'. **La malnutrition** est un problème de santé publique majeur en RDC où le taux de mortalité est parmi les plus élevés du monde. 43% des enfants de moins de cinq ans étaient en état de retard de croissance en 2010 (malnutrition chronique – MICS 2010), un état qui se développe en lien avec un manque structurel dans l'alimentation (pauvreté, manque de diversification, etc.) et 9% en état de malnutrition aigüe, qui se développe en lien avec un manque temporaire ou répété dans l'alimentation (suite à conflits, soudure). Pour **la lèpre**, avec 3.744 nouveaux cas dépistés en 2013, la RDC constitue le 5ème pays le plus endémique au monde et le 2ème d'Afrique. Selon un rapport de l'OMS sur la **sécurité routière**, près de trente mille décès ont été enregistrés sur les routes de la RDC en 2010. Des extrapolations indiquent que la RDC compterait entre 492.000 et 675.000 de **personnes aveugles** et trois millions de mal voyants. Dans plus que la moitié des cas, la cécité serait évitable.

3.7.3 Diagnostic sanitaire et institutionnel: les principaux défis

- La RCD est en **transition épidémiologique**²⁴ : c'est-à-dire que le contexte sectoriel santé est étroitement lié à une époque où l'enjeu majeur semblait limité aux maladies infectieuses et qu'elle voit une amélioration limitée de certains **déterminants sociaux de la santé** conduisant à des progrès durables de l'espérance de vie.
- **Sous-financement du secteur** : Le budget consacré au secteur de la santé reste très bas à 16 \$/ capita/an, dont la moitié vient des ressources externes et un tiers est payé directement par la population au point de livraison²⁵. En plus, l'affectation des budgets ne tient pas compte des priorités du secteur. A ce sous-financement, il faut ajouter **le faible taux d'utilisation** par les usagers. La **pauvreté monétaire** très importante d'une majorité de ménages les pousse à dépenser de moins en moins pour la santé et à

²³ Voir Save the Children, State of the World's Mothers, 2015, https://www.savethechildren.ch/fr/actualites_medias/publications/rapports_et_etudes/

²⁴ « De la transition épidémiologique à la transition sanitaire : l'improbable convergence générale », J Vallin et F Meslé, INED

²⁵ Comptes Nationaux de la Santé (NHA), OMS, 2013

recourir aux guérisseurs traditionnels et à l'automédication. La problématique de la sous-utilisation des services est prise en compte par un dialogue structuré avec les communautés²⁶.

- L'importance et la diversité des financements extérieurs pour le secteur de la santé ont considérablement **réduit le leadership du MSP en RDC**. les comptes nationaux de la santé de 2013 indiquent que seulement 1% des dépenses nationales de santé ont été assurées par le gouvernement central. Les taux de décaissement restent trop faibles entraînant un bas niveau de réalisation des activités programmées.
- Le mode de tarification recommandée est la **tarification forfaitaire par épisode de maladie**. Cette tarification est fixée avec la participation de la population. D'autre part, l'Etat Congolais et ses PTF fournissent des aides financières sur les *contenus* (les activités et leurs résultats), mais peu de véritable travail de fond sur les *contenants* (sur la structuration des réseaux de CS viables et fonctionnels sur des territoires bien identifiés ainsi que sur l'organisation managériale des HGR dans les ZS).
- A mettre en exergue : la **couverture sanitaire insuffisante** dans certaines provinces et aires de santé, qui limite fortement l'accès géographique des populations aux services et soins de santé (en plus de l'accès financier), la **fragmentation des prestations**, en partie due au financement sélectif axé sur des résultats rapides, la **baisse de la qualité des soins** offerts dans les ZS, les difficultés de participation populaire dans l'élaboration de la politique sanitaire. L'**approvisionnement en médicaments et intrants** spécifiques fait aussi l'objet de nombreux problèmes en termes de gestion, de recouvrement des coûts et de couverture du territoire et le **système d'information sanitaire** (SIS) constitue un réel problème, car il ne permet pas de rendre disponible en temps réel l'information dont les décideurs et les prestataires ont besoin pour la prise de décision. L'accès aux soins spécialisés comme le traitement et le monitoring du VIH/Sida ainsi que la réadaptation fonctionnelle n'est souvent pas assuré. Le trop **faible taux d'accès à l'eau potable** des populations (surtout en milieu rural), le **très mauvais état des infrastructures et équipements** dans un grand nombre des CS et des HGR et de graves déficiences dans l'accessibilité des **urgences médicales aux structures de référence**, surtout dans le milieu rural.
- Dans le domaine des **Ressources Humaines** en Santé (RHS): Les migrations internes et externes du personnel de santé mal payé et travaillant dans des conditions difficiles augmentent en importance. Le problème d'agents « fantômes », ceux à la retraite continuant à travailler faute de paiement des pensions, est complexe à régler. Il y a une multiplication anarchique d'Institutions de formation médicale (d'une qualité douteuse) qui produisent un nombre très élevé de nouveaux médecins et infirmiers, avec un déséquilibre dans les affectations entre le milieu urbain et le milieu rural.
- Il existe des **structures privées** peu ou pas régulées et de nombreux circuits parallèles pour la lutte sélective contre certaines maladies.
- La population est **sous-informée** sur les problèmes de santé responsables de la morbidité et mortalité élevée ainsi que sur les services organisés par les services de santé.
- À propos de la **couverture sanitaire universelle (CSU)** : récemment un atelier s'est tenu sur la CSU du pays²⁷. Les travaux ont porté sur la **Loi-cadre de la santé pour la RDC**, émanant de l'article 49 de la Constitution de la RDC. Les propositions des principes clés à inclure ont été élaborées par les participants à ces travaux, en vue de prendre en compte les trois aspects de la CSU, à savoir: (i) l'extension des paquets des services et soins à couvrir, (ii) les modalités de financement permettant la réduction des paiements directs et (iii) les mécanismes à mettre en place pour atteindre toute la population de la RDC. les différents PTF ont mis en œuvre des projets avec des modalités de financement et paiement divers : la tarification forfaitaire, le FBP, les mutuelles communautaires, les fonds d'équité, la gratuité des soins...
- Certains groupes vulnérables et certaines maladies négligés illustrent bien l'iniquité dans l'accès aux soins : la problématique des **violences sexuelles, des orphelins, la prise en charge de santé mentale et des handicapés, des aveugles et malvoyants**, sont malheureusement délaissés. La **drépanocytose** quant à elle est l'une des principales maladies génétique et héréditaire qui touche l'enfant congolais. On estime à 50.000 le nombre de nouveaux cas chaque année. A souligner en même temps la forte croissance

26 Voir réseau MASMUT

27 En février 2015, présidé par le Secrétaire Général du MSP, Atelier de réflexion sur la CSU avec l'appui des experts de l'OMS, l'UNICEF, la Banque Mondiale et d'autres partenaires bilatéraux (USAID, Canada, Belgique), l'atelier s'est donné 'une feuille de route' des activités clés à mener avant et après la soumission de la loi au Parlement.

démographique et l'émergence de **maladies chroniques** comme le diabète, l'hypertension, l'obésité, maladies cardio-vasculaires, les cancers...

- Il existe des disparités d'accès aux soins de santé selon l'endroit où l'on se situe. De manière générale, l'accès des femmes aux services de santé est plus faible que celui des hommes. Comme dans d'autres domaines, lorsque les familles disposent de faibles ressources, elles ont tendance à donner la priorité aux garçons.
- En ce qui concerne les droits et la santé génésique, les violences sexuelles et les grossesses précoces continuent à constituer un problème préoccupant en RDC, de même que les disparités d'accès auxquelles sont confrontées les femmes²⁸. Il est impératif de promouvoir l'éducation à la vie sexuelle et affective et la sensibilisation aux violences basées sur le genre dans tous les milieux.

3.8 Analyse de la situation dans le domaine de l'agriculture

La RDC dispose d'un potentiel sylvi-agricole et d'élevage considérable, avec une superficie cultivable estimée à 80 millions d'hectares²⁹, or seulement 10% des terres arables sont aujourd'hui cultivées, ce qui offre un potentiel d'accroissement agricole parmi les plus importants du monde entier. Néanmoins ces terres se caractérisent d'une part par une incapacité à stocker de la fertilité à travers des phénomènes de lessivage, et d'autre part par une fragilité structurelle.

En développant une sylvi-agriculture plus adaptée au climat, aux conditions sociales et écologiques, le pays serait capable de nourrir près de deux milliards de personnes. Pourtant aujourd'hui la RDC n'est autosuffisante que pour quelques rares produits alimentaires: le manioc, les légumes, la banane, la banane plantain et le haricot. Les grandes villes comme Kinshasa importent d'Europe, d'Asie, d'Amérique, du riz, du blé, de la viande, du poisson. L'importation de certaines denrées paraît incompréhensible tant leur production pourrait être assurée par la RDC. Il existe donc des opportunités pour une croissance importante de la production agricole qui sont entravées par la défaillance du système agricole.

L'agriculture occupe plus de 74% de la population active, mais elle ne contribue que pour 35% à 40% au PIB³⁰, ce qui dénote une productivité nettement inférieure à celle des autres secteurs de l'économie. Les cultures de rente, depuis les années 70, sont en régression continue, privant le pays d'importantes recettes d'exportations et de matières premières pour les entreprises locales. Les recettes d'exportation agricoles ont décliné dramatiquement, passant de 334 millions USD en 1995, à 4,3 millions USD en 2003³¹. Pratiquée dans les petites exploitations familiales mettant annuellement en culture moins de deux hectares, l'agriculture est peu performante, rudimentaire dans ses équipements et matériels et accédant faiblement aux intrants agricoles et d'élevages modernes (semences saines, engrais et pesticides), aux technologies et aux financements. Cette agriculture traditionnelle entraîne d'une part la déforestation à cause des pratiques de brulis et d'autre part une infertilité des sols due à l'érosion.

Depuis les années 70, le cheptel a aussi régressé en effectif et en production. Les données statistiques disponibles (mais d'une fiabilité réduite) font état d'une production nationale estimée en 2010 à 157.855 tonnes³² de viande.

La RDC, avec ses 40 km de frontière maritime, le fleuve Congo et ses affluents, les lacs, rivières et autres cours d'eau, dispose de potentialités halieutiques estimées à 707.000 de tonnes de poissons par an. Mais l'absence de réglementation et de monitoring des ressources et des prises de pêche rendent difficiles l'évaluation des stocks disponibles. Ce potentiel est parfois sous exploité mais parfois surexploité (p.e. dans plusieurs lacs

²⁸ La mère-enfant, Défis de la grossesse chez l'adolescente, UNFPA, 2013 : <https://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/FR-SWOP2013.pdf>

²⁹ Agriculture Congolaise en quelques chiffres. Service National des Statistiques Agricoles. 2012

³⁰ Agriculture Congolaise en quelques chiffres. Service National des Statistiques Agricoles. 2012

³¹ Tecsub, 2009. Rapport d'évaluation de l'Etude du Secteur Agricole

³² Agriculture Congolaise en quelques chiffres. Service National des Statistiques Agricoles. 2012

comme Mai Ndombé, Tumba). Selon la FAO, la production actuelle (en 2007) est estimée à 238.970 tonnes³³, alors que les importations sont de 102.893 tonnes.

La RDC possède des environnements agro-écologiques très diversifiés et complémentaires riche d'un grand potentiel de flux commerciaux à l'intérieur du pays, qui est, malheureusement, lourdement pénalisé par l'état des infrastructures de communication (routes souvent impraticables, ponts manquants, voies d'eau non draguées, ...) par les tracasseries administratives et par l'augmentation des coûts de transport (véhicules, énergie, pièces de rechanges) insuffisamment compensé par l'évolution du prix de vente des denrées agricoles. De plus, le commerce international étouffe le potentiel agricole et économique des petits producteurs, plutôt que de l'inciter. Effectivement, les produits agricoles de rente restent encore confrontés à des défis surtout en termes de qualité pour conquérir davantage de marchés, et ceci dans un contexte commercial défavorable et très concurrentiel avec des modèles agricoles ultra-productifs et intensifs en capital. Sur les marchés d'exportations vers l'hémisphère nord (café, cacao, thé, sésame, ...), le cadre commercial international est inéquitable (barrières tarifaires et non tarifaires, monopole/oligopole de grandes entreprises/commerçants, subventions) et limite le potentiel économique de certaines filières en RDC bien que le commerce équitable soit en développement.

L'agriculture familiale n'est pas non plus mise en avant dans la politique agricole de l'état, et les OP ne soient pas consultés concernant cette politique. Le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) s'inscrit totalement dans une vision dite moderne de l'agriculture africaine, et prévoit surtout la création de 20 parcs agro-industriels (PAI) qui vont clairement favoriser l'agro-business. Les premiers aménagements des parcs ont été engagés en 2013 : 20 zones ont été identifiées de 1.000 à 150.000 ha. Un premier parc agro-industriel est inauguré en 2014 à Bukanga-Lonzo (province du Bandundu), sur un financement de 100 millions USD procurés par la Banque Mondiale, qui a confirmé sa disponibilité pour les autres parcs en préparation.

Depuis 1995, la RDC est affectée par une succession de conflits armés qui ont affecté négativement la performance de tous les secteurs de l'économie et notamment l'agriculture. De 1990 à 2013, le rendement moyen par ha a diminué de 10%³⁴, la mauvaise performance du secteur agricole est reflétée par des indicateurs alarmants de la sécurité alimentaire, de nutrition et de pauvreté. Selon le rapport sur l'Indice de la faim dans le monde³⁵ (2011), la RDC est classée comme étant le pays avec le plus grand nombre de personnes sous-alimentées dans le monde. Le rapport d'analyse du Cadre intégré de Classification de la Sécurité Alimentaire (Rapport du 10ème cycle, mars 2014) a classifié, pour chaque province, le niveau de l'insécurité alimentaire soit sous pression (phase 2), soit dans une crise (phase 3). Quelques zones sont dans la phase 4 (urgence), à cause du conflit, notamment dans les provinces de l'Est du pays. Les ressources agricoles des populations rurales sont les sources d'approvisionnement pour les groupes armes qui attaquent régulièrement les villages pour les piller, entraînant violences et déplacements de population. D'autre part, les populations déplacées³⁶ se réfugient le plus souvent dans des ménages d'accueil pour une période qui peut s'étendre de quelques semaines à quelques mois selon l'évolution du contexte. Ces déplacements ont également un impact sur la production agricole.

Alors que la loi agricole a été promulguée fin 2011, les mesures d'application ne sont toujours pas adoptées. De plus, un large débat autour de certains articles a été lancé (articles 16 et 18 notamment), et n'est toujours pas tranché³⁷. Parallèlement, le gouvernement a lancé une réforme en vue de réviser la loi foncière, et créé à

³⁴ Calculé à partir des données de la production agricole signalés dans FAOSTAT (2010) pour le manioc, le maïs, la pomme de terre et le riz. Site web consulté le 30/05/2015

³⁵ Statistiques des pêches de la FAO. Site web de la FAO; consulté le 30/05/2015: <http://www.fao.org/fishery/facp/COD/fr>

³⁶ Estimées à 3.4 millions de personnes par le Plan d'Action Humanitaire 2015

³⁷ L'article 16 exige en effet que les terres agricoles seront concédées à des personnes physiques de nationalité congolaise ou des personnes morales de « droit congolais dont les parts sociales ou les actions, selon le cas, sont majoritairement détenues par l'Etat congolais et/ou par les nationaux ». L'article 18 porte sur les droits coutumiers reconnus aux communautés locales et dont le statut doit être clarifié.

cet effet une commission nationale de réforme foncière (CONAREF)³⁸. L'enjeu est de taille pour les paysans congolais : adoptée en 1973, la loi actuellement en vigueur a été une source de déséquilibres plutôt qu'une source de solutions. Outre des dispositions lacunaires, la loi n'a jamais été réellement appliquée, l'administration foncière étant caractérisée par les mêmes maux que le reste de l'administration congolaise (corruption, manque de moyens etc.). 40 ans après, le bilan est sans appel : communautés spoliées, terres accaparées, très faible exploitation des terres arables, concurrences de droits sur les terres etc. La régulation foncière est donc devenue une urgence. Dans le contexte congolais, avec une forte instabilité qui perdure à l'Est, l'enjeu de la réforme est double : d'une part sécuriser les droits fonciers des paysans - en particulier des femmes ; d'autre part imaginer des mécanismes de sécurisation collectifs qui puissent également répondre aux nombreux conflits source d'instabilité (à l'Est en particulier). En effet, la pression foncière sur les terres agricoles est une potentielle source de conflits locaux notamment en ce qui concerne l'utilisation des terres pour le pâturage au détriment de la production agricole dans des zones à forte densité de population. Ce risque est d'autant plus élevé lorsqu'il oppose des groupes ethniques différents. Enfin, la RDC a ratifié des accords commerciaux internationaux, notamment les Accords de Partenariats Economiques (APE) qui facilitent les importations agricoles au détriment de l'agriculture familiale.

3.9 Analyse de la situation dans le domaine de l'AEPHA

Problématique du secteur eau potable

En dépit d'un potentiel énorme en ressources en eau, seulement 49 % des ménages congolais s'approvisionnent en eau auprès d'une source améliorée (enquête EDS 2013-2014). L'autre moitié des ménages s'approvisionne en eau auprès de sources non améliorées, en particulier les sources non protégées (36%) et 9% boivent de l'eau de surface.

En milieu rural, près de sept ménages sur dix (68%) s'approvisionnement auprès d'une source non améliorée dont 12% consomment l'eau de surface. La quasi-totalité des ménages ne traitent pas l'eau qu'ils consomment (99% en milieu rural et 91% en milieu urbain).

Les pourcentages varient selon les sources. Selon le PNUD, le taux d'accès national s'élève à 24 %. Un point essentiel est que les niveaux de couverture ont baissé depuis 1990. En outre, la distribution est très inégale : 85 % des connexions se trouvent dans quatre provinces : Kinshasa, Bas Congo, Katanga et le Sud Kivu.

Les faibles taux d'accès sont la résultante d'un certain nombre de tendances lourdes : (i) Un cadre et des réformes institutionnelles complexes toujours en construction ; (ii) Un sous-investissement dans le secteur pendant plusieurs années ; (iii) Une croissance rapide de la population ; (iv) La destruction et/ou l'abandon de plusieurs infrastructures du fait des conflits répétitifs ; (v) L'inadéquation de la structure actuelle des institutions étatiques pour remplir efficacement leurs missions ; (vi) Une multiplicité d'interventions sans véritable coordination et contrôle qualité...

La faible planification de l'utilisation du territoire, l'insuffisance de la protection des sources d'eau, la déforestation accrue et la dégradation des services écosystémiques forestiers menacent l'approvisionnement en eau, surtout dans les zones rurales, où plus de 90 % de la population dépendent de sources situées dans les forêts.

Problématique du secteur assainissement

Pour les facilités d'hygiène et d'assainissement, le constat global est qu'il en existe très peu, la majorité étant en plus lié aux infrastructures sociales réhabilitées par les ONG. Il s'agit pour la plupart quelques écoles, centres et postes de santé, dont l'entretien aussi pose d'énormes problèmes.

Des études et analyses récentes montrent qu'il n'y a guère eu de progrès dans le secteur de l'assainissement au cours des dernières années. Selon l'EDS 2013-2014, 15 % des ménages n'ont pas de toilettes (20 % en

³⁸ Décret n°13/016 du 31/05/2013, portant création de la CONAREF.

milieu rural et 4 % en milieu urbain). Seulement 18 % des ménages (21 % en milieu urbain et 17 % en milieu rural) utilisent des toilettes améliorées et non partagées (avec ici aussi une très grande variation selon les sources consultées, p.ex. selon le Joint Monitoring Program (JMP) 2014 le taux national d'accès aux installations améliorées est de 31,4 %).

Beaucoup des Congolais vivant dans les zones rurales ou péri-urbaines sont exposés à des maladies causées par le manque d'hygiène et le manque d'eau potable. Selon l'EDS, 50% des ménages enquêtés ne disposaient ni d'eau, ni de savon, ni de tout autre produit nettoyant pour se laver les mains. Cette situation est plus fréquemment observée en milieu rural (62%) qu'en milieu urbain (37%) et dans le quintile le plus pauvre (64%) que dans le quintile le plus riche (31%).

Le faible accès à l'eau potable et à l'assainissement de base, et le manque d'éducation en matière d'hygiène est la cause de la propagation de nombreuses maladies et de décès : 17 % des décès d'enfants de moins de 5 ans seraient causés par les maladies hydriques, 17 % par la malaria et 7 % par le choléra (Unicef, 2008). Même lorsque les connaissances sont augmentées auprès des populations, le changement de pratique est difficile à obtenir.

Malgré une diminution au cours des dernières années, 14.065 cas de choléra ont été rapportés en 2014, ce qui représente presque 20% de tous les cas en Afrique Centrale et de l'Ouest. Le pays a aussi connu plusieurs épidémies d'ébola - la dernière entre août et novembre 2014 – qui sont aggravées par le manque d'accès à l'eau potable et l'assainissement dans les milieux des soins, publics ainsi que dans les ménages par manque de bonnes pratiques hygiéniques.

Cette situation stressante peut s'expliquer par (i) l'absence d'une politique nationale de l'assainissement et peu de débats politiques ouverts ; (ii) un cadre institutionnel fragmenté et un manque de coordination sectorielle (iii) un manque flagrant de connaissances quant à la relation entre la santé, l'hygiène et l'eau ; (iv) un focus des acteurs internationaux sur des situations d'urgence et budgets insuffisants pour des interventions de développement ; (v) un manque de technologies adaptées et d'opérateurs de service ; (vi) le grand nombre de personnes déplacées ; (vii) la pression humaine sur l'environnement. Il sied de signaler aussi la léthargie dans le fief des institutions décisionnelles par rapport aux interventions en cas d'une maladie déclarée.

Les conflits qui ont meurtri le pays et la situation d'urgence dans plusieurs parties du pays, avec plus de 2 millions de personnes déplacées, ont un impact très fort sur l'accès à l'assainissement de base.

La pression sur l'environnement est aussi une des causes majeures des épidémies et des catastrophes qui affectent les populations cibles : érosion, contamination des sources d'eau, dissémination des déchets, milieu insalubre, etc.

Cadre juridique et outils de programmation

La constitution reconnaît le droit à l'accès à l'eau (art. 48) et à un environnement sain à tout congolais (art 53 al.1). Le code de l'eau, adopté fin 2014, donne les principes directeurs devant régir l'organisation des services d'eau potable. Les principaux outils de programmation du secteur d'eau potable et d'assainissement sont le DSCR 2001-2015, qui prévoit une amélioration de l'accès aux besoins de base dont l'eau potable et l'assainissement ; le Plan National d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement en milieu rural et semi-urbain ; la Politique Nationale des Services Publics de l'Eau (en cours) et la Stratégie Nationale d'Assainissement en milieu rural et périurbain (en cours). Pour répondre à la crise du secteur de l'eau et de l'assainissement, le gouvernement de la RDC (avec DFID, UNICEF et d'autres PTF) met en place le Programme national Village et Ecole Assaini.

Organisation du secteur

Toutes les interventions doivent être soumises à l'autorisation d'une structure étatique, telle que le Ministère de l'Energie, mais en réalité différentes approches ont été utilisées, résultant dans une multiplicité de modèles de gestion (surtout communautaire) et une absence de coordination. Le code de l'eau reconnaît le rôle des organisations d'usagers de l'eau dans la gestion de l'infrastructure pour l'eau potable et reconnaît leur rôle en tant que principal gestionnaire, mais dans la pratique il manque encore la reconnaissance et l'influence nécessaire pour autonomiser et améliorer la gestion du secteur de l'eau potable. Le code de l'eau ne fournit

pas non plus les ressources financières nécessaires pour réaliser les investissements nécessaires dans le secteur de l'eau potable.

La loi régissant les entités territoriales décentralisées confère à celles-ci de compétences pour la gestion des ressources en eau et d'assainissement, mais la mise en œuvre de la décentralisation ne se produit pas encore.

L'aspect genre

Comme pour la plupart des corvées domestiques, ce sont les femmes et les enfants qui sont chargés de la quête de l'eau. Certaines peuvent consacrer plus de 90 minutes, soit 2 à 3 kilomètres voire plus pour s'approvisionner dans une source lointaine, ce qui augmente aussi la vulnérabilité aux violences sexuelles. Les hommes sont souvent impliqués lorsque la commercialisation de l'eau est possible, par exemple comme agents de bornes-fontaines. Une attention particulière doit être portée aux besoins des femmes qui généralement se trouvent désavantagées et discriminées dans l'accès aux ressources et dans le pouvoir de décision. Les hommes ont par conséquent un rôle important pour favoriser le changement de pratiques en matière d'AEPHA. Ce sont eux qui possèdent le pouvoir décisionnel de construire une latrine, d'aménager le point d'eau et à l'assainissement, de participer aux frais de puisage/transport/ de l'eau et maintenance des sources d'eau...

3.10 Analyse de la situation dans le domaine de la gouvernance et des droits humains

Administration, gouvernance, corruption

La faible culture politique et la perte de sens de l'Etat (pas de civisme fiscal, pas de déontologie des services publics) durant des décennies ont produit une administration défailante et souvent corrompue. Le manque de moyens (budgets de fonctionnement trop faibles et inadéquatement répartis, salaires indécents, très faibles effectifs de personnels peu ou pas formés et souvent pas immatriculés à la Fonction publique, mauvaise répartition géographique des services administratifs et judiciaires défavorisant les zones rurales) et de volonté politique ont conduit à une mal-gouvernance généralisée. Qu'il s'agisse des services d'état civil, du cadastre, de la justice ou d'autres services publics, l'accès du citoyen à certains droits civils élémentaires est largement handicapé par une sous-information ou un manque de compréhension des procédures.

Les mécanismes de redevabilité et de transparence sont absents du fonctionnement administratif et rendent l'administration opaque : les services d'encadrement et de contrôles internes sont défailtants et il n'existe pas de système de justice administrative ou de type « ombudsman ». La RDC se place 154^e sur les 176 pays recensés dans l'Indice de perception de la corruption de Transparency International et à la 51^e place, soit l'avant dernière, dans l'Indice Mo Ibrahim de la gouvernance en Afrique. La mal-gouvernance permet également d'alimenter les conflits violents de l'Est qui se jouent autour de l'exploitation des ressources naturelles.

La décentralisation est prévue dans la Constitution du 18 février 2006. Trois niveaux de gouvernance sont prévus : l'Etat, la Province et l'Entité Territoriale Décentralisée (Ville, Commune, Secteur, Chefferie). Suite aux élections présidentielles, législatives et provinciales de 2006, seuls les deux premiers niveaux ont été installés. Des lois de mise en œuvre ont été adoptées entre 2008 et 2012 (portant sur le passage de 11 à 26 provinces, le recouvrement des impôts et taxes, etc.). Toutefois, les défis pour la réussite de la décentralisation en RDC restent nombreux : organisation des élections urbaines, municipales et locales, appropriation de la décentralisation par les acteurs et la population, bonne gouvernance locale, financement de la décentralisation, construction des infrastructures étatiques au niveau décentralisé (nouvelles juridictions, nouveaux commissariats de police, bâtiments des administrations locales), ainsi que la formation et le

recrutement de nouveaux fonctionnaires locaux³⁹. On regrette que la loi sur la décentralisation des entités territoriales votée en 2008 ne prévoit la participation des organisations de la société civile dans la définition des programmes ou plans d'action des entités territoriales que sur base volontaire. Le renforcement d'une société civile représentative capable d'un dialogue constructif reste une des clés du renforcement de la démocratie politique.

La RDC fait partie de plusieurs initiatives internationales qui promeuvent la bonne gouvernance. Par exemple dans le secteur des ressources naturelles, la RDC fait partie de l'ITIE, l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives, à travers lequel les industries publient les impôts qu'elles payent à l'Etat, et où l'Etat publie ce qu'il reçoit comme taxes des entreprises. Dans le comité de l'ITIE en RDC, la société civile est aussi représentée.

Justice et justice transitionnelle

L'accès à la justice est difficile pour la majeure partie des citoyens congolais : système d'aide légale qui repose uniquement sur les barreaux et ne bénéficie pas d'un financement public ; budget annuel alloué à la justice reste insignifiant (0.01% du budget de l'Etat en 2011) ; l'absence de juridictions dans certaines zones rurales (environ la moitié des tribunaux de paix sont installés seulement) ; des établissements pénitentiaires surpeuplés (avec 82% de détention préventive⁴⁰) et offrant des conditions sanitaires de la détention provoquant maladies et décès⁴¹. Le déni de justice et les abus qui en résultent touchent l'ensemble de la population, à commencer par les plus vulnérables. Dans ce contexte, la population a encore largement recours à la justice informelle, ce qui maintient une confusion quant à l'application des normes et au respect des droits humains.

En matière de lutte contre l'impunité des crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis à l'Est du pays, c'est la justice militaire qui est compétente pour connaître de ces crimes, mais sa capacité d'absorption est faible et elle manque d'indépendance vis-à-vis de l'armée. L'actuelle complémentarité entre la Cour pénale internationale et la justice nationale reste insuffisante et requiert des réponses complémentaires, telles que la création de chambres mixtes, la reconnaissance de la compétence des juridictions civiles en matière de crimes internationaux, et d'autres mécanismes de justice transitionnelle.

Droits humains et libertés publiques

A l'Est du pays, les groupes armés poursuivent leurs exactions sur les populations civiles dans différentes zones de l'Ituri, du Nord et Sud-Kivu, du Maniema et même au Nord du Katanga. Selon Amnesty International, on comptait encore en 2014 2.7 millions de personnes déplacées à cause des combats armés dans ces régions⁴² posant la question de la cohabitation et des droits entre réfugiés/déplacés/réinstallés et communautés hôtes. Une augmentation du nombre de groupes armés d'autodéfense a également été constatée, et présente le risque de voir ceux-ci se transformer en groupes armés. Par ailleurs la situation des groupes vulnérables s'aggrave. Pourtant, le problème en RDC est non seulement un cadre juridique parfois inapproprié mais également l'inefficacité de son application.

La réforme du secteur de sécurité (RSS) devrait permettre de disposer de forces de sécurité plus professionnelles et commettant moins d'abus. Cette réforme avance lentement et les défaillances de l'administration et des outils de contrôle de ces deux corps ne permettent pas une application effective des lois. C'est encore trop souvent l'appareil de l'Etat lui-même qui se rend coupable des plus graves violations des

³⁹ Voir « La décentralisation en bref », ministère de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires coutumières de la RDC Kinshasa, mai 2013.

⁴⁰ Voir ASF-Belgique, Marchandisation du détenu, avril 2015

⁴¹ Voir US Department of State (2013). *DRC 2013 Human Rights Report*. Disponible sur <http://www.state.gov/documents/organization/220312.pdf>

⁴² <https://www.amnesty.org/fr/documents/document/?indexNumber=pol10%2f0001%2f2015&language=fr>

libertés publiques⁴³, avec des atteintes flagrantes à la liberté d'expression, d'association, de manifestation. La société civile congolaise, les défenseurs des droits humains, et les journalistes en sont les premières victimes. Cette situation tend de plus à se dégrader à l'approche de chaque échéance électorale. Les journalistes et la société civile sont considérés comme des ennemis à faire taire⁴⁴ et sont empêchés d'exercer leur pouvoir de vigilance citoyenne.

- *Droits des femmes*

La RDC se trouve en 147^{ème} position sur 152 pays selon l'indice d'inégalité basée sur le genre (0,669). Si le cadre légal commence à évoluer vers une plus grande égalité hommes-femmes, son application concrète reste un défi pour différentes raisons, y compris le manque de données sexo-spécifiques, de moyens et les obstacles sociaux et culturels tenaces à l'évolution du statut et de la place de la femme dans la société congolaise. Dans leur grande majorité, les femmes congolaises sont pauvres et vivent en milieu rural. Elles continuent à faire l'objet de discriminations concernant la possession de biens, l'ouverture de comptes bancaires et l'accès à la terre. L'accès à l'éducation (5 filles pour 10 garçons au secondaire en 2009), aux droits et à la santé reproductive (en moyenne 6,6 enfants/femme, ignorance ou utilisation limitée de méthodes contraceptives), à la participation et aux responsabilités politiques (représentation féminine à l'assemblée nationale de 9,6% et 15% de femmes dans le gouvernement, faible représentation dans les processus de paix malgré l'adhésion de la RDC à la Résolution 1325 ONU, et le Plan d'Action National pour la 1325) et l'accès à une activité économique et un revenu suffisant (58% des femmes travaillent dans l'agriculture mais peu aux fonctions de direction et emplois qualifiés) restent déséquilibrés et ne permet pas aux femmes de disposer des mêmes opportunités ni des mêmes ressources que les hommes. De même, leur implication dans le processus de paix reste très limitée, malgré l'adoption de la Résolution 1325 des ONU⁴⁵.

Les violences basées sur le genre, dont les violences sexuelles, sont une réalité partout dans le pays et la situation semble s'aggraver, malgré l'attention internationale portée sur les violences sexuelles dans les zones de guerre. La vulnérabilité des femmes à la violence, y compris la prostitution, leur difficulté d'accès à la justice et l'impunité dont bénéficient les auteurs⁴⁶, s'inscrivent dans une situation généralisée d'inégalité de rapport entre les hommes et les femmes. En outre, peu d'efforts sont effectués en termes de prévention⁴⁷.

Pour que la situation des femmes congolaises évolue vers l'égalité, des changements systématiques et structurels sont nécessaires dans tous les domaines, sur la base d'une approche tant transversale que spécifique⁴⁸, et avec des moyens à la hauteur des ambitions⁴⁹. Leur participation significative dans la vie politique, y compris dans les instances de décision à tous les niveaux, est cruciale.

- *Droits des enfants*

52% de la population de la RDC est constituée d'enfants (moins de 18 ans) dont seulement 28% sont enregistrés à l'état civil, ce qui les prive de nombreux droits (au sens de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant). De plus, 15% d'entre eux sont soumis à diverses formes de travail, 39,4% sont mariés avant l'âge de 18 ans et 91,6% sont victimes de violence disciplinaire⁵⁰. Depuis 30 ans, on observe une augmentation

⁴³ Voir les communiqués diffusés dans le cadre du rapport du BCNUDH (2014) sur l'opération policière « Likofia » ou suite de manière emblématique, l'assassinat des militants F. Chebeya et F. Bazana en juin 2010 n'est toujours pas élucidé.

⁴⁴ La Résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité, Comprendre les implications, remplir les obligations, OSAGI : <http://www.hrw.org/news/2015/04/15/dr-congo-release-7-detained-democracy-activists>
http://www.un.org/womenwatch/osagi/cdrom/documents/Background_Paper_Africa_fr.pdf

⁴⁶ Rapport d'étude sur l'état des lieux de l'accès à la justice des filles et femmes victimes de violences sexuelles et basées sur le genre, CONAFED et COCAFEM/GL, 2014

⁴⁷ RDC, Profil du pays en matière d'égalité de genre, 2014 : <http://www.lauradavis.eu/wp-content/uploads/2014/07/Profil-genre-2014-RDC.pdf>

⁴⁸ <http://www.mondefemmes.be/pdf/genre%20double%20approche-site.pdf>

⁴⁹ Evaluation Genre et Développement dans la Coopération belge, Rapport de l'étude de cas République Démocratique du Congo, South Research et IOB, 2014 : http://diplomatie.belgium.be/fr/binaries/evaluation_du_genre_tcm313-264803.pdf

⁵⁰ UNICEF, La situation des enfants dans le monde 2015, Statistiques pour la RD Congo disponibles sur le site http://www.unicef.org/french/infobycountry/drcongo_statistics.html

inquiétante du nombre d'enfants et jeunes qui vivent dans des conditions précaires (pauvreté familiale, orphelins et enfants vulnérables, enfants dits « sorciers », jeunes en rupture scolaire, enfants vivant en détention avec leur mère, adolescentes connaissant des grossesses précoces etc.) et tombent progressivement dans la marginalisation ou l'exclusion sociale. On estime à 40.000⁵¹ le nombre d'enfants en situation de rue, dont plus de la moitié se trouveraient à Kinshasa. Dans les zones de conflits les enfants sont victimes d'enrôlements forcés et soumis à la torture, aux peines et traitements cruels, inhumains et dégradants, à la violence, l'exploitation sexuelle et commerciale et aux viols. La justice juvénile est dépourvue de moyens (tribunaux pour enfants non effectifs sur l'ensemble du territoire, détention avec les adultes, manque de moyens et de connaissance des acteurs sociaux et judiciaires des lois de protection de l'enfance).

- *Droits des personnes en situation de handicap (PSH), malades et appartenant aux minorités*

Il existe très peu d'intervention, ni même de plan national, en faveur des personnes en situation de handicap ou porteurs du VIH. Lorsque des politiques ou des programmes doivent être définis, la question du handicap n'est que très rarement pris en compte, voire pas du tout. Le problème de l'invisibilité des droits des PSH reste entier. Le processus d'adhésion de la RDC à la Convention Internationale relative aux droits des personnes handicapées (CIDPH) est inachevé et la loi organique de mise en œuvre de cette convention est toujours en discussion au parlement. Faute d'instruments juridiques, les personnes en situation de handicap mais aussi d'autres personnes vulnérables comme les albinos, les personnes LGTBI ou appartenant à des minorités ethniques continuent de faire l'objet de nombreuses discriminations et de vivre marginalisées.

- *Droits économiques sociaux et culturels*

De manière générale l'accès aux services de base (eau potable, électricité) est limité, même dans les grandes villes et surtout dans les quartiers populaires. Ceci est lié à la faible représentation de ces populations au niveau socio-politique. Bien que plus de 70% de la population de la RDC dépende de l'agriculture, la malnutrition est chronique dans le pays (79% de la population est sous-nourrie et 18% souffre de la malnutrition). L'accès à la terre est d'autant plus difficile que les titres fonciers ne sont pas sécurisés et que la terre se marchandise et est vendue à des entreprises ou accaparée par des élites au détriment des droits des populations locales.

Les ressources naturelles (minerais, pétrole, bois...) sont l'objet d'exploitation par des sociétés, souvent multinationales, qui ne respectent pas la législation ni les principes de la responsabilité sociale. Les droits humains sont bafoués, des communautés sont expropriées et ne bénéficient pas de l'implantation sur leur territoire de ces entreprises.

L'accès à la formation et à l'emploi est le premier besoin identifié pour les PSH. Elles n'ont pas accès aux centres de formation traditionnels et un certificat d'aptitude physique est encore exigé même au niveau de l'office national pour l'emploi. L'isolement participe à leur marginalisation. 40% seulement des handicapés moteurs ont accès aux aides à la mobilité. Les autres sont isolés dans les quartiers, sans aucune perspective d'évolution sociale.

3.11 Analyse de la situation dans le domaine de la culture

La République démocratique du Congo dispose d'un ministère de la Jeunesse, Sports, Culture et Arts. Avec la décentralisation amorcée en 2006, les provinces et autres entités bénéficient de compétences dans ce domaine qui sont encore à définir.

Toutefois, la RDC n'a pas de politique culturelle à proprement parler. De nombreuses tentatives ont été amorcées et restent en cours de formalisation.

Deux étapes méritent d'être signalées : la Conférence Nationale Souveraine (1991-1992), et les Etats généraux de la culture et des arts (2006). Les orientations de ces deux assises ont servi de base à la rédaction de la Déclaration de Politique Culturelle de la République Démocratique du Congo que le gouvernement a adoptée et rendue publique le 20 août 2013.

Cette déclaration définit la vision de la culture par le gouvernement en 4 points : “Culture comme socle du développement”, “créativité et changement”, “culture vivante et cohésions” et “économie et stratégie culturelle”. Elle est censée servir de base à l’élaboration d’une politique culturelle.

Ce document, porté par le Ministère de la Culture et adopté par l'ensemble du gouvernement, témoigne d'un regain d'attention pour la culture, de même que la révision du Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR) qui consacre cette fois-ci un paragraphe à la culture. Le document affirme notamment la nécessité « d’intégrer la dimension culturelle à tous les niveaux des programmes de développement », mais aussi « de développer les industries culturelles et d’améliorer les possibilités d’accès au marché pour les biens et services culturels ». Il souligne la nécessité de « l’élaboration d’une politique culturelle et d’une charte culturelle nationale », s’engage à apporter une « aide à la créativité » et à soutenir «le renforcement des capacités des différents opérateurs culturels, la protection du statut de l’artiste et tous autres métiers de la culture par la définition des lois et règlements spécifiques, la formation et l’encadrement efficient des talents dans divers domaines de l’art ».

La RDC a, en outre, ratifié plusieurs traités et textes internationaux dans le domaine culturel tels que la convention de l’UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, la Charte pour la Renaissance culturelle africaine, le Plan de Nairobi pour les industries culturelles, etc.

De toutes les disciplines, la musique congolaise est celle qui a les faveurs du grand public. Plusieurs orchestres, basés principalement à Kinshasa, se développent en alliant le marché local tenu principalement par les publicités pour les brassicoles avec des concerts en Afrique ou en Europe.

Dans les Arts de la scène, le théâtre, sous toutes ses formes, a toujours occupé une place de choix. Des compagnies jeunes et dynamiques dans toutes les grandes villes, mais également dans les écoles des milieux ruraux, apportent un nouvel élan et osent gérer des espaces culturels, organiser des festivals et nouer des partenariats avec d’importantes structures internationales. Le groupe TACCENS à Kisangani est un exemple de cette dynamique. Il a réussi à fédérer les acteurs culturels de la région autour de l’Espace Ngoma dont il assure la gestion, et organise un festival ouvert à tout le « pôle Est » (Est du Congo et régions des Grands Lacs).

Les Arts visuels ont également une longue histoire en RDC. L’Académie des Beaux-arts de Kinshasa est la seule école d’art dans la sous-région et elle a vu émerger plusieurs artistes des deux rives du fleuve Congo, d’Angola, et d’ailleurs.

La place des artistes dans le débat démocratique est remarquable. Certains artistes issus des musiques urbaines et du hip hop (PNB, Lexus Legal...), les dramaturges contemporains, écrivains, cinéastes et plasticiens rendent explicites dans leurs œuvres les aspirations des populations - en particulier de la jeunesse - pour davantage de bonne gouvernance. Toutefois, l’articulation entre acteurs de la société civile et les opérateurs actifs dans le domaine de la culture demeure peu structurée et formalisée.

La culture est donc omniprésente en RDC et est reconnue comme un réel moteur pour le développement humain durable. Cependant, l’accès et la participation de tous à la culture est un point essentiel. Celle-ci ne doit pas se réaliser uniquement dans la capitale mais également dans les autres régions et villes du pays, qui sont plus difficilement accessibles. Le renforcement de l’apprentissage et l’ouverture aux arts et à la culture au sein-même de l’enseignement et dans les filières de formations professionnelles doit également permettre de renforcer la participation de tous au secteur.

4 Description de la société civile locale, des autorités décentralisées et des pouvoirs publics, ainsi que de leurs principaux partenaires financiers

4.1 Description de la société civile locale et des principaux partenaires financiers.

La société civile congolaise est très active mais également très diverse en termes de types d'organisation, de capacités, de moyens et même de visions/missions. Dans le chapitre suivant, nous avons repris une analyse très détaillée des forces et faiblesses de la société civile congolaise, en général d'abord et par domaine d'intervention ensuite. La feuille de route de l'Union Européenne pour l'engagement envers la société civile 2014-2017 est également un très bon document qui analyse la société civile congolaise et son contexte, et qui reprend les grands défis qui restent à surmonter. Voir là aussi le chapitre 5 pour un résumé et pour des détails par domaine spécifique.

Pour essayer de mieux structurer la société civile congolaise et d'améliorer le dialogue et la concertation au sein d'elle, il y a eu création, en juillet 2013, d'une coordination des OSC qui s'est mise en place avec le soutien des bailleurs. Cette structure a le titre officiel de Cadre de Concertation Nationale et de Dialogue de la SC. Au sein de ce cadre, il y a un secrétariat national permanent, ainsi que plusieurs groupes thématiques dont les leaders représentent la SC dans les groupes sectoriels du DSCR II. Il y a même des sections provinciales de ce cadre. En général, cette structure fonctionne mais reste assez faible et n'échappe pas aux défis de la société civile qui sont listés dans le chapitre suivant. Il est clair que pas mal d'OSC ne se retrouvent pas totalement dans ce cadre, et ne se sentent pas tellement représentés ou appuyés par cette structure⁵². Il est vrai aussi que la société civile congolaise est tellement hétérogène qu'il reste très difficile de créer un sens d'homogénéité plus grand, et de stimuler des synergies et collaborations réelles.

Quant au financement de la société civile, il existe en premier lieu très peu d'OSC qui bénéficient de mécanismes d'autofinancement. A côté de cela, il n'y a presque pas de soutiens de la part du gouvernement congolais, ni de la part des entreprises ou autres structures du secteur privé. Ceci montre déjà que le rôle spécifique de la société civile n'est pas encore suffisamment reconnu par d'autres acteurs en RDCongo, et qu'elle ne peut pas encore jouer son rôle pleinement.

Les principaux partenaires financiers de la société civile sont des ACNG étrangers, des gouvernements étrangers (par différentes voies), ainsi que des organisations/associations de toutes sortes (diasporas congolais, petites associations/asbl, communautés religieuses, entreprises, universités, hôpitaux etc.) qui ont des liens directs avec des contreparties congolaises sur le terrain. Les formes de collaboration et de financement entre toutes ces structures sont vraiment trop diverses pour décrire en détails ici.

4.2 Description des autorités décentralisées, administrations publiques et leurs principaux partenaires financiers.

Vous pouvez lire des descriptions des structures gouvernementales dans le chapitre précédent, et ces structures seront plus largement analysées dans les chapitres suivants. En général, cette structuration est

⁵² Le CNONGD, coupole nationale des ONG de développement, n'a par exemple pas adhéré à cette structure.

assez classique, dans le sens qu'il y a des ministères au niveau central, avec toute une série de parastatales qui sont responsables de la garantie de certains services publics (eau et électricité par exemple), et de conseils/comités qui doivent donner des avis sur les politiques à suivre et faire un certain monitoring de ces mêmes politiques.

A côté de cela, il y a surtout des autorités décentralisées au niveau des provinces. Une évolution récente (bien que reprise déjà dans la constitution de 2006), est la décentralisation plus poussée, avec le découpage du territoire national en 26 provinces (dont la ville de Kinshasa) au lieu des 11 qui existaient avant. Ce découpage est finalement entré en vigueur en juillet 2015. Néanmoins, cette opération continue à poser pas mal de problèmes. En principe, il y a 1 gouverneur et 10 ministres par province ainsi qu'une assemblée provinciale, ce qui signifie qu'il y aura 26 gouverneurs et 260 ministères ainsi que 26 assemblées, qui ont, en plus, besoin de moyens de fonctionnement (bureaux en premier lieu). Toute cette restructuration risque donc d'être assez budgétivore, ce qui n'a pas été prévue dans le budget 2015. Il y a donc pas mal de questions qui restent à être résolues, aussi sur le plan financier. Dans la constitution était prévu que 40% des revenus qui provenaient des provinces devaient être redistribués aux mêmes provinces, mais ceci n'a pas encore été respecté jusqu'ici, ce qui fait que des zones pourtant riches en ressources minières restent sous-développées (exemple des Kivus). Il n'est pas clair non plus quels autres mécanismes de financement seraient créés pour les nouvelles structures, et comment la solidarité entre les provinces pourrait être organisée. Voir aussi sous 3.10 ci-dessus.

Les principaux partenaires financiers de la RDCongo sont les bailleurs traditionnels, en premier lieu les grandes organisations multilatérales comme la Banque Mondiale, l'Union Européenne, les agences des Nations Unies, la Banque Africaine de Développement, etc. Il y a également les grands bailleurs bilatéraux qui sont très présents en RDC (Etats-Unis, Grande Bretagne, France, Allemagne, Belgique, etc.). Un bailleur bilatéral spécifique est la Chine, qui avait signé un contrat de collaboration énorme en 2007 pour 9 milliards de dollars initialement, réduit à 6 milliard de dollars après. Il s'agit d'un contrat dans lequel la Chine (ou plutôt des entreprises chinoises) s'engage à investir dans des infrastructures en se faisant payer en termes de produits miniers. Jusqu'ici il n'est pas très clair comment se déroule l'exécution de ce contrat, et le manque de transparence a toujours été la plus grande raison pour les critiques nombreuses que cette collaboration a subi. Finalement, un pas important dans la collaboration entre la RDC et les PTF, était la restructuration de la dette publique, qui datait en grande partie du passé. La RDC a pu profiter des mécanismes d'allègement de la dette prévue par le FMI (PPTTE), et il y a eu des négociations avec les créanciers privés réunis dans le Club de Paris. Toutes ces opérations ont permis de rompre en partie avec un passé surendetté, et de stabiliser l'économie du pays (voir chapitre 3).

Cependant, malgré toutes les richesses du pays, la RDC reste très dépendante de l'aide internationale (38,4 % du RNB). L'appropriation par la RDC de la responsabilité pour son propre développement, et donc la durabilité de tous les projets financés par les partenaires extérieurs, reste problématique. Un exemple de ceci est la fin du projet d'assainissement de la ville de Kinshasa qui était financé par l'UE depuis plusieurs années. En août 2015, ce financement est arrivé à terme, et il reste à voir en quelle mesure les autorités (la ville-province de Kinshasa dans ce cas-ci) seront capables de continuer ce travail et garantir les mêmes résultats dans les années à venir.

5 Analyse de la situation de la société civile locale, des autorités décentralisées et des administrations publiques. Proposition de pistes envisagées pour favoriser les conditions de leur renforcement

5.1 Analyse générale de la situation de la société civile locale et des pistes envisagées pour favoriser les circonstances de leur renforcement.

Analyse SWOT de la société civile en RDCongo	
Forces	Faiblesses
<ol style="list-style-type: none"> 1. Présence à plusieurs niveaux (national, provincial, local) 2. Existence de réseaux, fédérations et associations dynamiques 3. Forte capacité de mobilisation (suite à un degré de confiance élevée de par la population) 4. Expertises diverses et variées ; représentations de diverses catégories d'acteurs et de populations 5. Bonne connaissance du terrain et des problématiques locales 6. Personnel (local) et leaders expérimentés et engagés 7. Pratique de plaidoyer commun pour certains secteurs 8. Reconnaissance nationale et internationale 9. Forte visibilité de certaines OSC 10. Très forte implication dans des actions de développement pour plusieurs secteurs 11. Promotion de politiques participatives qui impliquent les communautés locales 12. Facilitation des contacts entre autorités et populations 13. Défense de droits des citoyen (approches basées sur les droits) 14. Partenariats consolidés avec ONG du Nord 15. Appartenance à des réseaux internationaux 16. Existence d'un cadre de concertation nationale de la SC 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Faible niveau de structuration (grandes différences régionales ; processus décisionnel compliqué au niveau national) 2. Faibles compétences de gestion et capacités managériales 3. Faibles compétences techniques (manque de spécialisation) 4. Faible capacité de plaidoyer/manque de stratégie 5. Situation continuelle d'urgence 6. Conflits internes et crises de leadership (fragmentation) 7. Faible légitimité/représentativité (OSC trop personnalisées) 8. Manque de stratégie et de vision à long terme/opportunisme 9. Dépendance (idéologique, financière,...) des bailleurs (ONGI en premier lieu) ; logique de l'offre de l'aide 10. Faible niveau de bonne gouvernance-corruption 11. Faibles ressources financières/moyens propres ; faible capacité de mobilisation de ressources et de recherche de financements; faible viabilité 12. Projets avec couverture géographique limitée (manque de généralisation des expertises) 13. Confusion entre les rôles des ONG et (fédérations des) OB 14. Manque de contacts/échanges avec les instituts de recherche 15. Existence de logiques humanitaires à court terme (urgences) 16. Manque de vision partagée entre plusieurs mouvements associatifs sectoriels 17. Faible niveau de formation des animateurs/bénéficiaires à la base (technique, organisationnel,...) 18. Faible coordination et cohésion entre les organisations de la société civile ; concurrence entre certaines OSC 19. Manque de dialogue avec les autorités 20. Manque d'approche des droits de l'enfant dans la mise en œuvre des activités, services...
Opportunités	Menaces
<ol style="list-style-type: none"> 1. Consultation de la société civile par les autorités congolaises 2. Volonté par la communauté internationale d'appuyer les OSC 3. Existence de cadres législatifs/réglementaires 4. Existence d'opportunités en renforcement de capacités 5. Potentiel créé par la loi sur la décentralisation 6. Initiatives (avec appui international) d'amélioration la BG dans le domaine de l'extraction des RN 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Politisation des OSC par les autorités 2. Engagement dans la SC comme tremplin pour une carrière politique 3. Mobilité/fuite des cerveaux de responsables des OSC (lié en partie à la modicité des salaires) 4. Risque de contrôle fort des OSC par les autorités 5. Intimidation des leaders et collaborateurs des OSC

Pistes de renforcement de la société civile congolaise :

- Renforcement des capacités institutionnelles et managériales par des programmes à long terme
- Renforcement des compétences techniques/capacités de compréhension et d'analyse
- Renforcement de la vision à long terme des OSC et de stratégies appropriées
- Formation de leaders (aussi à la base)
- Appuyer l'autonomisation des OSC sur plusieurs niveaux

- Appuyer la mise en synergie et en réseau des OSC ; soutenir l'échange avec des OSC plus avancées dans d'autres régions de la RDC et/ou dans les pays voisins
- Améliorer les capacités de plaidoyer et de dialogue institutionnel des OSC
- Promouvoir la spécialisation des OSC
- Appuyer des dynamiques communautaires (bottom-up)
- Renforcer la résilience des communautés (approche intégrée)
- Renforcer les acteurs de la SC sur l'approche des droits de l'enfant et appuyer le développement et la mise en place de services respectueux des droits de l'enfant.

5.2 Analyse générale de la situation des administrations publiques et des autorités décentralisées et des pistes envisagées pour favoriser leur renforcement.

Analyse SWOT des administrations publiques et des autorités décentralisées	
Forces	Faiblesses
<ol style="list-style-type: none"> 1. Décentralisation/déconcentration de certains administrations et services techniques 2. Existence de documents cadres pour les politiques sectorielles, ainsi que de lois régissant ces secteurs 3. Engagement de nombreux bailleurs à soutenir les efforts de développement de l'Etat 4. Les villes et communes sont génératrices de recettes 5. Stabilité du personnel local (communes) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Manque d'expertise technique 2. Manque de cadres stratégiques de gestion 3. Manque de volonté politique chez les décideurs/haut cadres 4. Forte centralisation de l'administration 5. Faibles ressources financières (qui proviennent largement de l'extérieur) 6. Gestion du personnel peu professionnelle ; manque de formations adéquates et permanentes 7. Corruption et mauvaise gouvernance/tracasseries 8. Fort esprit de bureaucratie/hierarchie/ formalisme 9. Mauvaise définition des missions/compétences respectives des Ministères/services étatiques 10. Non-respect des textes et procédures réglementaires et juridiques (faible application) ; lenteur dans la conception/promulgation de nouvelle législation 11. Absence de normes de qualité et inefficacité du système de planification, de contrôle, d'évaluation et de sanction ; mauvais services rendus aux populations 12. Multiplicité de taxes 13. Système d'information et de communication interne et externe peu efficace 14. Manque de redevabilité interne et externe 15. Faible prise en compte des droits de l'enfant dans les politiques sectorielles
Opportunités	Menaces
<ol style="list-style-type: none"> 1. Importance de la RDC pour certains enjeux régionaux/mondiaux 2. Initiatives (avec appui international) d'amélioration la BG dans le domaine de l'extraction des RN 3. Implication de la coopération internationale dans le renforcement de l'administration publique 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Instabilité à plusieurs niveaux (institutionnelle, politique, économique, sécuritaire,...) 2. Politisation de l'administration 3. Résistance au changement 4. Prise de décision politiques en fonction d'intérêts personnels 5. Processus de décentralisation qui s'attarde 6. Faible coordination entre les autorités 7. Forte dépendance de la coopération internationale (et de conseillers internationaux) 8. Manque de compréhension des besoins/priorités locaux par les partenaires internationaux 9. Fuite des cerveaux

Pistes de renforcement des administrations publiques et autorités décentralisées :

- Renforcer les capacités en leadership, gestion et gouvernance des acteurs publics pour une meilleure planification, coordination et mise en œuvre des plans sectoriels
- Renforcer les capacités des administrations (et du personnel) du secteur public (sur les plans techniques, analytiques,...)
- Renforcer la décentralisation effective des structures et entités étatiques/provinciales
- Renforcer les autorités pour une gestion dynamique des ressources humaines

- Améliorer la coordination des mécanismes et cadres de concertation entre les acteurs publics et les autres intervenants
- Appuyer le fonctionnement des cadres de concertation et de définition de politiques sectorielles
- Promouvoir la culture du partenariat public-privé
- Promouvoir la culture de la transparence et de la redevabilité
- Appuyer les réformes nécessaires dans les secteurs respectifs
- Soutenir une meilleure répartition/harmonisation des compétences respectives des ministères
- Travailler à travers des contrats de performance
- Appuyer la formation en déontologie des administrations publiques
- Renforcer les autorités sur l'approche des droits de l'enfant et appuyer le développement et la mise en place d'un enseignement respectueux des droits de l'enfant

5.3 Analyse, pour le domaine environnement/ressources naturelles, de la société civile et les pistes envisagées pour favoriser le renforcement, ainsi que des administrations publiques et des autorités décentralisées et les pistes pour favoriser leur renforcement

Analyse FFOM de la société civile pour le domaine environnement/ressources naturelles

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Présence au niveau national, provincial et local ; • Existence de réseaux et associations dynamiques ; • Forte capacité en mobilisation (due à un degré de confiance élevé de par la population); • Reconnaissance nationale et internationale ; • Couverture variée sur les différents thèmes en lien avec l'environnement et les ressources naturelles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible niveau de structuration ; • Faible capacité de plaidoyer ; • Absence d'une stratégie de plaidoyer (laissant place à l'opportunisme) ou une faiblesse au niveau du plaidoyer liée à une situation continue d'urgence qui implique un opportunisme ; • Faible compréhension du système politique ; • Manque de vision ; • Faibles capacités managériales ; • Ressources matérielles et financières modestes, voire insuffisante ; • Faible capacité de mobilisation des ressources financières ; • Capacités techniques limitées ; • La société civile reste techniquement et politiquement faible ; • Fragmentation des organisations de la société civile (en différents groupes d'intérêt); • Légitimité de certaines organisations de la société civile (est-ce qu'ils représentent vraiment leur group cible ?) ; • Conflits internes et crises de leadership ; • Auto-positionnement des leaders ; • Grande dépendance idéologique vis-à-vis des organisations internationales non gouvernementales (ces dernières étant souvent les bailleurs de fonds de la SC) ; • Corruption et faible gouvernance ; • La structure de la société civile n'est pas identique dans tout le pays et la coordination au niveau nationale n'est pas représentative et inclusive. Cela complique le processus décisionnel au niveau national ; • La plupart des structures (ONG, asbl) sont peu viables parce que dépendant d'un financement externe ; • Pas d'expérience en matière de gestion intégrée des ressources en eau ; • Faible sensibilité des problèmes environnementaux ; • Vision non durable sur l'agriculture (l'agriculture itinérante et sur brûlis et l'agriculture industrielle).

ACC RD CONGO

Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none">• Abondance des ressources naturelles en RDC ;• Existence des enjeux importants dans le secteur de l'environnement/ressources naturelles en RDC ;• Abondance des domaines de travail variés au niveau de l'environnement ;• La société civile est consultée tant par les pouvoirs publics congolaises que par la communauté internationale ;• Existence d'un cadre législatif réglementaire incitatif ;• Volonté de la communauté internationale à appuyer les organisations de la société civile ;• Présence des organisations internationales désireuses d'appuyer la société civile ;• Existence d'opportunités de renforcement de capacités ;• Existence d'opportunités de financement réservées à la société civile ;• Existence et application future de la loi sur la décentralisation intégrant une approche participative ;• Plusieurs initiatives ont été créées pour améliorer la bonne gouvernance de l'extraction des ressources naturelles, comme l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE), l'Initiative Régionale de lutte contre l'Exploitation Illicite des Ressources Naturelles (IRRN) de la CIRGL, et le projet Promines (avec le financement de la Banque Mondiale et du DFID).• Existence d'outils pour intégrer le genre dans la gestion des ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none">• Politisation des ONG par le pouvoir public ;• Tendance à utiliser la société civile comme tremplin pour accéder à la vie politique ;• Fuite des cerveaux ;• Les autorités politiques et administratives tentent de contrôler la société civile ;• Intimidation des acteurs de la société civile par les acteurs politiques ;• Débauchage des cadres compétents de la société civile par les ONG internationales ;• Modicité des salaires ;• Difficultés d'accès aux financements internationaux ;• Dépendance excessive de l'aide extérieure ;• Les acteurs de la société civile restent ciblés par les autorités politico administratives. Cela limite leur marge de manœuvre dans l'influence des décisions.

Pistes envisagées pour favoriser le renforcement de la société civile pour le domaine environnement/ressources naturelles

La SC opérant dans le domaine de la conservation en RDC croit et se renforce lentement, mais l'absence d'une société civile bien informée, compétente, qualifiée, organisée, motivée et engagée reste l'un des plus grands obstacles à l'action de conservation dans le pays. Le manque d'individus ou d'organisations non gouvernementales ou communautés locaux susceptibles de prendre des rôles difficiles, techniques ou influents fait difficilement avancer les initiatives. En outre, une population mal informée avec une capacité limitée d'influencer l'élaboration des politiques est un problème majeur à long terme. Heureusement, de nombreux organismes soutiennent l'autonomisation de la communauté locale et encouragent leur responsabilité sur la gestion décentralisée des ressources naturelles. En fait, des améliorations majeures ont été enregistrées lié à des droits légaux à des ressources et des terres, principalement en raison des actions menées dans le cadre du paysage et du processus REDD+. Pour coordonner l'accompagnement du processus REDD+ et donner une plus grande efficacité à la participation de la société civile, les organisations majeures de la société civile environnementale ont mis en place le Groupe de Travail Climat-REDD (GTCR). Ce GTCR sera ainsi identifié comme l'interlocuteur attitré représentant la société civile nationale dans tout ce processus. Le rôle du GTCR ainsi créé va donc être de : i) devenir un acteur représentant une société civile thématique ; ii) structurer l'appui et l'accompagnement de la société civile au processus REDD+ ; iii) participer à tous les chantiers de la REDD+ en RDC ; iv) accompagner le pays dans toutes les négociations sur les changements climatiques ; v) surveiller le respect des engagements consentis par les autres parties prenantes dans la préparation et la mise en œuvre de la REDD+.

En dépit des qualités reconnues aux acteurs qui constituent la société civile en RDC (Hoefsloot et Eba'a Atyi 2011), il y a lieu de questionner leur capacité d'adaptation positive au REDD. En effet, la complexité du mécanisme REDD+ exige que les ONG nationales habituées à se cantonner aux opérations qui rentrent dans l'advocacy traditionnel, s'orientent vers les actions de sensibilisation, de formation, d'accompagnement et de

mise en œuvre du processus. De ce fait, la REDD+ impose donc une mutation positive de la société civile, afin qu'elle œuvre effectivement en faveur des actions. Il faudrait donc que les acteurs de la société civile évitent de succomber aux actions opportunistes de capture de la rente financière de la REDD+. Un travail actif de renforcement de capacités est nécessaire pour que des partenariats réciproques et productifs avec les OSC peuvent être établis afin qu'ils puissent: (a) jouer de plus en plus un rôle de plaidoyer dans la politique/le processus législatif, (b) surveiller de manière indépendante les activités forestières et extractives, et (c) agir en tant que médiateur/conseiller afin de veiller à ce que les communautés locales reçoivent effectivement des avantages sociaux et environnementaux de la foresterie et d'autres activités extractives, y compris à travers la mise en œuvre des accords soutenant l'amélioration des moyens de subsistance (d) jouer un rôle dans la sensibilisation des et le soutien aux communautés pour qu'elles puissent participer à la gestion locale des ressources naturelles comme par exemple la ressource en eau et e) mener des activités de prévention et de mitigation des risques de catastrophes naturelles.

Analyse FFOM des autorités publiques pour le domaine environnement/ressources naturelles

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Existence des ressources humaines destinées à gérer les questions environnementales et ressources naturelles ; • Décentralisation de l'administration et des services techniques ; • Existence de législations nouvellement promulguées dans le secteur environnement et ressources naturelles ; • Existence du Code Forestier de 2002 (réforme du secteur forestier) et ses mesures d'application ; • Existence du Code Minier de 2002 (actuellement en révision) et le Règlement Minier de 2003 ; • La RDC a souscrit et ratifié plusieurs conventions et textes fondamentaux internationaux dans le secteur environnement et des ressources naturelles RDC ; • L'engagement de la RDC dans l'initiative FLEGT⁵³ et le mécanisme REDD+⁵⁴ ; • Existence d'un Plan ORSEC⁵⁵ national. 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'expertise ; • Manque de cadres stratégiques de gestion ; • Ressources budgétaires modestes ; • La majorité des ressources financières proviennent de l'extérieur ; • Manque de volonté politique chez les décideurs ; • Corruption et mauvaise gouvernance ; • Autorités publiques sous- payées ; • Vieillesse du personnel ; • Obsolescence des textes légaux et réglementaires régissant les agents et fonctionnaires de l'Etat ; • Absence d'un régime efficace de protection sociale ; • Mauvaise définition des missions des Ministères entraînant le chevauchement des compétences et la redondance des structures et des prestations ; • Personnel pléthorique dont le profil ne correspond pas toujours aux exigences du poste ; • Déficit d'éthique professionnelle et règne d'antivaleurs ; • Non-respect des textes et procédures réglementaires et juridiques existants ; • Faible application et insuffisance de suivi d'application des textes légaux ; • Absence de normes de qualité et inefficacité du système de contrôle, d'évaluation et de sanction ; • Système opaque et inégalitaire d'attribution des primes ; • Mauvaise qualité des services offerts aux usagers ; • Multiplication de taxes ; • Lenteur dans la conception et promulgation des lois ; • Manque d'établissements d'éducation et de formation de qualité (universités et hautes écoles) dans le domaine de l'environnement (eaux et forêts, agriculture,...) ; • Manque de capital humain formé, qualifié et compétent (manque de personnes formées dans le domaine des forêts et l'environnement : seulement un pourcent des professionnelles du ministère d'environnement ont eu une éducation axée sur l'environnement) ; • Système d'information et de communication interne et externe peu efficace ; • Manque d'une politique nationale de gestion intégrée des ressources naturelles ;

⁵³ Forest Law Enforcement, Government and Trade

⁵⁴ Reducing Emissions from Deforestation and Degradation

⁵⁵ Organisation de secours en cas de catastrophe

ACC RD CONGO

	<ul style="list-style-type: none"> • Attitude répressive de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (l'ICCN, le gestionnaire étatique des aires protégées) envers les communautés locales autour des aires protégées ; • Non appropriation par les communautés locales des aires protégées ; • Manque d'information, de connaissances et de sensibilisation chez les décideurs et les communautés locales sur les bienfaits de la biodiversité liés au développement ; • Manque de vision sur un développement sans déforestation ; • Aires protégées mal ou pas gérées dû à un manque de connaissance de gestion et de conservation auprès de l'ICCN et de ses cadres, ou par manque de volonté ; • Manque de reconnaissance et de protection pour les exploitants miniers artisanaux à petite échelle dans la législation minière ; • Services de la protection civile quasi inexistants ; • Manque de mécanismes de coordination et concertation sur la gestion des catastrophes (autant au national que provincial) ; • Absence de systèmes d'alertes précoces.
<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Implication de la coopération internationale dans le renforcement de l'administration publique ; • Réforme en cours du code foncier avec la mise en place d'un Comité National de la Réforme Foncière (CONARF) dirigé par un représentant de la société civile ; • Financement important existant du renforcement de l'administration publique (par ex. la Coopération allemande à travers la GIZ pour la réforme administrative au sein du Ministère de l'Environnement) ; • Enjeux internationaux sur les questions environnementales et ressources naturelles ; • La RDC a souscrit et ratifié plusieurs conventions et textes fondamentaux internationaux dans le secteur environnement et des ressources naturelles ratifiées par la RDC ; • L'existence d'un soutien institutionnel des universités de la coopération interuniversitaire belge et des ministères de l'éducation et de l'environnement ou de leurs agences ou institutions par les instituts fédéraux belges (IRSNB, MRAC) ; • Plusieurs initiatives ont été créées pour améliorer la bonne gouvernance de l'extraction des ressources naturelles, comme l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE), l'Initiative Régionale de lutte contre l'Exploitation Illicite des Ressources Naturelles (IRRN) de la CIRGL, et le projet Promines (avec le financement de la Banque Mondiale et de DFID) ; • L'initiative FLEGT ; • Le programme UN REDD et le Forest Carbon Partnership Facility ; • Les intérêts et l'importance de la RDC dans les enjeux climatiques au niveau global. 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> • La mauvaise gouvernance (corruption, clientélisme, trafic d'influence, tribalisme, favoritisme, concussion, etc.) ; • Résistance au changement ; • Traitement salarial inapproprié ; • Absence de plan de carrière et de sécurité sociale pour les cadres de l'administration publique ; • Politisation à outrance de l'administration publique ; • Prééminence des cabinets ministériels sur l'administration publique ; • Faible coordination entre les autorités ; • Secteur de l'environnement très peu prioritaire pour le gouvernement central ainsi que les droits des exploitants miniers artisanaux dans le secteur minier ; • Processus de décentralisation qui s'attarde ; • Révision du Code Minier de 2002 qui s'attarde ; • Priorités ambiguës des partenaires internationaux (par exemple promouvoir la sécurité, la coopération au développement et sécuriser des chaînes d'approvisionnement des ressources naturelles) ; • Manque de compréhension des besoins et des priorités au niveau local par les partenaires internationaux ; • Forte dépendance de la coopération bilatérale.

Pistes envisagées pour favoriser le renforcement des autorités publiques pour le domaine environnement/ressources naturelles

En général :

- **Compétences managériales** : gestion du personnel et des équipes, auto- gestion, évaluation, communication, gestion des changements, gestion financière et technique des projets, pilotage ;
- **Compétences administratives** : procédures administratives, communication & information, informatique et bureautique, informatique de gestion, archivage, formation continue, gestion administrative des ressources humaines, gestion financière et budgétaire ;
- **Compétences techniques** : connaissances des domaines, thématiques, sujets, autant sur le plan pratique que législatif (textes juridiques), application des lois, collecte et monitoring des données, rédaction des rapports

techniques, notions de rédactions des politiques et stratégies informatique de gestion, connaissances des textes juridiques, communication et information.

Plus spécifique :

- Promouvoir l'éducation dans le domaine de l'environnement ;
- Promouvoir la prévention des risques au niveau des communautés ;
- Appui aux acteurs nationaux pour la définition de politiques environnementales et foncières adaptées et pertinentes, et de politiques de gestion intégrée des ressources naturelles ;
- Renforcement des capacités techniques institutionnelles des autorités publiques aux niveaux central et provincial ;
- Appui aux acteurs locaux pour promouvoir la décentralisation de la gestion foncière, forestière et de l'eau ;
- Appuyer la réforme des institutions de formation (programmes, institutionnel, et les professeurs) en partenariat avec les ministères des domaines thématiques concernés (environnement, agriculture, développement rural), ministère de l'Éducation et le ministère de la recherche scientifique ;
- Renforcer le gouvernement à promouvoir le partenariat public-privé (instaurant des gardes fou, de la transparence, bon équilibre) ;
- Appuis aux services de formation, gestion des carrières, contrôle des agents de la fonction publique ;
- En cas de collaboration avec les autorités, privilégier les contrats de performance ;
- Renforcer la communication et l'échange d'informations entre les ministères ;
- Promouvoir une gestion intégrée des ressources ;
- Appui aux acteurs locaux pour améliorer la coordination de l'appui des partenaires internationaux et appui dans la définition des priorités pour la coopération au développement ;
- Appui à la validation/application du plan ORSEC national, et le développement des plans ORSECS provinciaux ;
- Renforcement de la coordination des acteurs dans la préparation et réponse aux catastrophes ;

5.4 Analyse, pour le domaine éducation, de la société civile et les pistes envisagées pour favoriser le renforcement, ainsi que des administrations publiques et des autorités décentralisées et les pistes pour favoriser leur renforcement

Analyse de la société civile dans le contexte de l'éducation

FORCES	FAIBLESSES
<p>1. Forte mobilisation des comités de parents (CP) dans le l'autofinancement des établissements et du corps enseignant.</p> <p>2. Syndicalisation importante du corps enseignant porteur de revendications pour l'amélioration des conditions de travail et de rémunération.</p>	<p>1. La base démocratique des CP et CG est plus ou moins altérée par la forte représentativité des intermédiaires leaders eux-mêmes issus des milieux confessionnels et/ou politiques et cooptés.</p> <p>2. Affairisme des pouvoirs organisateurs des CP et CG (ex. frais scolaires) qui tendent à financer leurs propres besoins parfois individuels ou corporatistes en marge des réels besoins pédagogiques.</p> <p>3. L'environnement socioéconomique délétère et les substrats socioculturels qui se sont consolidés (mentalités) en proportion encouragent la marchandisation de l'Éducation avec ses dérivés (corruption, désintérêt, spéculation...).</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>1. Les CP sont psychologiquement prêts à l'idée de devoir se substituer durablement au financement public.</p> <p>2. Les CP sont en mesure d'avoir une bonne visibilité du projet pédagogique des établissements, au point de l'orienter et/ou de le contrôler, dès lors qu'ils sont contraints de participer à la vie de l'établissement.</p>	<p>1. CP et CG peu représentatifs et démocratiques. Simples relais des organes de décision instruits et connectés aux milieux décisionnels.</p> <p>2. Forte influence des confessions religieuses qui gèrent 75% des établissements. Risque d'instrumentalisation de l'enseignement et de fractures socioculturelles.</p> <p>3. Oppositions plus ou moins constantes sur la question du financement, entre les syndicats enseignants d'une part plutôt isolés, et les pouvoirs organisateurs confessionnels, les pouvoirs publics et même les CP. Corruption des organes décisionnels y compris dans les</p>

	<p>appareils syndicaux.</p> <p>4. La démission systémique des Pouvoirs publics dans le secteur Education entraîne la privatisation à outrance de l'enseignement vers une Education élitiste.</p> <p>5. Les très grandes disparités de moyens et de substrat socioculturel dans les provinces de la RDCongo induisent de fortes disparités qualitatives dans le secteur Education, sinon même oblitère l'accès à l'Education.</p>
--	--

Pistes pour le renforcement de la société civile active dans le secteur de l'Education

A Kinshasa et dans le Nord-Kivu, la Société civile est suffisamment organisée. On ne peut pas en dire autant des autres provinces. Les deux premières provinces devraient aider les autres à atteindre le même niveau de sensibilisation d'abord. Ensuite, il faudrait que la Société civile s'organise au niveau de chaque province pour créer la sensibilité la plus forte à la question de l'éducation. Au niveau national, on pourrait prévoir une organisation qui ressemblerait à la Ligue de l'Enseignement qui a été créée dans d'autres pays en d'autres temps, mais qui s'appellerait ici FNCE (Front national congolais pour l'éducation) ou CNCE (Confédération nationale congolaise pour l'éducation). C'est à ce niveau qu'il sera possible de développer de véritables stratégies à portée nationale.

Et, en conformité avec ce qui est dit ci-avant, il faudrait que les personnels des universités et de l'enseignement supérieur quittent leur pusillanimité pour s'organiser également en syndicats. Ainsi, les partenaires éducatifs, soucieux de renforcer un environnement incitatif à l'éducation, développeront une synergie large, efficace et mieux organisée entre eux: collectivités locales, confessions religieuses, communautés locales, ONG, ASBL, entreprises, particuliers, syndicats, PTF.

Et le partenariat avec le gouvernement se traduira soit dans le partage de la gestion scolaire ou académique, soit dans le partage des financements y compris le renforcement des capacités ou encore dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Les partenaires devront avoir vocation à se développer et à renforcer leurs capacités pour devenir un réel contrepoids devant aider l'Etat à améliorer la qualité de son service public. La présence sur le terrain de nombreuses associations du secteur est un indicateur d'une vie associative dynamique et florissante et une opportunité à saisir.

Des programmes d'appui spécifique devraient être mis en œuvre pour les ONG locales et nationales afin qu'elles puissent accéder à certains financements dans le domaine de l'éducation et promouvoir par là même **l'éducation inclusive**. Elles pourraient également jouer un rôle important en termes de récolte de données ; d'identification des enfants en situation de handicap hors de l'école et de l'analyse contextuelle.

Analyse des administrations publiques et des autorités décentralisées dans le cadre de l'Education

FORCES	FAIBLESSES
1. Le secteur Education est fortement décentralisé (constitution 2006).	<p>1. Le service public de l'éducation est une lourde bureaucratie dont la gestion est répartie entre au moins 4 ministères avec très peu de coordination entre eux et avec les administrations aux niveaux décentralisé et local. L'ETFP est lui réparti entre 6 ministères.</p> <p>2. Corruption généralisée et abandon total du critère de mérite. Pratique d'évaluation de complaisance à tous les niveaux. Les diplômes obtenus ne sont pas indicateurs d'un niveau de connaissances, mais des passes-droit dans une société globale elle-même largement corrompue.</p> <p>3. La qualité, l'image et la pertinence de l'ETFP posent des grands défis</p> <p>4. Problèmes avec enseignants en éducation primaire et secondaire qui ont un impact sur la qualité de l'éducation.</p>
OPPORTUNITES	MENACES
1. La décentralisation du secteur Education peut favoriser l'innovation et les performances des établissements, selon l'initiative plus ou moins avisée et volontariste des pouvoirs publics locaux.	1. Le chevauchement entre les administrations parallèles relevant des écoles conventionnées et des écoles officielles fait de la décentralisation de l'éducation un amalgame compliqué de procédures lourdes et crée un système éducatif à double vitesse, la

	<p>décentralisation étant plus effective dans un système d'école que dans un autre.</p> <p>2. L'autonomie du niveau décentralisé peut conduire à un fort isolement et aggraver la piètre qualité de l'enseignement (ex. les procédures utilisées pour assurer la planification, le contrôle, l'évaluation et la transparence budgétaires au niveau national peuvent ne pas être reprises au niveau provincial et local).</p> <p>3. La démultiplication des pouvoirs organisateurs (écoles conventionnés/confessionnelles, secteur public/privé...) et des types d'enseignement/public (formel – informel - non formel) alourdit l'administration du secteur, les réflexes corporatistes et mercantiles, sans constituer pour autant un plus qualitatif.</p> <p>4. La viabilité et les performances du secteur Education implique un minimum vital de subvention publique. Or les disparités de moyens entre les provinces sont extrêmement importantes sinon insurmontables. Ce qui pose pour le débat public la question de l'accès souhaité à l'Education (généralisé, sélectif, éliminatoire...).</p>
--	--

Pistes pour le renforcement des administrations publiques et des autorités décentralisées dans le cadre de l'Education

Au regard de leur superficie, chaque province de la RDC peut pratiquement fonctionner comme un pays. Mais, depuis l'indépendance, l'option du fédéralisme pour une meilleure gestion du pays a toujours été rejetée bien que la question soit régulièrement remise sur le tapis devant les limites indiscutables du centralisme.

L'éducation est un de ces domaines où les limites du centralisé excessif apparaissent très clairement.

On pourrait franchir cette limite en faisant des provinces des instances premières et dernières en matière de l'éducation. Dans cette logique, on créerait aussi une espèce de compétition entre les provinces. Le *cursus honorum* de la République devrait ainsi commencer par la province. Cela éviterait au pays d'avoir des dirigeants qui surgissent de nulle part pour assumer les responsabilités de député national, de sénateur, de ministre, etc. Le gouvernement central aura toujours assez de dossiers à gérer en rapport avec les questions nationales et internationales. Cependant, il pourrait prendre en charge au moins une université d'Etat par province ainsi que les grandes écoles fournisseuses de hautes qualifications dont il a besoin.

Pour le renforcement de la qualité de l'enseignement primaire et l'ETFP, on peut entre autres suggérer la remise à niveau des compétences des enseignants, à travers la formation initiale et continue des enseignants, et le renforcement de l'encadrement de proximité des enseignants. Il faut aussi renforcer la pertinence de l'ETFP, entre autres par l'adaptation de l'offre de l'ETFP aux besoins de l'économie. Finalement, on doit renforcer l'image et le système d'orientation de l'ETFP, avec un focus sur le faible niveau d'équité dans l'accès aux formations ETPF (par les filles en particulier).

5.5 Analyse, pour le domaine santé, de la société civile et les pistes envisagées pour favoriser le renforcement, ainsi que des administrations publiques et des autorités décentralisées et les pistes pour favoriser leur renforcement

Pour la Société civile :

Forces	Faiblesses
-Elles ont un double rôle : celui de mobiliser les ressources, d'appuyer l'offre de soins ainsi que toutes les initiatives locales de santé, de participer du suivi et de l'évaluation des interventions, d'une part et	-Les organismes d'assurance santé, créateurs de dialogue entre prestataires et utilisateurs des services de santé, ont une trop faible couverture -Les plateformes sectorielles et intersectorielles regroupant les ACNG devraient

ACC RD CONGO

<p>d'autre part de promouvoir une gouvernance participative</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les syndicats et associations des professionnels encadrent et contribuent leur valorisation et sont des partenaires dans la protection des obligations contractuelles de toutes les parties -Un mode de tarification forfaitaire par épisode de maladie se développe (fortement soutenue par la Société Civile) -Les Organisations de Personnes Handicapées, apportent encadrement et soutien aux familles et sensibilisent la communauté (diminuer la stigmatisation envers elles) 	<p>davantage adresser les déterminants sociaux de la santé</p> <ul style="list-style-type: none"> -La population devrait être impliquée dans le processus de planification et d'évaluation des interventions dans les Aires de Santé, outre les structures formelles (CA, COSA, COGE, les Relais Communautaires, etc...). Surtout celle des quartiers défavorisés et/ou enclavés (implication avant tout théorique) -Absence de services et de stratégies de maintenance technico-médicale -Peu de moyens réservés à la recherche-action afin d'assurer davantage de pérennisation endogènes des services de santé à tous les niveaux du Système de Santé -Faible implication des membres communautaires. Peu des Réseaux Communautaires formés.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> -Augmentation de la croissance économique -Prise en charge effectif des salaires des médecins par l'état -Une décentralisation en marche avec un mandat spécifique pour les DPS et une meilleure vision de la concurrence entre les fonctions des Inspections Provinciales de la Santé et des DPS -L'intégration du handicap dans le SNIS (Système National d'Informations Sanitaires) -Dynamique des ACNG et leurs plateformes techniques et d'échange au niveau national et international (Quamed, FABAC, Return to care, MASMUT, Be-Cause Health, ...) -Un meilleur processus de la transversalité (genre, droit des enfants, environnement, ...) -Couplage avec les organisations bilatérales y inclus les appuis politiques « santé » et davantage d'alignement -Demande forte et exprimée des besoins en santé par la population (journaux, media...) 	<ul style="list-style-type: none"> -Retrait de certains PTF -Prolifération des structures privées lucratives peu régulées -Démotivation des structures de Participation Communautaires et revoir la notion de bénévolat et conflits d'intérêt -Les us et coutumes et de certaines 'religions' et, par contre, non intégration des tradipraticiens -Faiblesse du pouvoir d'achat de la population la rendant incapable de faire face aux coûts de soins en absence de subventions -Faillite de certaines Centres de Distribution de Médicaments, circulation de Médicaments en Générique de qualité douteuse et recours au capital 'médicament' pour d'autres dépenses ...
<p>Pistes de renforcement pour les ACNG : appuis institutionnels, techniques, formations ponctuelles, la recherche, le financement direct, substitution, planification au niveau intermédiaire et évaluations participatives, le coaching (dont le processus est défini par le MSP) et l'empowerment. Promotion de la santé /sensibilisation aux bonnes pratiques de santé/hygiène/nutrition dans les communautés.</p>	

Pour le Système Public

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Dans les 5 chantiers du gouvernement (2006) la RDC consacre la santé comme un des droits fondamentaux, avec une attention particulière aux droits des orphelins et des enfants vulnérables -L'Etat de RDC dispose d'une stratégie de renforcement du Système de Santé (revu en 2010) avec une opérationnalisation par des Plans Nationaux de Développement Sanitaire quinquennaux (PNDS) et des Cadre de Dépenses à Moyens Termes (CDMT) couvrant une même période -Le tout soutenu par une politique et vision de réforme institutionnelle profonde (et passer ainsi d'un fonctionnement centralisé et bureaucratique à un fonctionnement décentralisé et managérial -Une Loi-Cadre de la Santé en matière de couverture sanitaire universelle est en cours d'édiction (depuis février 2015) -Un mécanisme de Contrat Unique est en cours de développement sur l'ensemble du pays se met en place avec l'appui de tous les partenaires au niveau intermédiaire (Division Provinciale de la Santé) -Existence des textes, normes et réglementaires disponibles pour la plupart 	<ul style="list-style-type: none"> -Malgré tout, la réforme tarde à se mettre en œuvre et un faible taux d'utilisation par les usagers et bénéficiaires -La réforme de toutes les Directions Nationales ne sont pas toutes abouties L'abord des déterminants sociaux et de l'évolution du Système de Santé devraient être davantage intégré dans le processus de planification -Une couverture sanitaire insuffisante dans certaines nouvelles Provinces, une baisse de la qualité des soins, un accueil de mauvaise qualité, un mauvais état des infrastructures et équipements dans un grand nombre de CS et d'HGR, un développement insuffisant d'assurance santé et une faible régulation des structures privées sont à relever -De nombreux problèmes en termes de gestion de recouvrements des coûts, d'approvisionnement en médicaments et en intrants et d'un système d'information sanitaire constituent un réel problème -De sérieux problèmes sont à relever dans le domaine des Ressources Humaines (migrations internes et externes, bas salaires, migrations vers les ONG internationales, personnels « fantômes », pléthore d'établissements de formation technique et universitaire, etc...) -PMA et PCA la plupart du temps incomplets pour plus de 50% des Formations Sanitaires

ACC RD CONGO

-Processus d'intégration des activités des programmes spécialisés dans le Plan d'Action Opérationnel défini mais non encore appliqué	-Faible performance des supervisions (autant pour cause logistique que manque de superviseurs bien formés)
-Existence des organes de coordination : Comité Provincial de Pilotage, Conseil d'Administration, Comité des Santé, etc... au niveau intermédiaire, mis à géométrie variable dans leurs fonctionnements	-La population reste largement sous-informée sur les problèmes de santé (tant sur les aspects préventifs que curatifs et de réadaptation)
Opportunités	Menaces
-L'engagement du gouvernement et des partenaires en faveur de la décentralisation et de la réforme de l'administration publique	-L'organisation prochaine des élections nationales, provinciales et locales, risque d'influence des facteurs géo politiques
-Disponibilité et volonté de certains PTF à s'engager dans la charte de l'intégration	-Lourdeur du processus de redéploiement des personnels
	-Non-alignement de certains PTF
Pistes de renforcement :	
Soutenir et accompagner la réforme à tous les niveaux tant au niveau du suivi des normes et de soutien pour le niveau central que leur application au niveau intermédiaire (Province et Zone de Santé).	
Renforcer les structures de pilotage et de développement de synergies (au niveau intermédiaire)	

5.6 Analyse, pour le domaine agriculture, de la société civile et les pistes envisagées pour favoriser le renforcement, ainsi que des administrations publiques et des autorités décentralisées et les pistes pour favoriser leur renforcement

Analyse de la société civile dans le contexte de l'agriculture

Forces	Faiblesses
Partenariat consolidé des ONG du Sud avec les ONG du Nord	Capacités de gestion limitée (en termes de planification, gestion financière, gestion décentralisée, partenariats etc.)
Fédérations professionnelles fonctionnelles au niveau des entreprises (FEC, COPEMECO) et début de la structuration des OP et des journalistes agro (AJAC)	La grande majorité des OSC couvre un nombre réduit de province et les expertises ne sont pas généralisées sur toutes l'étendu du pays conflit
Les fédérations nationales commencent à collaborer pour des plaidoyers communs	Possible confusion entre le rôle des fédérations des OP et des ONG
Existence d'organisations paysannes structurées à différents niveaux (base, intermédiaire et faitière) et dynamiques	Faible capacité technique et faible structuration dans certaines organisations (faitières). Certaines OP sont peu structurées au niveau décentralisé
Expérience de synergie en agriculture familiale à travers le projet de plaidoyer AgriCongo, bien que limité aux ONG belges et à leurs partenaires intervenant en agriculture	Faible mobilisation des financements. Les OSC disposent de peu de fonds propres ce qui les rend dépendant des bailleurs
Prise en compte de l'agriculture familiale dans le DSCR et existence des documents sectoriel de développement agricole	OSC déstabilisées par la logique humanitaire à court terme prévalent dans certaines régions
Organisations locales ont une bonne connaissance du terrain et des problématiques locales	OSC souvent dispersées dans plusieurs thématiques et ne sont spécialisés dans aucun domaine
RH locales expérimentées, motivées et compétentes en accompagnement et en mobilisation des femmes	Les OSC participent très peu au développement de leurs membres sans appui extérieur.
La signature par le gouvernement congolais de l'accord de Maputo sur le financement de l'agriculture (au moins 10% du PIB).	Représentativité des OP parfois difficile à mesurer
Existence d'un Programme National Des Investissements Agricoles (PNIA) en RDC	Faible échanges avec les instituts de recherche
	Dépendance de services spécialisés onéreux
	Faible implication et représentation des femmes dans le fonctionnement/organes des OP
Pistes pour le renforcement de la société civile active dans le secteur de l'agriculture	
<ul style="list-style-type: none"> - Procéder au renforcement institutionnel et organisationnel des OSC locales, des OP et des CARG - Promouvoir une structuration par la base (bottom-up) 	

ACC RD CONGO

- Promouvoir la spécialisation des OSC ainsi que leurs capacités d'accompagnement technique des OP
- Faciliter l'accès des OSC aux financements appropriés pour l'agriculture et l'élevage
- Promouvoir le partenariat secteur privé –public et OSC
- Appuyer la dynamique communautaire et les groupes vulnérables (avoir une approche bottom-up)
- Développement d'une vision locale et partagée de l'agriculture paysanne et d'un plaidoyer pour la défendre
- Renforcer la participation des paysans aux processus décisionnels qui les concernent, même au-delà de l'agriculture (ex. réforme foncière, code forestier etc.)
- Mise en place et gestion d'infrastructures de stockage et de commercialisation des produits d'agriculture et d'élevage
- Mise en place d'une banque de données sur les chaînes de valeur sur base des différents analyses réalisés par les ACNG
- Création d'un Fonds de Développement Agricole pour améliorer l'accès au financement et promouvoir des systèmes financiers décentralisés qui s'adaptent à la nature des activités du secteur agricole;
- Renforcement de la sécurité foncière pour les communautés locales à travers l'aménagement, la foresterie communautaire et le plaidoyer ;
- Prise en compte de la dimension environnementale par d'autres pratiques agricoles plus durables, la restauration des sols, l'intégration agriculture-élevage-agroforesterie, etc. ;
- Appuyer la promotion des technologies appropriées et développer une approche chaîne de valeur en vue d'augmenter la productivité du travail afin de passer d'une agriculture de subsistances à une agriculture rentable;
- Reconstitution du cheptel, amélioration génétique, protection sanitaire et encadrement des éleveurs et pêcheurs.
- Promouvoir une meilleure intégration agriculture, élevage et nutrition
- Promouvoir des approches ou des outils qui permettent aux populations de faire face d'une manière plus efficace aux périodes de soudure et aux crises alimentaires récurrentes
- Avoir des programmes d'appui aux OSC de longue durée et non de courte durée sans garantie future
- Promouvoir la communication et surtout la radio rurale
- Promouvoir le savoir paysan et des pratiques de recherche paysanne au niveau local pour reconstruire des connaissances et pratiques paysannes durables
- Organiser des études statistiques de production agricole, des études pédologiques en collaboration avec les organismes de recherche

Analyse des administrations publiques et des autorités décentralisées dans le cadre de l'agriculture

Forces	Faiblesses
Décentralisation de l'administration et des services techniques (trois niveaux coexistent : central, Provincial et territorial)	Faible coordination/communication avec la décentralisation et la taille du pays des activités menées par les STD et manque de vision propre
Existence des documents cadres de politique agricole et code foncier	Faible application et insuffisance de suivi d'application des textes légaux
Volonté du gouvernement de soutenir des actions des femmes	Problématique des compétences entre différents services étatiques
La signature par le gouvernement congolais de l'accord de Maputo sur le financement de l'agriculture (au moins 10% du PIB).	Difficultés techniques des structures étatiques, les ressources humaine en charge de l'agri-élevage ne disposent pas de compétences à jour et n'ont que peu de moyens de fonctionnement.
Existence d'un Programme National Des Investissements Agricoles (PNIA) en RDC	Lenteur dans la conception et la promulgation des lois (code agricole, code forestier)
	Absence des organes délibérants dans les Entités Territoriales Décentralisées (ETD)
	Multiplécité de taxes
	Manques de ressources (humaines, matérielles)
	Corruption et tracasseries administratives omniprésente
	Manque d'une politique agricole facilitant l'approvisionnement, le stockage, la transformation, la commercialisation et la recherche agricole en faveur de l'agriculture familiale
Pistes pour le renforcement des administrations publiques et des autorités décentralisées dans le cadre de l'agriculture	
– Appui aux acteurs nationaux pour la définition de politiques agraire et foncière adaptées et	

- pertinentes
- Renforcement des capacités techniques institutionnelles de l'Administration Publique, ainsi que les différents services techniques aux niveaux central et provincial ;
 - Appui aux acteurs locaux pour promouvoir la décentralisation de la gestion foncière et agricole
 - Appuyer le fonctionnement du cadre de concertation et d'échange en Agriculture et Développement Rural
 - Plaidoyer + appui à l'administration pour clarifier les compétences au niveau local.
 - Appuyer la réforme du secteur semencier aux bénéficiaires des OSC et des petits producteurs
 - Appuyer la réforme de l'INERA pour améliorer ses activités de recherche, y compris le développement et le test de nouvelles technologies agricoles aux bénéficiaires des OSC et des petits producteurs
 - Appuyer la réforme des institutions de formation agricoles (programmes, institutionnel, et les professeurs) en partenariat avec le Ministère de l'agriculture et du développement rural, ministère de l'Éducation et le ministère de la recherche scientifique.
 - Renforcer le gouvernement à promouvoir le partenariat public-privé
 - Appuis aux services de formation, gestion des carrières, contrôle des agents de la fonction publique.
 - En cas de collaboration avec les autorités, privilégier les contrats de performance

5.7 Analyse, pour le domaine AEPHA, de la société civile et les pistes envisagées pour favoriser le renforcement, ainsi que des administrations publiques et des autorités décentralisées et les pistes pour favoriser leur renforcement

Analyse générale de la situation de la société civile locale et des pistes envisagées pour favoriser les circonstances de leur renforcement

ONGD	
Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - les connaissances locales - présence sur le terrain/ ancrage locale 	<ul style="list-style-type: none"> - connaissance limitée sur la relation entre eau potable et assainissement - souvent axé sur la réalisation des infrastructures, moins sur l'organisation des acteurs concernés et sur le plaidoyer - peu d'organisation sectorielle - grande dépendance des ONG internationaux, qui donnent des financements à courte durée - souvent vision sectorielle
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - reconnaissance locale/ légitimité reconnue par les populations et autorités - demande forte en eau potable par les populations - volonté des acteurs internationaux à appuyer les ONGD 	<ul style="list-style-type: none"> - pas toujours reconnues et associées dans la mise en œuvre des actions par les acteurs internationaux sur le terrain
<p>Pistes de renforcement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - renforcement sur les approches d'interventions en matière d'assainissement - le renforcement des capacités en général (niveau technique, financier, institutionnel et administratif) - montage multi-acteurs (société civile, autorités, privé) 	
Usagers d'eau structurés	
Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - capacités de mobiliser les usagers dans l'exécution - représentativité auprès des usagers - capacités de faire fonctionner des systèmes d'eau - capacités de résoudre les différents dans la communauté selon les us et coutumes locales 	<ul style="list-style-type: none"> - manque de capacités d'une gestion saine - risque de s'ériger en potentat - dépendance des appuis externes pour des réparations importantes et extensions
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Reconnaissance de modèles de gestion communautaire par le nouveau code de l'eau - modèle de gestion communautaire préférée et appuyé par 	<ul style="list-style-type: none"> - pas encore légalement reconnus, mettant en danger leur position - peu d'accompagnement et suivi après la création des structures

ACC RD CONGO

beaucoup d'intervenants	de gestion
Pistes de renforcement : - renforcement dans la connaissance du cadre légal (code de l'eau) - mise en relation avec les autorités / administrations - renforcement des capacités de gestion - renforcement dans les aspects de vie associative	

Analyse générale de la situation des autorités et des autorités décentralisées et des pistes envisagées pour favoriser leur renforcement

Forces	Faiblesses
- capacités de mobiliser la population (surtout au niveau des chefferies) - commencent à avoir intérêt à la gestion des systèmes d'eau	- manque de connaissance de leur rôle dans le secteur - moyens et capacités de gouvernance limités - relations difficiles avec la société civile - faible appropriation en rapport avec l'aspect assainissement et l'hygiène
Opportunités	Menaces
- processus de décentralisation qui s'engage, et appuyé par plusieurs bailleurs - rapprochement entre société civile et autorités décentralisées	- absence d'une loi mise en place et vulgarisée servant d'une ligne de conduite; - pas de transfert de moyens du niveau central au niveau local
Pistes de renforcement : - renforcement dans la maîtrise d'ouvrage - renforcement dans le cadre légal (théorique et par l'implication active) - implication, selon le contexte, dans le pilotage des programmes	
Administrations publiques et/ou services étatiques	
Forces	Faiblesses
- possibilité d'existence des compétences dans les différents domaines AEPHA - compétence légale de coordonner et superviser, dans leurs entités respectives, les services relevant de l'autorité du pouvoir central ou de la province.	- peu actives en milieu rural - gestion inefficace en milieu urbain - pas de gestion transparente - manque d'intérêt
Opportunités	Menaces
- intérêt de plusieurs bailleurs à renforcer les administrations publiques et services étatiques - rapprochement entre société civile et administrations publiques/services étatiques	- méfiance des administrés envers les services étatiques - peu de transferts d'informations sur les réalisations au services compétents
Pistes de renforcement : - stimulation des espaces d'échange sectoriels entre autorités, administration et société civile - implication, selon le contexte, dans le pilotage des programmes	

5.8 Analyse, pour le domaine gouvernance-droits humains, de la société civile et les pistes envisagées pour favoriser le renforcement, ainsi que des administrations publiques et des autorités décentralisées et les pistes pour favoriser leur renforcement

Selon l'indice d'environnement propice au développement de la société civile analysé par CIVICUS⁵⁶, la RDC a le score le plus bas des 109 pays qui ont été mesurés. Dans l'ensemble, l'espace de la société civile au Congo RDC semble être en régression. La RDC peut être donc classée comme étant à cheval entre un état 'transitionnel', où l'on constate une tendance à introduire de règlements pour réprimer la contestation anti-gouvernementale et pour limiter la capacité de la société civile à agir librement, et un état en 'crise' où l'espace pour la société civile

⁵⁶ Enabling Environment Index, <http://www.civicus.org/eei/>

ACC RD CONGO

risque de devenir inexistant par des énormes restrictions à son action. Pourtant, la reprise de la croissance et le développement économique pourraient augmenter la force mobilisatrice de la société civile et des mouvements sociaux.

Analyse SWOT de la société civile dans le secteur Gouvernance et DH	
<p>Forces</p> <p>Connaissance intime du terrain Leaders engagés, responsables, charismatiques, en qui la population a confiance Expertise diverse et variée Forte visibilité de certaines OSC Capacité de mobilisation de réseaux et soutiens internationaux Grande diversité de la SC et représentativité des différentes catégories d'acteurs et de populations vulnérables</p>	<p>Faiblesses</p> <p>Faible capacité d'action et de gestion de projet (au niveau administratif et financier) Faible visibilité Faible gouvernance interne et manque de transparence Faible coordination, cohésion et réseautage Soumise à pression politique Parfois trop personnalisée et manquant de représentativité Fractionnée en raison des distances géographiques et des intérêts politiques Difficulté à se projeter, à établir des stratégies politiques à moyen terme en raison du caractère d'urgence perpétuelle et de la complexité de la présence internationale Peu de dialogue avec l'Etat et les institutions Faible participation des enfants et des jeunes aux espaces de réflexion et de décision au sein des processus qui les concernent Beaucoup d'actions de la société civile plus au gré de circonstances et d'opportunités de financement que sur base d'une planification inscrite dans le moyen ou le long terme L'aide des ONG Nord s'inscrit souvent dans la logique de l'offre de l'aide (au lieu de la logique de demande des ONG Sud) Faible formation (initiale et permanente) des responsables des organisations pour permettre un dialogue égalitaire avec leurs partenaires en Europe. Manque de formation sur les droits, la législation, la capacité d'animer et de mobiliser auprès des groupes de base, des activistes des DH,.... Les mouvements associatifs sectoriels (féminins, paysans etc.) manquent de vision partagée quant à leur domaine spécifique</p>
<p>Opportunités</p> <p>La présence de deux réseaux (parmi tant d'autres) de la société civile congolaise (SC du Congo et Nouvelle SC) dans le Cadre de concertation nationale et de dialogue de la SC (CCNSC) a rendu le mouvement un peu plus représentatif Forte capacité de mobilisation féminine et inégalités de genre qui tendent à disparaître dans la loi Forte envie des jeunes et de la population défavorisée à s'inscrire dans le processus démocratique Elaboration de nombreux cadres juridiques et réformes (décentralisation, réformes de la justice, de la police, foncière etc.) Certaines OSC, comme les organisations paysannes, commencent à prendre une réelle part dans les réformes Les OSC peuvent participer à l'élaboration du budget de l'Etat à travers la conférence budgétaire Forte présence des médias pour s'adresser et diffuser des informations quant aux programmes à tous les publics</p>	<p>Menaces</p> <p>Fuite des cerveaux / Acteurs débauchés par ONGI Engagement dans la SC comme tremplin pour la carrière politique Concurrence entre organisations Forte concentration des OSC en zone urbaine parfois au détriment des zones rurales Pressions politiques sur la SC et la communauté internationale et répression des défenseurs des droits humains Pertes de financements, menant à la fragilisation, voire la disparition de certaines structures</p>
<p>Pistes de renforcement</p> <p>Renforcement des capacités de gestion, y compris en matière de recherches de fonds Perfectionnement (renforcement) des responsables des organisations, des leaders Formation de leaders de communautés/groupement à la base Soutien à la mise en réseau Renforcement de la représentativité et leur rôle de contre-pouvoir Soutien à la recherche des pistes d'autonomisation (méthodologique, organisationnelle et</p>	

ACC RD CONGO

financière)

Mise en contact et échange avec OSC plus avancées/professionnelles d'autres pays

Renforcement des capacités en termes d'élaboration des projets inscrits dans une stratégie reposant sur une vision de long terme

Renforcement de la participation des enfants/jeunes au sein des structures de réflexions et de décisions des projets qui les concernent

Améliorer les diagnostics de la SC élaborés par les ONG nord pour que les partenariats correspondent à de réels besoins, avec une réflexion sur l'efficacité de l'aide

Développement des capacités de plaidoyer et de dialogue institutionnel des OSC, et soutien au plaidoyer pour encourager l'Etat congolais à dégager des fonds pour les OSC

Renforcement des capacités (économiques et endogènes) des familles vulnérables

Analyses SWOT Autorités et institutions dans le secteur Gouvernance et Droits humains

Forces

Développement de politiques sectorielles et de plans / feuilles de route
Institutions présentes dans toutes les provinces
Services déconcentrés et décentralisés structurés (existence le plus souvent d'un organigramme théorique)
Niveau de formation élevé de ces nouveaux chefs de bureau de la décentralisation (formation continue)
Personnel communal plutôt stable

Faiblesses

Forte centralisation
Manque de moyens financiers et matériels
Manque de personnel compétent et d'opportunités de formations
Manque d'incitants pour stabiliser le personnel compétent
Manque de vision sur le développement local
Mécanismes de planification, de contrôle et de redevabilité internes et externes défaillants
Mécanismes de communication internes insuffisants (notamment entre niveaux national et provincial/district /territorial)
Politique interne faible
Corruption et clientélisme
Absence de l'autorité de l'Etat dans une grande partie du territoire et notamment dans les zones de conflits.
Fragilité des institutions provinciales et des services déconcentrés
Manque d'espaces de concertation avec la SC et trop faible représentation des groupes vulnérables dans les instances décisionnelles
Pluralité des statuts des fonctionnaires employés dans les communes (communes, province, état)
Conservation des archives de manière non-professionnelle

Opportunités

Création de la Commission nationale des DH (CNDH) et de la Commission nationale de lutte contre la corruption (CNLC)
Création d'un poste de chef de bureau de la décentralisation dans les futurs ETD pour accompagner la décentralisation
Les villes et communes sont génératrices de recettes
Engagement de nombreux bailleurs internationaux à soutenir le renforcement de l'Etat
La RDC a souscrit et ratifié plusieurs conventions et textes fondamentaux internationaux qui concerne la bonne gouvernance, e.g. dans le secteur de l'environnement et des ressources naturelles
Existence de législations nationales pour assurer la bonne gouvernance
Engagement de la RDC dans l'initiative FLEGT et le mécanisme REDD+.

Menaces

Fuite des cerveaux
Risque d'instrumentalisation et de politisation des instances devant garantir l'indépendance de la justice et la protection des DH (CNDH, CNLC, Conseil supérieur de la magistrature, Cellule de lutte contre la corruption)
Manque de volonté politique et de vision cohérente et harmonisée pour la mise en place de certaines politiques
Présence exagéré de conseillers internationaux au sein des ministères, ce qui affaiblit l'appropriation et la prise de responsabilité

Pistes de renforcement

Renforcement de la gestion interne (renforcement institutionnel et organisationnel), et de la gouvernance
 Renforcement des capacités d'analyse
 Renforcement des mécanismes de redevabilité et transparence
 Soutien à la clarification des compétences entre institutions et au sein des institutions
 Formations à la déontologie pour les agents du service public
 Soutien à la consolidation des institutions nationales et des ETD et élus locaux (capacités de gestion, élaboration, mise en œuvre et évaluation de politiques sectorielles, mises en réseau, partage de bonnes pratiques etc.)
 Renforcement des capacités des autorités locales pour qu'elles comprennent leur rôle et responsabilités, et pour qu'elles puissent assumer ce rôle
 Information de la population sur la décentralisation et le rôle des ETD

5.9 Analyse, pour le domaine culture, de la société civile et les pistes envisagées pour favoriser le renforcement, ainsi que des administrations publiques et des autorités décentralisées et les pistes pour favoriser leur renforcement

Analyse SWOT de la société civile pour le domaine culture	
<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les actions culturelles sur le terrain sont menées par la société civile et les partenaires de coopération • Bonne connaissance du secteur culturel • Existence d'accords entre artistes et structures Congolais. • Connaissance culturelle à l'échelle nationale • Diversité, pluralité d'expressions/pratiques artistiques • Rayonnement international des artistes congolais avec une plus-value au niveau national • Connection/lien entre les artistes congolais et les artistes de la diaspora 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le faible enseignement des expressions artistiques et de leurs contenus. • Peu de lien entre le grand public et certains artistes. • Absence d'un marché culturel congolais. • La gestion structurelle doit être renforcée et améliorée • Personnel qualifié insuffisant • Pas assez de fonds propres • Peu de mécénat local • Insuffisance des revenus générés par les spectacles • Peu de financements nationaux et internationaux • Faible participation féminine • Peu d'espaces culturels professionnalisés • Pas assez d'équipement, salle (régie son et lumière) • Peu de place à l'art et à la culture dans les programmes d'enseignement • Concurrences déloyales des opérateurs locaux du même secteur • Faible niveau d'appropriation des outils de planification et de programmation par les acteurs
<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Culture est très diversifiée qui inclut des disciplines très différentes (théâtre, la danse, la musique qui en soi est déjà tout un monde très diversifié, le secteur des arts visuels, la photographie, cinéma, littérature 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Liberté d'expression des artistes pas garantie et fragile • Absence de politique culturelle nationale en RDC • Les tracasseries administratives (nationale et internationale), fiscales et autres • Mauvaise perception du métier d'artiste en RDC • Faible culture de la lecture en RDC

<p>etc.).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Profiter d'événements internationaux pour renforcer les actions existantes sur place • Apport technique et financier des organismes autres que culturels (ONG, ambassade, banque...) • Les artistes ont de plus en plus un rôle engagé dans la conscientisation des populations • Les écoles comme Pépinière d'artistes • Ouverture aux marchés d'art internationaux. • Ouverture à des réseaux de diffusion internationale • Développer des nouveaux canaux de communication (Social Media) 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible pouvoir d'achat d'une large majorité de la population congolaise • Invasion de la télé dramatique • Désintéressement des autorités locales • Dispersion des aides (faibles) de l'Etat • Instabilité politique • Inexistence d'un réseau de diffusion et de commercialisation sécurisé des produits artistiques • Risque de récupération par les politiques/instrumentalisation dans le cadre des élections • Difficultés de mobilité • Différents remaniements des gouvernements provinciaux • Privatisation et instrumentalisation d'une partie des artistes
--	---

Pistes de renforcement

Renforcement des compétences artistiques, culturelles et managériales
 Renforcement des filières professionnelles
 Renforcement des capacités de diffusion et de distribution
 Renforcement des capacités des journalistes culturels, rôle de médiateur culturel
 Renforcement des synergies entre acteurs culturels locaux et avec de la sous-région pour une plus grande efficacité
 Renforcement des équipements culturels au sein des associations.
 Renforcement des compétences entrepreneuriat culturel
 Renforcement des réseaux culturels existants
 Renforcement des synergies entre artistes
 Renforcement des capacités de plaidoyer des acteurs culturels

Analyses SWOT Autorités et institutions dans le domaine culture

<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Existence de nombreuses institutions publiques culturelles • Existence de services de support technique à la culture • Existence de la Déclaration de Politique Culturelle adoptée par le gouvernement • Existence de Mécanismes de redevance • Structures qui délivrent des diplômes reconnues par l'état 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> • Toutes les institutions étatiques n'ont pas de budgets opérationnels. • Non redistribution pour le développement du secteur • Il n'y a pas de Politique Culturelle opérationnelle. • Peu d'infrastructures culturelles • Frein à la mobilité internationale des artistes • Pas de financement pour les initiatives culturelles. • Pas assez de filières d'enseignement artistiques et culturelles. • Peu de médiation culturelle • Accompagnement des artistes et valorisation de leur apport • Faiblesse du réseau de diffusion et de distribution des produits culturels
<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elections et débats démocratiques comme éléments de changements • Les caractéristiques démographiques de la RDC offrent des opportunités (beaucoup de jeunes, ...) 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elections comme facteur de déstabilisation • Formatage des créations par rapport aux critères et conditions des bailleurs

Pistes de renforcement

- Créer les conditions d'un entrepreneuriat culturel
- Renforcement des synergies entre acteurs culturels pour une plus grande efficacité
- Restauration des infrastructures culturelles de l'état.
- Création des conditions de création d'un marché local culturel
- Faciliter des synergies entre les institutions de formation au niveau local
- L'appui à l'équipement culturel
- Faciliter l'intervention des artistes et auteurs dans l'enseignement

6 Identification des Acteurs pertinents en matière de développement.

6.1 Identification des acteurs pour le domaine environnement/ressources naturelles

Société civile

<i>Acteur</i>	<i>Importance</i>	<i>Relation avec les ONG de coopération au développement</i>
ONG	Très nombreuses et présentes, aussi bien dans la capitale que dans les provinces, les territoires et les localités. Beaucoup d'entre elles opèrent dans le domaine de l'agriculture non-durable et manquent une sensibilité par rapport à l'environnement	Certaines ONG bénéficient du soutien financier et technique des ONG de coopération au développement. Mais ces ONG bénéficiaires sont celles qui sont basées dans la capitale Kinshasa et dans une moindre mesure dans les capitales provinciales, à l'exception de l'Est du pays
Réseaux d'organisations	Le secteur de l'environnement dispose de plus en plus de réseaux d'organisation qui travaillent sur des thématiques particulières telles que la REDD+, l'exploitation forestière illégale etc.	Certains de ses réseaux bénéficient d'un appui financier et technique des ONG de la coopération
Organisations religieuses	Ils sont nombreux et très présents auprès des populations locales. Ce sont des organisations de proximité	Comme pour les ONG, beaucoup de groupes religieux sont soutenus par les ONG de coopération au développement de la même obédience
Groupes de femmes	On les retrouve surtout au niveau local et au niveau des communautés. Ces groupes restent relativement peu nombreux et peu structurés	N'ont pas de relations particulières directes avec les ONG de coopération. Toutefois bénéficient des appuis à travers les ONG (de coopération, nationales et locales)
Associations communautaires	Elles représentent les communautés locales et peuples autochtones. Mais sont souvent mal organisées et manquent de capacités	Très peu d'organisations communautaires bénéficient de l'appui direct des ONG de la coopération au développement
Centres de recherches	Quelques centres de recherche dans le domaine de l'environnement sont actifs. Les universités (l'ERAIFT à Kinshasa, le CSB à Kisangani) sont positionnées comme leader dans le domaine de l'environnement et des ressources naturelles	Quelques universités sont soutenues à travers le réseau des institutions de recherche du Bassin du Congo (RIFFEAC), la coopération interuniversitaire belge (VLIR-UOS et ARES) et les instituts fédéraux IRSNB et MRAC. Projet d'appui à la Formation et Recherche Forestière en République Démocratique du Congo (REFORCO) : programme financé par l'UE à travers CIFOR prévoyant notamment la formation d'un grand nombre de chercheurs forestiers en RDC ainsi que le renforcement des capacités des agents de l'administration forestière (2010-2013). Une suite est momentanément en cours à travers le projet « Forests and Climate Change in Congo » (CIFOR/UE ; 2013-2017)

ACC RD CONGO

Syndicats	Il existe très peu de syndicats dans le secteur de l'environnement. On peut en trouver quelques-uns dans les entreprises forestières ou agro-industrielles	Pas de relations directes
Médias	La presse est très présente et diversifiée. Les réseaux des radios locales se densifient et elles sont déterminantes dans les processus de plaidoyer, d'information et de sensibilisation	Il existe une certaine collaboration entre la presse et les ONG de coopération qui sont présentes sur le terrain surtout lorsqu'il faut relayer les activités de ces dernières. Mais les appuis stratégiques visant l'épanouissement d'une presse thématique et indépendante sont plutôt rares
Secteur culturel	Le secteur culturel manque comme tout secteur de moyens pour promouvoir la culture et reste majoritairement informel. Les centres culturels ne sont pas très répandus et majoritairement concentrés dans les grands centres urbains, souvent dépendent de financement venant de l'étranger	Les ONG collaborent parfois avec les artistes (chanteurs, groupes de théâtres, etc.) dans le cadre de la sensibilisation sur l'environnement. C'est un moyen efficace à faire passer des messages

Pouvoirs publics

Acteur	Importance	Relation avec les ONG de coopération au développement
Ministère de l'Environnement	Le Ministère de l'Environnement a entre autre comme attribution l'exécution des politiques nationales de gestion durable de l'environnement et de la préservation de la biodiversité et des écosystèmes ; l'élaboration des plans de mise en œuvre desdites politiques, leur suivi et évaluation ; la gestion durable des forêts, des ressources en eau, des ressources fauniques et de l'environnement ; la gestion des établissements humains. Il dispose de divisions au niveau des provinces et des territoires	Partenaire privilégié qui bénéficie d'appuis techniques et financiers
Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN)	L'ICCN a la responsabilité de la gestion des aires protégées sur l'ensemble du territoire national. Il dispose de ce fait des équipes de terrain au niveau des aires protégées et dispose également d'une direction provinciale au niveau de chaque province	Dans le cadre de la gestion des aires protégées, l'ICCN est un partenaire privilégié qui bénéficie d'appuis techniques et financiers
Ministère des Affaires Foncières	Il est responsable de l'application et vulgarisation de la législation foncière et immobilière et de la gestion et octroi des titres immobiliers	Très peu de relations avec les ONG de coopération pour le moment. Mais il pourrait bénéficier d'un appui important de celles-ci dans le cadre de la réforme foncière en cours
Ministère de l'Agriculture	Ce Ministère a pour vocation d'assurer la production agricole et l'autosuffisance alimentaire en même temps qu'il est chargé de la conception, l'exécution, le suivi et l'évaluation des programmes et projets de développement agricole. Il promeut également les coopératives agricoles	Dans le cadre de la relance du secteur de l'huile de palme par exemple, un travail avec le Ministère de l'Agriculture est réalisé pour s'assurer que la relance de la culture de l'huile de palme ne se fera pas en dépit de la forêt
Ministère des Mines	Ce Ministère gère le domaine minier,	Ce Ministère est consulté dans les

ACC RD CONGO

	élabore les cartes géologiques et minières, octroie des droits et des titres des gisements miniers, assure le suivi et le contrôle technique des activités de prospection, de commercialisation, de recherche et d'exploitation des ressources minérales, établit les politiques de raffinage local des produits miniers	zones où il y a superposition des ressources minières et des aires protégées
Services (techniques) miniers du Ministère des Mines (Cadastre Minier, Autorités provinciales des mines, Direction des Mines, CEEC, SAESSCAM)	C'est un service technique sous tutelle du Ministère des mines. Il doit veiller à l'application de la législation minière sur terrain	
Ministère de la Justice	Il a la charge de l'administration de la justice et exerce des prérogatives conférées par le code de l'organisation et de la compétence judiciaire, la loi portant statut des magistrats, les codes pénales, civiles et commerciales, des procédures civiles et pénales, la question de la nationalité et le régime pénitentiaire	Collaboration de plus en plus fréquente avec les instances judiciaires notamment dans le cadre du suivi de contentieux fauniques et forestiers. Des magistrats bénéficient également du renforcement de leurs capacités
Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) et Police Nationale Congolaise (PNC)	Les forces armées de la RDC sont souvent accusées de contribuer au pillage des ressources naturelles. Toutefois elles disposent en leur sein d'une unité en charge de l'éducation civique et environnementale des militaires	Des éléments des forces armées et de la police nationale ont vu leurs capacités renforcées dans le cadre de la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles
Protection Civile (Ministère de l'Intérieur) et Ministère des Affaires Sociales, Action Humanitaire et Solidarité Nationale	La Protection Civile est chargée de la gestion des catastrophes et du développement des activités de prévention	Collaboration avec OCHA, PNUD, le Mouvement de la Croix-Rouge et les autorités (dé)centralisées pour l'application des plans ORSEC ainsi que des plans de contingence basés sur les aléas
Gouvernorat de Province	En tant que chef de l'exécutif provincial, le gouverneur de province a sous son autorité tous les services publics provinciaux et nationaux en province	Travail avec les gouverneurs de province pour les impliquer davantage dans la lutte contre le trafic illicite des espèces fauniques. Des édits ont été promulgués pour fermer les marchés de commercialisation de la viande de brousse
Ministères Provinciaux de l'Environnement	Ils appliquent le programme du Gouvernement provincial dans son ministère, sous la coordination et l'autorité du Gouverneur de province. Ils exercent le pouvoir réglementaire dans son secteur par voie d'arrêté du ministre provincial. Toutes les mesures réglementaires sont délibérées en Conseil des ministres	Liens étroits avec les Ministères Provinciaux sur des échanges d'informations et avancés des projets au niveau des provinces ; implication de celles-ci en ce qui concerne les projets gouvernementaux comme les projets REDD+
Autorités traditionnelles et coutumières	Elles sont les autorités exécutives locales et représentent l'Etat et la province dans leurs juridictions respectives. Ils assument à ce titre la responsabilité du bon fonctionnement des services de l'Etat et des services provinciaux.	Approbation et appui aux projets/programmes environnementaux locaux
Universités et hautes écoles	Nombreuses et disséminées à travers le pays, même si la qualité de la formation est souvent décriée. Il en existe justes quelques-unes qui sont spécialisées dans la formation et la recherche dans les domaines environnementales	Les universités membres du RIFFEAC bénéficient du soutien financier et technique des ONG de coopération. Support par la coopération belge interuniversitaire et les instituts fédéraux IRSNB et MRAC

ACC RD CONGO

Institutions techniques	Les institutions techniques réfèrent aux écoles professionnelles et techniques	Soutien par VVOB d'écoles en agro-foresterie
-------------------------	--	--

Secteur privé

Acteur	Importance	Relation avec les ONG de coopération au développement
Entreprises forestières	On compte une vingtaines d'entreprises forestières industrielles en RDC, auxquelles il faut ajouter de nombreux exploitants forestiers artisanaux	Elles peuvent bénéficier de l'appui des ONG de coopération au développement à travers les organisations locales. WWF en particulier travaille avec des entreprises forestières afin de les accompagner dans la gestion durable des ressources, dans l'exploitation légale et dans la lutte contre le changement climatique
Fédération Industrielle du Bois (FIB)	Véritable syndicat des exploitants forestiers industriels mais qui ne rassemble pas l'ensemble des opérateurs du secteur	La FIB, comme organisation représentative des entreprises forestières, travaille en partenariat avec WWF sur les sujets d'intérêt commun (FLEGT, RBUE, grille de légalité etc.)
Entreprises minières	Elles contribuent (tant soit peu) par les taxes qu'elles paient au développement économique du pays. Cependant elles sont souvent responsables de dégâts importants sur l'environnement	Partenariats en vue de développer et mettre en œuvre des bonnes pratiques environnementales et des stratégies de responsabilité sociale
Entreprises agro-industrielles	Sont relativement peu nombreuses. Toutefois la tendance est à l'augmentation avec de nombreuses demandes en terres agricoles qui sont pendantes au niveau du Ministère de l'Agriculture	Collaboration avec les entreprises du secteur de l'huile de palme par exemple afin de promouvoir la certification RSPO
Coopératives des artisans miniers	Elles ont été créées pour mieux gérer le secteur minier artisanal, mais ne sont pas très actives jusqu'à présent	Elles ont besoin d'être renforcées au niveau de la structuration et gestion d'une coopérative (comme la répartition des bénéfices etc)
Entreprises d'exploitation minière à grande échelle	Elles sont surtout présentes dans la province du Katanga et leurs activités induisent des impacts environnementaux et sociaux importants	Certaines de ces entreprises collaborent avec les ONG de la coopération, notamment dans le but d'améliorer leurs impacts environnementaux et leurs stratégies de responsabilité sociale
Banques	Sont surtout présentes dans les grandes villes ; en général absentes en zone rurale, d'où le faible taux de bancarisation des populations congolaises	Pas de relation de collaboration connue
Institutions de microfinance	Fin 2013 la RDC comptait 126 coopératives d'épargne et de crédit et 23 institutions de microfinance agréées. Il existe, en outre, un grand nombre de systèmes informels tels que des tontines, des groupes d'entraide ou des fournisseurs informels d'intrants à crédit. Néanmoins, le taux de pénétration reste extrêmement faible, soit 5,7% d'après les données de la Banque Centrale du Congo	Certaines institutions de microfinance, de même que les coopératives d'épargne et de crédit et les systèmes informels de tontine sont souvent l'œuvre des ONG de coopération

Pays BRICS	Sont devenus de nouveaux partenaires commerciaux majeurs de l'Afrique, la Chine occupant la position dominante. Les pays BRICS comme nouveaux acteurs de coopération en RDC ?	A priori pas trop de liens
------------	---	----------------------------

6.2 Identification des acteurs pour le domaine éducation

Acteurs pertinents de la société civile dans le cadre de l'éducation		
Acteur	Importance	Relation avec les ACNG
APE (Associations de Parents d'Elèves)	Partenaires très importants	mauvaise
Confessions religieuses	Partenaires très bien écoutés	moyenne
Syndicats	Partenaires très importants	mauvaise
ONG/ASBL	Partenaires naturels/synergie, contrat de prestation pour des analyses, plaidoyers, sensibilisations, formations	bonne
Universités et Instituts supérieurs	Potentiel moteur de changement, partenaires naturels.	Bonne
Acteurs pertinents des pouvoirs publics dans le cadre de l'éducation		
Acteur	Importance	Relation avec les ACNG
Gouvernements	Propriétaires et principaux financiers : 16% du budget national au secteur en 2014.	Administrative, autorisation, concertation, ... plutôt bonne
Ministères	Partenaires principaux et spécifiques, déterminent la politique et la stratégie	Administrative, autorisation, conférences, forum, tables-ronde, ... plutôt bonne
Inspections provinciales	Validation des activités,	Administrative. Moyenne
Autorités locales	Appropriation des projets	moyenne
Centres de formation/institutions publiques		
Acteurs pertinents du secteur privé dans le cadre de l'éducation		
Associations professionnelles/entreprises	Partenaires dans l'enseignement et dans la formation	
Centres de formation privés		
Institutions de microfinance		

6.3 Identification des acteurs pour le domaine santé

Identification des acteurs locaux pertinents en matière de développement. En introduction, il faut noter qu'il

ACC RD CONGO

faillie laisser la porte davantage ouverte aux organisations autant thématiques que socioprofessionnelles qui s'activent autour de différents aspects sanitaires (syndicats, organisations de quartiers ...).

Acteurs pertinents de la société civile dans le cadre de la Santé		
Acteurs	Importance	Relation avec ACNG
ONG et grass root organisations	Présents à tous les niveaux et dans toutes les communautés assurant une intervention sans parti pris, ou un plaidoyer basé sur les droits	Travail en synergie favorisant des actions communes et effectives.
Églises/BDOM/Congrégations religieuses	Un partenaire qui a une voix sure et crédible dans la société. Un partenaire durable qui est présents à tous les niveaux et dans toutes communautés	Véhicule pour faire passer notre message le plus aisément possible et du soutien.
Les communautés et les patients	-Acteurs de la demande en terme prestation de santé Bénéficiaires directs des soins et payeurs -Acteurs aussi pour la prise en charge de leurs problèmes de santé	Echanges relatifs à la qualité des soins et déterminant la capacité contributive de la Communauté
Mutuelles de santé (communautaires)	-Lien entre le prestataire et le client/patient -Renforcement socio-économique des familles et de communautés	-Intermédiaires pertinents entre les ACNG, les FOSA et les patients dans les thématiques de la tarification et de l'accès aux soins
Centrales Régionales de Distribution (CDR) de MEG, membres de la FEDECAM	Mettre à disposition des MEG de qualité et les stocker dans la société. Implication durable et présence à tous les niveaux et dans toutes communautés	Approvisionnement en MEG et stockage des médicaments L/Tbc
Clubs des Amis du Père Damien (CAD, Association d'anciens malades Tbc)	Dépistage et suivi des malades Tbc dans leur communauté (urbaine) : vecteur entre les malades et les structures de santé	Synergie dans la sensibilisation et l'éducation des malades dans la communauté là où les structures de santé n'arrivent pas
Ligue Nationale anti lépreuse et antituberculeuse	Compétence dans le domaine de l'IEC en matière de L/Tbc	Synergie en matière de campagne d'information et d'éducation
SCS	Le Conseil des ACNG sanitaires, réseau ayant le potentiel de regrouper une partie de la société civile	Différents membres sont partenaires des ACNG
CRONGD	Conseil National des Organisations non Gouvernementales de Développement du Congo pouvant rassembler une partie pertinente des organisations de la société civile	Différents membres sont partenaires de l'ACNG
Relais communautaires (RECO)	Personnes volontaires qui veillent à la santé dans leur village et ont	Synergie lors de la campagne de vaccination, de dépistage de

ACC RD CONGO

	accès aux centres de santé	cas de lèpre, etc...
SOS Villages d'enfants RDC (3 Centres médicaux, Bukavu, Kinshasa et Uvira et autres Centres privés)	-Prise en charge des femmes, enfants et PVVIH -Renforcement des capacités	Synergie et complémentarité avec les CS
CNOPHAVM (collectif national des organisations des personnes handicapées et d'assistance aux victimes)	sensibilise la communauté, rôle prépondérant dans la diminution du stigmate des personnes handicapées. Encadrent et soutiennent les familles	Synergie en matière de campagne d'information et d'éducation
CAPR (Commission d'appui à la prévention routière)	- éducation de la population au travers de la sensibilisation - prévention des accidents et des invalidés dus aux accidents	Synergie en matière de campagne d'information et d'éducation
Fédération Nationale des Associations de Personnes vivant avec un Handicap au Congo	Représentation des personnes vivant avec un handicap	Synergie en matière de campagne d'information, d'éducation et de plaidoyer
ONG Internationales	Partenaire stratégique, technique et opérationnelle ; possibilité de consortia	Travail en complémentarité et synergie favorisant des actions communes et effectives.
Fondations privées	Fonds supplémentaires pour améliorer la qualité des actions ; projets libellés	bailleur

Acteurs pertinents du secteur publique dans le cadre de la Santé		
Acteurs	Importance	Relation avec ACNG
Directions Centrales du MSP et des Programmes Spécialisés	Responsables de l'élaboration des politiques de santé, de l'élaboration des normes des programmes, des soins, ... et de l'évaluation -Les Programmes spécialisés (PNMLS, PNSR, PNRBC, ...) en tant qu'organes de concertations Voir 5.5	-Convention de collaboration avec le MSP, alignement des ACNG et partenariat, appuis et mise en commun de moyens -Ils détiennent le leadership, mais manque de réactivité et de volonté politique, immobilisme -Coordination des actions et intégration dans certains programmes (avec mise à disposition d'instruments tels que le RECO -Exprimer les besoins de santé (de certains groupes vulnérables : orphelins, femmes ayant subi des violences sexuelles, ...)
Au niveau Intermédiaire : Ministère de la Santé Provincial, Inspecteur Provincial de la Santé et DPS	Acteurs responsables de l'organisation pratique du système de santé dans les provinces à tous les niveaux (RH, labos, MEG, ...) et mise en œuvre des programmes. Voir 5.5	Planification conjointe, mise en commun de moyens, de formations, ...
Au niveau de la ZS : ECZ	Responsables du système de la ZS et du suivi des activités Voir 5.5	Planification conjointe, mise en commun de moyens, formations, ...

ACC RD CONGO

Formations Sanitaires publiques	Acteurs de l'offre des soins et prestataires de services	-Partenaires des projets -Bénéficiaires (formations du personnel, appui en infrastructures et d'équipements, ...) -Partenaires pour les formations et l'appui technique avec des FOSA étrangères
Institutions de Formations (Ecoles, Universités)	Formation initiale et continue des professionnels de santé	Implication indirecte
CNPR (Commission Nationale de Prévention Routière)	Responsable de l'élaboration du plan national de sécurité routière en RDC et de sa mise en œuvre	- Partenaire de projets - Bénéficiaires (formations du personnel, ...)
Associations des professionnels de la santé	Statut de leurs statuts	En dialogue avec elles dans le domaine de la gestion des RH
Agences de développement bilatérales et multilatérales	Appui et influence institutionnel	Bailleur ; partenaire technique et/ou opérationnel

Acteurs privés pertinents dans le cadre de la Santé		
Acteurs	Importance	Relation avec ACNG
Les médias et les artistes (radios locales, théâtre action, ...)	Bon canal pour la diffusion des messages de prévention auprès des communautés	Partenariats et relais, ils sont des catalyseurs assez puissants pour le changement
Centrales d'achat de MEG	Fourniture des Intrants	-Contractuelle, ouverture de lignes de crédit. -Pour les ACNG en tant que membre fondateur aux membres organisateurs -Relation indirecte via des programmes tels que le PBF
Fournisseurs d'équipements médicaux et de maintenance et bureaux d'études	Fourniture d'infrastructure et d'équipement	Implication directe dans les projets avec investissements
Services de santé dans les entreprises (mines etc...)	Ouvrent des populations particulières et disposent de moyens pour agir	Synergie dans l'organisation de la prise en charge
La Fédération des Entreprises du Congo (FEC)	Engagement du monde du travail	Dans certains domaines de la santé (comme celui de la lutte contre le VIH/Sida) pour des actions de prévention
Entrepreneurs	Dans la construction ou de réhabilitation (CS, HGR, bureaux, routes, ...)	-Acteur d'exécution sur contrat de prestation -Contribution au remboursement des soins des employés
Chefferies	Incontournables pour obtenir l'aval de la population à soutenir et à leur implication	Acteur stratégique et relation 'diplomatique'
Leaders religieux locaux	Importance stratégique vue le caractère très hiérarchisé des Églises	Mobilisation formation et sensibilisation

ACC RD CONGO

Services de microfinances	Important dans la sécurisation des fonds de réserve des FOSA	Relations indirectes
Mutuelles de Santé privées et Assurances Santé privées	Ces organismes ont pour cible les populations à statut économique aisé	Echanges d'informations (sur les risques, les types de couvertures ...). Voir entrepreneurs

6.4 Identification des acteurs pour le domaine agriculture

Acteurs pertinents de la société civile dans le cadre de l'agriculture		
Acteurs	Rôle / importance	Relation avec les ACNG
Organisations et fédérations paysannes	Regroupement, structuration et accompagnement des producteurs. Défense des intérêts des paysans.	Partenaire de mise en œuvre/ cibles des actions/ Synergie / Collaboration
ONG	Participer à l'implémentation des projets car plus proche des OP et des paysans. Assurer la durabilité sur le terrain	Partenaire de mise en œuvre/ cibles des actions/ Synergie / Collaboration
Associations d'environnement	Préviennent et luttent contre les pratiques agricoles et l'utilisation des sols inappropriées qui peuvent avoir des effets néfastes sur les ressources naturelles	Partenaire de mise en œuvre/ cibles des actions/ Synergie / Collaboration / Prestataire de services
Medias	Relais de l'information de la base vers le haut et inversement. Relais de la réalité paysanne dans le pays	Collaboration
Groupes de femmes	Promotion et défense des droits des femmes paysannes (accès la terre, etc.) Pilier de la souveraineté/sécurité alimentaire des ménages & communautés	Partenaire de mise en œuvre/ cibles des actions/ Synergie / Collaboration
Centres de recherche	Validation de nouvelles technologie + adaptation au contexte	Synergie / Collaboration / Prestataire de service
Organisations religieuses	Canal de transmission de messages de changement de comportement, très présents en milieu rural	Collaboration ponctuel

Acteurs pertinents des pouvoirs publics dans le cadre de l'agriculture		
Acteurs	Rôle / importance	Relation avec les ACNG
Gouvernement	Assurer le cadre législatif global favorable à la mise en œuvre des actions des ACNG. Action en faveur du respect des accords de Maputo pour l'agriculture	Cible des actions (notamment plaidoyer) Coopération indispensable (Accord cadre)
Ministères nationaux	En charge de la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement agricole.	Cible des actions (notamment plaidoyer) Coopération indispensable
Ministères provinciaux	Assurer le relais du gouvernement et des ministères centraux au niveau provincial	Cible des actions / Collaboration
Pouvoirs locaux (coutumiers)	L'autorisation du pouvoir local est souvent important pour l'accès et l'acceptation de l'intervention par la population.	Collaborateur sur le terrain
Institutions techniques (IPAPEL, SENASEM)	Accompagner et encadrer les activités agricoles au niveau des provinces des territoires et des collectivités. Accompagnement des actions sur le terrain	Prestataires de service / Collaboration / Cible des actions

Acteurs pertinents du secteur privé dans le cadre de l'agriculture		
Acteurs	Rôle / importance	Relation avec les ACNG
Entreprises locales	Spécialiser dans la transformation des produits agricoles	Cible des actions / Collaboration
Multinationales	Participent activement au plaidoyer auprès du gouvernement pour leurs intérêts.	Cible des actions
Associations professionnelles	Défendent les intérêts des (grands) agriculteurs. Influencent les politiques gouvernementales	Cible des actions / Collaboration
Banques	Mettre en place et promouvoir des mécanismes de	Cible des actions / Collaboration

ACC RD CONGO

	financement agricole	
Institutions de micro finances	Accompagner les petits éleveurs dans le financement agricole	Cible des actions / Collaboration
Bureaux d'études, consultants	Missions ponctuelles dans le cadre de renforcement des capacités et évaluations	Prestataire

6.5 Identification des acteurs pour le domaine AEPHA

Acteurs pertinents en matière de développement dans le secteur AEPHA		
Typologie	Responsabilité / Rôle dans le secteur	Rôle dans les programmes des ACNG
Société civile		
ONG Congolaises	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de projets d'eau potable et d'assainissement - Appui – conseil aux comités de gestion - Accompagner les structures de gestion dans leurs auto-évaluation périodiques - Renforcement des capacités des structures de gestion - Plaidoyer 	<ul style="list-style-type: none"> - Acteurs importants dans le secteur AEPHA ; - Appui aux usagers (structurés) - Mobilisation des ressources ; - Plaidoyer ; - Identification - Mobilisation des populations - Pérennisation de la gestion des infrastructures.
Organisations religieuses	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et canaliser les besoins exprimés de la population - Appui opérationnel et juridique aux comités de gestion 	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation de la population - Sensibilisation des population - Facilitation en cas de différends
Usagers d'eau et d'assainissement structurées : <i>Comités locaux des usagers d'eau et d'assainissement / associations d'usagers....</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Maître d'ouvrage dans le cas des réseaux autonomes de service public d'approvisionnement en eau - Gestion des infrastructures d'eau - Mobilisation des usagers d'eau - Accompagnement population dans le domaine d'hygiène et d'assainissement - Exprimer les besoins 	<ul style="list-style-type: none"> - Identification - Mobilisation des populations - Participation dans la mise en œuvre - Pérennisation de la gestion des services AEPHA
Cluster AEPHA (WASH), ONGI	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination et planification des interventions d'urgence - Echanges d'informations - Plaidoyer et mobilisation des ressources - Normes relatives à l'AEPHA (urgence) - Prestataires de service 	<ul style="list-style-type: none"> - Information - Concertation
Institutions publiques et autorités		
Comité National d'Action de l'Eau et de l'Assainissement et les comités Provinciaux	<ul style="list-style-type: none"> - coordination sectorielle 	<ul style="list-style-type: none"> - Information

ACC RD CONGO

Ministères : <i>de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme ; de la Santé Publique ; du Développement Rural ; de l'Energie ; du Plan ; des Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction et leurs départements...</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination et planification du secteur de l'AEPHA - Politique du service de l'AEPHA - Mobilisation des ressources financières extérieures - Infrastructures d'AEPHA - Normes relatives à l'AEPHA - Hygiène et santé publique - Contrôle technique des entreprises de production, transport et de commercialisation d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> - Information - Concertation
Services techniques : REGIDESO, SNHR	<ul style="list-style-type: none"> - Approvisionnement en eau potable, surtout en milieu urbain et rural - Contrôle de qualité 	<ul style="list-style-type: none"> - Participation dans la planification, le pilotage des programmes - Coordination et appui technique
Provinces et autorités locales : <i>territoires, villes, communes, secteurs, chefferies</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration des programmes d'assainissement - Organisation des services d'hygiène - Constructions d'infrastructures AEPHA - Production et distribution de l'eau potable - Etablir des partenariats avec le secteur privé et les ONG 	<ul style="list-style-type: none"> - Participation dans la planification, le pilotage des programmes - Concertation locale - Maîtrise d'ouvrage (à long terme)
agences onusiennes,	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination et planification des interventions d'urgence - Echanges d'informations - Plaidoyer et mobilisation des ressources - Normes relatives à l'AEPHA (urgence) - Prestataires de service 	<ul style="list-style-type: none"> - Information - Concertation
Secteur privé marchand		
Bureau d'études	<ul style="list-style-type: none"> - Faire des études techniques, contrôle chantiers 	<ul style="list-style-type: none"> - Contractualisés dans la mise en œuvre des programmes des ACNG
Tâcherons, entrepreneurs	<ul style="list-style-type: none"> - Exécution chantiers 	
Opérateurs de service	<ul style="list-style-type: none"> - Prestataire de service ; exploitation services AEPHA 	<ul style="list-style-type: none"> - Prestataire de service contractualisé par le gestionnaire des systèmes d'AEPHA dans la phase après – projet

6.6 Identification des acteurs pour le domaine gouvernance-droits humains

Acteurs pertinents de la **société civile** dans le secteur **gouvernance et DH**

ACC RD CONGO

Acteur	Importance	Relation avec les ACNG
Organisations de promotion du droit et de la bonne gouvernance	Jouent un rôle majeur pour l'information et l'orientation juridique de la population, et l'accès aux droits	Sources d'information, partenaires, travail en synergie et complémentarité
Organisations de protection de l'enfance	Importantes pour promouvoir et défendre les droits des enfants via la protection, la participation, la médiation, la réinsertion sociale, économique, scolaire...	Sources d'information, partenaires, travail en synergie et complémentarité
Organisations de défense des droits humains + leurs réseaux	Très importantes pour maintenir l'attention nationale et internationale sur la situation des DH et de leurs défenseurs dans le pays.	Sources d'information
Organisations féminines	Disposent d'une grande capacité de mobilisation pour la promotion et défense des droits des femmes	Sources d'information, partenaires, travail en synergie et complémentarité
Organisations paysannes	Importante pour faire émerger la question des paysans dans la société civile locale	Sources d'information, partenaires, travail en synergie et complémentarité
Organisations de personnes handicapées (OPH) et de personnes malades	Permettent de documenter, sensibiliser et mener du plaidoyer pour un plus grand respect des PH	Sources d'information, partenaires, travail en synergie et complémentarité
Barreaux	Structurent la profession d'avocat pour délivrer un service de conseil juridique de meilleure qualité	Partenaires et bénéficiaires
Syndicats et syndicats étudiants	Défense des droits des travailleurs Défense des droits des enfants/jeunes	Sources d'information partenaires, travail en synergie et complémentarité
Organisations des quartiers populaires urbains	Essentielles pour garantir représentativité et mobilisation autour des droits socio-économiques	Partenaires, sources d'information, et soutien au renforcement des capacités
Organisation de jeunesse	Très grande population, réseaux influents et mobilisateurs	Partenaires, sources d'information, et soutien au renforcement des capacités
Associations professionnelles	Importantes pour la gouvernance car structurent certaines	Sources d'information

ACC RD CONGO

	professions (accès à la profession, déontologie etc.)	
Organisations religieuses (dont l'Eglise catholique)	Conscientisation et mobilisation citoyennes pour une transformation des structures mentales, socio-politiques et économiques. Disposent d'un réseau solide et étendu	Sources d'information, partenaires, travail en synergie et complémentarité
Association de défense des journalistes	Importante dans le paysage des organisations de défense des DH pour observer spécifiquement la liberté d'expression	Sources d'information, partenaires, travail en synergie et complémentarité
Médias	Importance dans le débat démocratique, participation et appropriation des thématiques par la population	Partenariat, source d'information, bénéficiaires, travail en synergie

Acteurs pertinents des pouvoirs publics dans le secteur gouvernance et DH		
Acteur	Importance	Relation avec les ACNG
Assemblées nationale et provinciales + groupes parlementaires	Définir et adopter la politique de l'Etat ou de la province	Échanges d'information, cibles de plaidoyer.
Ministères	En tant qu'opérateurs de la politique de l'Etat, les ministères sont généralement incontournables pour les acteurs de la coopération au développement	Valident les programmes, peuvent être bénéficiaires ou partenaires
Autorités locales	Représentation administrative de l'Etat dans leur zone pour la mise en œuvre de la politique de l'Etat ou de la Province	Doivent être associés aux programmes, voire les approuver. Parfois bénéficiaires ou partenaires.
Autorités traditionnelles	Autorité morale et parfois représentation administrative de l'Etat dans leur zone.	Associés aux programmes notamment pour la mobilisation locale, parfois bénéficiaires
Forces de sécurité et défense	Importante car instances chargées de la protection des citoyens, mais souvent auteurs des abus	Partenaires, bénéficiaires, associés
Partis politiques	Acteurs de changements, de débats d'idées	Renforcement, soutien, partenaires, bénéficiaires,

ACC RD CONGO

		associés, sources d'information
Instances judiciaires	Acteurs de la protection des citoyens et des règlements des conflits	Partenaires, bénéficiaires, sources d'information
Groupes sectoriels au niveau provincial (ex : atténuation de l'impact du VIH/SIDA pour les OEV au sein du PNMLS)	Collaboration et partage d'expérience dans le cadre et pour l'exécution des programmes nationaux	Echanges d'information, concertation, plaidoyer, actions communes

Acteurs pertinents du secteur privé dans le secteur gouvernance et DH		
Acteur	Importance	Relation avec les ACNG
Entreprises	Important	Appui technique, expertise Actions communes, partenaires
Coopératives	Important	Soutien à des organisations de défense des DH (par ex. coopératives financières accordent des crédits aux ODH, offres de services financiers avantageux pour OSC)
Autres : Universités / instituts de recherches	Moyen	Sources d'information
Conseil des jeunes (au sein des universités)	Important	Acteurs proches de la vie active, motivés à défendre des causes et des réalités qui les touchent Bénéficiaires/partenaires
Structures de santé	Important	Accueil de victimes d'atteintes aux personnes, victimes de torture / de VBG / traitements inhumains et dégradants, soins spécifiques pour minorités, personnes vulnérables, PVH

6.7 Identification des acteurs pour le domaine culture

Acteurs pertinents de la société civile dans le cadre de la culture		
Acteur	Rôle/importance	Relation avec les ACNG

ACC RD CONGO

Artistes	Créateurs, rôle d'interpellation	Partenaires faisant partie du secteur, à renforcer.
Acteurs et associations culturelles / réseaux culturels	Initiatives privées, faiblement soutenues par l'Etat, mais sont des relais essentiels pour le déploiement du secteur culturel.	Partenaires essentiels dans la mise en place d'une véritable coopération culturelle de renforcement du secteur ; étude développement d'une politique de médiation culturelle
Ecoles de formation professionnelles privées aux métiers artistiques et culturels	faiblement soutenues par l'Etat, mais qui jouent un rôle essentiel dans la professionnalisation du secteur.	Partenaires faisant partie du secteur, à renforcer.
Organisations religieuses	Culture comme relais important des messages	Pas de lien
Acteurs pertinents des pouvoirs publics dans le cadre de la culture		
Acteur	Rôle/importance	Relation avec les ACNG
Gouvernement/ Ministère de la Jeunesse, Sports, Culture et Arts, l'éducation des enseignements secondaires et supérieurs	Créer un cadre régulateur, et de stimulation et de promotion du secteur, du marché	Ce sont des parties prenantes qui viennent en appui aux projets. Cibles de plaidoyer
Ministères de la culture au niveau des provinces et autres autorités décentralisées	Réforme territoriale en cours donc statut indéfini pour l'instant.	Rôle et lien faible avec les ACNG
Universités	Acteur incontournable au niveau de l'éducation mais faiblement déployée dans les filières artistiques et culturelles	Lien faible avec les ACNG
Partenaires techniques et financiers	SCAC, OIF, Unesco, WBI, Goethe, GIZ, Monusco, etc. Partenaires importants pour les associations locales qui ont accès à certains financements directement ; ils jouent aussi un rôle d'influence compte-tenu de la part des budgets de la culture qu'ils financent	Existence de liens
Institutions publiques culturelles	Mise en valeur du patrimoine, ont un rôle clé à jouer de préservation, promotion, de diffusion de toutes formes d'expressions culturelles et créatives	A développer
Acteurs pertinents privé dans le cadre de la culture		

ACC RD CONGO

Acteur	Rôle/Importance	Relation avec les ACNG
Entreprises de téléphonie mobile, brasseries...	Possible sponsoring Importante Privatisation des artistes	None
Fondations	Mécénat	Lien faible avec les ACNG

7 Identification des types de partenaires possibles des ACNG.

Acteurs de la Société Civile	
ONG locales	11.11.11, ADG, Caritas International, DAM, Memisa, ETM, BD, ULB-C°, Trias, LD, EF, VSF, Protos, KIYO, DISOP, LFTW, Viva Africa, WWF, APEFE, BAC, CRB, RKV, VIA Don Bosco, Handicap International, ARES, SOS Villages d'Enfants, ACTEC, Cap Santé, AVCB/UVCW, CJP, Le Monde selon les femmes, ASF, Fracarita Belgium, Chaîne de l'Espoir Belgique, universud Liège, SHC, RCN Justice & Démocratie, SOS Faim, Congodorpen, LHAC, Groupe One, KBA FONCABA, Gresea, AADC, Dynamo International, Solidarité Socialiste, Mdm BE, G3W-M3M, Louvain Coopération au Développement, oxfam solidarité, IPIS
Organisations religieuses et églises	11.11.11, Memisa, Caritas International, DAM, ETM, Protos, DISOP, LFTW, Viva Africa, APEFE, VIA Don Bosco, SP, SOS Villages d'Enfants, ACTEC, AVCB/UVCW, CJP, ASF, Fracarita Belgium, SHC, Congodorpen, Dynamo International, Solidarité Protestante, BD, AZV/MSV, CRB
Organisations paysannes	11.11.11, ADG, BD, Caritas International, ULB-C°, Trias, LD, EF, VSF, CSA, VVOB, KIYO, DISOP, APEFE, SOS Villages d'Enfants, ARES, Le Monde selon les femmes, universud liège, RCN Justice & Démocratie, SOS Faim, Congodorpen, KBA FONCABA, Vredeseilanden, Gresea, Solidarité Socialiste, oxfam solidarité, Oxfam Wereldwinkels, WWF
Coopératives	11.11.11, ADG, BD, Caritas International, ULB-C°, Trias, EF, CSA, DISOP, APEFE, ARES, SOS Villages d'Enfants, Cap Santé, universud liège, SOS Faim, Congodorpen, Groupe One, Miel Maya Honing, KBA FONCABA, Vredeseilanden, Gresea, Oxfam Wereldwinkels, Dynamo International, Solidarité Socialiste, oxfam solidarité, G3W-M3M, WWF
Mutuelles de santé	ADG, Memisa, ETM, ULB-C°, LFTW, Handicap International, Institut de Médecine Tropicale, SOS Villages d'Enfants, Cap Santé, ARES, AVCB/UVCW, Fracarita Belgium, universud liège, SHC, Congodorpen, KBA FONCABA, LD, Dynamo International, Solidarité Socialiste, Mdm BE, G3W-M3M, CRB
Médias	11.11.11, KIYO, SOS Villages d'Enfants, ARES, Fracarita Belgium, RCN Justice & Démocratie, SOS Faim, Gresea, Dynamo International, BD, IPIS, CRB
Groupes culturels	11.11.11, SOS Villages d'Enfants, ARES, CEC, KBA FONCABA, Dynamo International, G3W-M3M, CRB
Groupes environnementaux	11.11.11, ADG, BD, Caritas International, ULB-C°, Groupe One, Trias, EF, Protos, VVOB, ARES, SOS Villages d'Enfants, Congodorpen, Miel Maya Honing, KBA FONCABA, Gresea, Louvain Coopération au Développement, oxfam solidarité, G3W-M3M, IPIS, CRB, WWF
Groupes de femmes/organisations de défense des droits de femmes	11.11.11, ADG, Memisa, DAM, ETM, BD, ULB-C°, Trias, EF, VSF, CSA, VVOB, LFTW, APEFE, SOS Villages d'Enfants, ARES, AVCB/UVCW, Le Monde selon les femmes, ASF, universud liège, RCN Justice & Démocratie, SOS faim, KBA FONCABA, Gresea, Mdm BE, oxfam solidarité, G3W-M3M, IPIS, CRB, WWF
Monde académique	11.11.11, ADG, ULB-C°, LD, VSF, IRSNB-CEBioS, LFTW, APEFE, Handicap International, Institut de Médecine Tropicale, ARES, VLIR-UOS, AVCB/UVCW, SOS Villages d'Enfants, AZV/MSV, Le Monde selon les femmes, ASF, Fracarita Belgium, Chaîne de l'Espoir Belgique, universud liège, SHC, RCN Justice & Démocratie, SOS Faim, KBA FONCABA, Gresea, UCOS, Dynamo International, Mdm BE, BD, Louvain Coopération au Développement, oxfam solidarité, G3W-M3M, IPIS, CRB
Syndicats	ARES, universud liège, Gresea, Solidarité Socialiste, G3W-M3M
Organisations des consommateurs	ADG, VSF, ARES, universud liège
Centres de formations	ADG, ETM, ULB-C°, KIYO, DISOP, LFTW, APEFE, VIA Don Bosco, Handicap International, SOS Villages d'Enfants, ACTEC, ARES, Le Monde selon les femmes, ASF, Groupe One, Fracarita Belgium, Chaîne de l'Espoir Belgique, SHC, SOS Faim, Miel Maya Honing, KBA FONCABA, Congodorpen, Dynamo International, Solidarité Socialiste, BD

ACC RD CONGO

Centres hospitaliers	Memisa, DAM, ULB-C°, LFTW, universud liège, Viva Africa, Handicap International, ARES, Institut de Médecine Tropicale, SOS Villages d'Enfants, Fracarita Belgium, Chaîne de l'Espoir Belgique, Congodorpen, Dynamo International, MdM BE, Solidarité Protestante, AZV/MSV
Associations professionnelles	ADG, ETM, VVOB, APEFE, VIA Don Bosco, Handicap International, SOS Villages d'Enfants, ARES, ASF, universud liège, RCN Justice & Démocratie, SOS Faim, Gresea, Dynamo International
Associations diverses	ADG, BD, VSF, LFTW, Handicap International, SOS Villages d'Enfants, AVCB/UVCW, CJP, Groupe One, Fracarita Belgium, SHC, universud liège, DISOP, Congodorpen, Dynamo International, G3W-M3M, IPIS
Comités divers	ADG, BD, SOS Villages d'Enfants, Fracarita Belgium, universud liège, Congodorpen, Dynamo International, G3W-M3M, Handicap International, IPIS
Organisations d'entrepreneurs	Trias, VVOB, APEFE, VIA Don Bosco, ARES, ACTEC, SOS Villages d'Enfants, universud liège, Congodorpen, Vredeseilanden, Gresea, Dynamo International, BD, Groupe One, oxfam solidarité
Institutions de microfinances	Trias, VSF, APEFE, Handicap International, ARES, Groupe One, SOS Villages d'Enfants, ACTEC, universud liège, ADG, BD, Louvain Coopération au Développement
Structures de gestion d'eau potable	Protos, ARES, SOS Villages d'Enfants, universud liège, Congodorpen, CRB
Opérateurs/réseaux culturels	11.11.11, Africalia, ARES, CEC
Centres de formation et de recherche, universités et hautes écoles (artistiques)	11.11.11, Africalia, ARES, CEC, universud liège, Dynamo International, Handicap International
RECOPE (réseaux communautaires de protection de l'enfant)	KIYO, APEFE, Handicap International, SOS Villages d'Enfants, Dynamo International, Louvain Coopération au Développement
Asbl Diaspora	BAC, Cap Santé, Le Monde selon les femmes
Acteurs des Pouvoirs Publics	
Ministères	ADG, Caritas International, DAM, ULB-C°, LD, VSF, Protos, IRSNB-CEBioS, VVOB, KIYO, LFTW, Viva Africa, APEFE, VIA Don Bosco, Handicap International, Institut de Médecine Tropicale, ARES, SOS Villages d'Enfants, AVCB/UVCW, Le Monde selon les femmes, ASF, Fracarita Belgium, Chaîne de l'Espoir Belgique, SHC, universud liège, RCN Justice & Démocratie, SOS Faim, Congodorpen, BAC, Gresea, Dynamo International, MdM BE, BD, Louvain Coopération au Développement, IPIS, CRB
Communes	ADG, ETM, BD, Caritas International, ULB-C°, KIYO, LFTW, Handicap International, ARES, SOS Villages d'Enfants, ASF, Fracarita Belgium, universud liège, SOS Faim, Dynamo International, Louvain Coopération au Développement, oxfam solidarité, AVCB/UVCW, CRB
Provinces	ADG, BD, Caritas International, VVOB, ULB-C°, Protos, KIYO, LFTW, APEFE, BAC, VIA Don Bosco, Handicap International, ARES, Institut de Médecine Tropicale, SOS Villages d'Enfants, Cap Santé, AVCB/UVCW, AZV/MSV, ASF, Fracarita Belgium, universud liège, SOS Faim, LD, Dynamo International, MdM BE, Louvain Coopération au Développement, oxfam solidarité, AVCB/UVCW, IPIS, CRB
Centres hospitaliers	Memisa, DAM, ULB-C°, LD, Viva Africa, Handicap International, Institut de Médecine Tropicale, ARES, SOS Villages d'Enfants, ACTEC, Cap Santé, AVCB/UVCW, AZV/MSV, Fracarita Belgium, Chaîne de l'Espoir Belgique, Congodorpen, Dynamo International, MdM BE, CRB
Centres de formation	ADG, ETM, ULB-C°, LFTW, APEFE, VIA Don Bosco, Handicap International, ARES, SOS Villages d'Enfants, ACTEC, Groupe One, Le Monde selon les femmes, ASF, Fracarita Belgium, SHC, Congodorpen, KBA FONCABA, Dynamo International, BD, Louvain Coopération au Développement
Institutions parastatales (recherche)	ADG, BD, Caritas International, ULB-C°, EF, APEFE, Handicap International, Institut de Médecine Tropicale, ARES, SOS Villages d'Enfants, ASF, Vredeseilanden, Gresea,

ACC RD CONGO

	Congodorpen, Dynamo International, MdM BE, IPIS
Services techniques	ADG, BD, Caritas International, ULB-C°, LD, EF, VSF, Protos, APEFE, Handicap International, ARES, Cap Santé, Institut de Médecine Tropicale, SOS Villages d'Enfants, ASF, RCN Justice & Démocratie, Dynamo International, Vredeseilanden, Gresea, Congodorpen, Louvain Coopération au Développement, IPIS, CRB
Groupes sectoriels	Protos, APEFE, BAC, Groupe One, Caritas International, Handicap International, ARES, SOS Villages d'Enfants, ASF, Fracarita Belgium, universud liège, RCN Justice & Démocratie, SOS Faim, Gresea, Dynamo International, ADG, BD, IPIS
Autorités sanitaires décentralisées (DPS, ECZ)	Memisa, DAM, ULB-C°, LFTW, Viva Africa, BAC, Handicap International, Institut de Médecine Tropicale, ARES, ACTEC, AZV/MSV, Fracarita Belgium, LD, Congodorpen, Dynamo International, MdM BE, Louvain Coopération au Développement, CRB

8 Identification des futurs domaines d'intervention de chaque ACNG, en tenant compte des acteurs pertinents

8.1 Aperçu des domaines d'intervention et des acteurs pertinents par ACNG

Voir tableau séparé

8.2 Théories de changement pour les ACNG

En amont de la question des domaines d'intervention et des acteurs pertinents se pose celle fondamentale du changement social que veulent porter les ACNG.

Malgré la diversité énorme parmi les ACNG, et malgré le fait que chaque ACNG a sa propre théorie de changement, ils partagent certaines orientations et ils ont plusieurs convictions communes. Sur base de cela, on peut déceler une théorie de changement partagée par les ACNG qui participent dans cette ACC.

Tout d'abord, nous sommes convaincus que, au fond, le développement c'est un processus de changement, tant individuel que collectif. En effet, c'est la finalité des processus de développement de créer des conditions favorables aux changements qui ont un impact structurel, tant sur le comportement de personnes individuelles que sur la société plus large.

Mais quel changement est-ce que l'on veut promouvoir ? Et de quelle façon ? Laissons essayer de synthétiser quelques idées, malgré le fait que le temps a manqué pour vraiment développer cet aspect intéressant, et pour vraiment étudier les théories de changement des uns et des autres, ainsi que les méthodologies d'interventions plus concrètes qui émanent de ces théories.

1. QUELS changements ?

Chaque ACNG a sa propre vision et sa propre identité, mais nous voulons tous travailler sur un environnement dans lequel des personnes et des communautés peuvent s'épanouir pleinement. Ceci suppose un grand respect pour des valeurs comme la justice et le respect des règles et des institutions légitimes, ainsi que le respect d'autrui et de l'intérêt public. Ceci suppose également une maximisation de l'égalité d'opportunités et donc une considération importante des aspects genre/jeunes. Nous croyons que le « sous-développement » est largement causé par le manque d'opportunité pour tant de gens à réellement découvrir et développer leurs talents. Cela signifie donc que l'on ne travaille pas en premier lieu sur les conditions de vie matérielles, mais que l'on mise fortement sur les aspects mentaux du développement. On dirait même que les processus de développement sont en premier lieu des processus mentaux qui mènent les gens à retrouver de la confiance en soi, à croire en eux-mêmes, à surmonter la méfiance envers les autres, et finalement à oser s'exprimer et confronter (d'une manière constructive) des personnes et des organisations qui défendent d'autres intérêts et qui ont d'autres points de vue. Encore une fois, ces aspects mentaux se jouent à plusieurs niveaux : le niveau individuel, institutionnel et communautaire. Le vrai développement est donc un changement vers une plus grande et durable autonomie et autodétermination.

Pour des exemples concrets de changements visés par domaine d'intervention, nous faisons référence aux analyses SWOT des acteurs et des domaines d'intervention respectifs, ainsi qu'au pistes de renforcement de ces acteurs.

2. COMMENT réaliser ces changements ; comment créer les conditions qui favorisent ces changements (tenant compte de la spécificité des ACNG) ?

Tout d'abord, les ACNG et leurs partenaires se basent sur une analyse profonde des relations de pouvoir, et des leviers de changement de ces relations. La conscientisation politique (pas politicienne) est cruciale dans le travail des ACNG. Des activités de plaidoyer font partie de leur agenda, même si cela concerne plutôt un domaine technique spécifique. Il s'agit de travailler sur les capacités d'influencer des processus de changement dans une sphère externe aux ACNG mêmes.

Par contre, à l'interne aussi, il y a moyen d'évoluer et de changer. Nous croyons qu'une partie importante de notre travail nous concerne nous-mêmes ainsi que nos partenaires. Il s'agit d'un renforcement des capacités et des compétences (individuelles et organisationnelles) sur plusieurs niveaux : capacité d'analyse, de gestion et d'action. Il est primordial que, au sein de nos organisations, nous intériorisons les valeurs de démocratie et de participation que nous préconisons (« you have to walk the way you talk »), et que nous appliquons une approche d'organisation apprenante qui croit à un processus permanent de (ré)mise en cause autocritique des théories et pratiques sur lesquels nous nous basons. Tout ceci basé sur des évaluations profondes, et sur la volonté d'entrer en discussion avec d'autres et d'apprendre de leurs opinions et expériences ('best practices'). En tant qu'ACNG, nous voulons nous positionner comme des acteurs qui misent fortement sur l'épanouissement des individus par le renforcement des institutions et communautés, et en particulier leur côté 'soft', avec un grand respect et une sincère reconnaissance des valeurs culturelles et savoirs locaux. Ces communautés et institutions doivent être renforcées comme acteur de leur propre développement (résilience). Nous nous voulons innovateur et créatif, et nous pouvons explorer des 'niches' et expérimenter de nouvelles méthodes et pratiques. Tout ceci selon des approches participatives, apprenantes et ouvertes au changement (par exemple la recherche action).

Finalement, nous devons continuer à œuvrer pour des vraies relations de partenariat. La confiance et le respect mutuels sont tellement importants. Les ACNG doivent valoriser au maximum les organisations partenaires qui ont des connaissances profondes de leur environnement. L'exécution des projets doit se faire en parfaite collaboration où les rôles et responsabilités de chacun sont bien définis, mais où, encore une fois, il y a une ouverture au changement permanent. Le réseautage entre les organisations de la société civile, ainsi qu'entre les institutions d'éducation est crucial pour avoir un réel impact.

9 Analyse des risques et opportunités par domaine d'intervention

9.1 Analyse pour le domaine environnement/ressources naturelles

<i>Opportunités</i>	<i>Risques</i>
<ul style="list-style-type: none"> • La grande richesse en termes de ressources naturelles de la RDC ; • Potentialités énormes et diversifiées des ressources naturelles du pays ; • Développement de l'économie nationale ; • Sources de création des richesses ; • Lien fort entre l'environnement et la lutte contre la pauvreté (existence d'un potentiel à ce niveau) ; • Processus de démocratisation et de décentralisation du pouvoir bien que le domaine de l'environnement/ressources naturelles restera une compétence nationale ; • Existence d'une stratégie nationale ; • Existence d'un plan d'aménagement des territoires et de la gestion des aires protégées ; • Premiers projets pilotes gouvernementaux de Gestion Intégrée des Ressources en Eau. • Nouvelles formes de coopération des pays BRICS ; • Grand intérêt des bailleurs de fonds pour des sujets qui concernent l'exploitation des ressources naturelles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Forte demande d'exploitation des ressources naturelles venant de l'extérieur, par exemple de la Chine ; • Développement croissant de l'agro-business ; • Potentielle future surexploitation des ressources naturelles (pouvant déclencher un impact significatif dans un futur proche) ; • Non-application et non-respect des textes légaux et réglementaires ; • Non-application du plan d'aménagement ; • Manque de suivi de contrôle de l'application des lois et/ou plans d'aménagement ; • Pollution et aggravement de l'environnement des populations congolaises ; • Non prise en compte des droits des communautés locales et peuples autochtones ; • Délocalisation des communautés ; • Mauvaise répartition des richesses ; • Corruption ; • Les ressources naturelles comme source de conflits et manque de mécanismes et d'outils pour régler ces conflits. • L'implication insuffisante des femmes dans la gestion des ressources naturelles

9.2 Analyse pour le domaine éducation

<i>Opportunités</i>	<i>Risques</i>
Détermination du Gouvernement à faire de la RDC un pool d'intelligence et de savoir-faire en Afrique. Aussi, il a placé l'éducation au rang de priorité absolue, alignant ainsi son action sur les OMD ainsi que sur la Déclaration Mondiale sur l'Education de Jomtien 1990 et les Résolutions du Forum Mondial sur l'Education de Dakar 2000.	Reprise des conflits internes.
Engagement du Gouvernement à allouer davantage des ressources à l'éducation afin d'en marquer le caractère prioritaire	Résistance au changement et à la transparence, ambiguïté et corruption sont souvent persistents. Le budget alloué à l'éducation reste insuffisant par manque de volonté politique.
Lien Entre PIE (Plan Intérimaire de l'éducation) et éducation inclusive Mention de la « problématique de l'intégration, dans le système éducatif, des enfants qui en sont jusqu'ici exclus » (& 3) ou du « défi de l'insertion de tous les	Manque d'expertise du personnel du MEPSINC sur la pédagogie différenciée ; Le budget dédié à l'éducation reste insuffisant pour atteindre les objectifs du millénaire et prendre de

ACC RD CONGO

<p>enfants non scolarisés dans le système éducatif» (& 46).</p> <p>Sur cette base, le GVT se donne comme priorités l'accroissement et l'amélioration de l'offre et de la demande d'éducation ... en facilitant l'accès à l'école et l'accessibilité des établissements d'éducation à travers la construction et la réhabilitation des écoles, des salles de classe ainsi que des latrines, avec une attention particulière pour les filles et les enfants en situation de handicap » (& 5).</p>	<p>mesures adéquates pour inclure les enfants en situation de handicap ;</p>
<p>Ouverture des autorités éducatives quant à la problématique de l'éducation inclusive ; et volonté des autorités du MEPSINC à intégrer dans la politique de l'éducation l'approche éducation inclusive ;</p>	<p>Manque d'expertise du personnel du MEPSINC sur la pédagogie différenciée ;</p> <p>Le budget dédié à l'éducation reste insuffisant pour atteindre les objectifs du millénaire et prendre de mesures adéquates pour inclure les enfants en situation de handicap ;</p>
<p>Contribution significative consentie par les familles au financement du secteur et qui est un signal fort de l'importance qu'elles attachent à l'éducation et aux études de leurs enfants.</p>	<p>Résistance de la communauté à l'éducation inclusive et au droit des ESH à être scolarisés au même titre que les autres enfants dans le système scolaire ordinaire</p>
<p>Le principe étant d'accorder la priorité aux Etats fragiles en matière d'aide au développement, cette disposition ouvre des possibilités importantes de coopération financière et technique à la RDC.</p>	
<p>La Loi-Cadre n°14/004 du 11 février 2014</p> <p>La page introductive de la loi présente 21 « innovations », dont l'une d'entre elles est « la prise en compte, dans l'enseignement national, des enfants en situation difficile, des personnes vivant avec handicap et des personnes adultes non scolarisées ou analphabètes».</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'article 33 stipule que « la lutte contre les discriminations et les inégalités en matière d'éducation scolaire vise à ouvrir l'accès à l'éducation aux groupes vulnérables et défavorisés de l'enseignement national (filles et femmes ; orphelins ; déplacés ; pygmées ; enfants dont l'âge est supérieur à la norme fixée par la réglementation scolaire ; indigents ; personnes vivant avec handicap » • La section 3 de la loi-cadre dessine les contours de ce qui relève de « l'enseignement spécial » et qui est défini comme suit : « type de formation adaptée aux surdoués et aux personnes vivant avec handicap notamment les aveugles, les muets, les malentendants et les sourds-muets ». S'ensuit une série d'articles précisant les objectifs et les modalités d'actions. 	<p>Absence des mesures d'application : circulaires, arrêtés, ordonnances, etc.</p>
<p>Réforme de l'ESU vers le système LMD</p>	<p>Absence de régulation et mesures d'application.</p>
<p>Intérêt de la coopération bilatérale directe pour le sous-secteur de l'ETFP (Belgique, Belgique, Japon, Corée du Sud, Banque Mondiale...)</p>	<p>Manque de réforme du sous-secteur ETFP dont les compétences sont partagées entre 6 ministères de tutelle (EPSP, Affaires sociales, Jeunesse, Travail, ESU, Santé...).</p>
<p>L'augmentation de lauréats ayant suivi une formation</p>	<p>Manque d'entreprises viables pour absorber les</p>

ACC RD CONGO

de qualité pourrait stimuler la croissance du secteur privé en RDC	personnes sortant d'une formation qualifiante. Fuite des personnes qualifiées vers d'autres secteurs.
Attractivité de la carrière académique améliorée (ouverture de nombreux postes de professeurs, augmentation substantielle de leur salaire)	Prolifération d'universités
Libéralisation de l'enseignement	Faible niveau des universités
Projet de réforme de l'ESU par le gouvernement congolais pour introduction du LMD (avancée très lente du processus)	Processus de basculement dans le LMD peu cadré et surtout « verbal »
Existence de divers financements internationaux jusqu'ici peu coordonnés	Déconsidération des universités au niveau international
	Faible niveau de qualification des enseignants
	Infrastructures de base (électricité, eau, bâtiments) et équipements insuffisants ou dégradés, particulièrement pour les structures d'enseignement technique, professionnel et supérieur
	Grandes disparités d'accès à l'éducation pour les filles

9.3 Analyse pour le domaine santé

Risques	Opportunités
<p>que les situations suivantes persistent ou s'empirent davantage :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dégradation davantage de l'autorité publique (faible gouvernance) : • Arrêt des travaux infrastructurels permettant les avancées autour des déterminants sociaux • Augmentation du nombre d'accidents de circulation routière qui entraineraient une augmentation du nombre de décès, mais également des handicaps • Faible leadership de certains intervenants et persistance d'incoordination des interventions surtout verticales, malgré la mise en place de structures de coordination • Faible fonctionnalité de certaines ECZS • Faible subventionnement de l'Etat et forte dépendance financière vis-à-vis des partenaires ACNG • Les PTF financent parfois les services de santé selon des mécanismes qui ne favorisent pas une rationalisation et une structuration du système de santé (comme ceux basés sur la performance) • Fuite de cerveau du secteur public vers les organisations internationales • Non-maitrise et non-partage des budgets de certains partenaires intervenant dans la ZS • Qualité douteuse des données en provenance des ZS • Déficit des moyens (plateaux techniques et logistique) 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la croissance économique • prise en charge effective des salaires des médecins par l'état • La décentralisation en marche avec un mandat spécifique pour la DPS et une meilleure vision de la concurrence entre les fonctions des IPS et des DPS • L'intégration du handicap dans le SNIS (Système National d'Informations Sanitaires) • La dynamique des ACC • Renforcement de la société civile se basant sur une approche basée sur les droits • Un meilleur processus de la transversalité (genre, droit des enfants, environnement ...) • Couplage avec les organisations bilatérales y inclus les appuis politiques « santé » et davantage d'alignement • demande forte et exprimé des besoins en santé par la population (journaux, media...) • Existence des Plateformes Techniques et d'échange nationale et internationale (Quamed, FABAC, Return to care, MASMUT, Be-Cause Health, ...)

<p>autant que structurelle)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Multiplication des interventions humanitaires avec déstabilisation du secteur santé • Problème persistant d'accessibilité des services et des soins, en particulier pour les femmes • Faible utilisation des services dans les structures sanitaires de premier et second échelon • Faible couverture en certaines interventions, dont la planification familiale (barrières culturelles et non-disponibilité d'intrants, les soins oculaires, faible accessibilité financière surtout dans le domaine des urgences médicales) • Prolifération des structures sanitaires ne répondant pas aux normes (hôpitaux secondaires) • Faible niveau d'instruction des populations qui limitent le changement des pratiques en matière de santé • En matière de la participation communautaire : trop souvent réduite à une participation de la population aux coûts ou compris comme l'utilisation des services. Les communautés sont encore trop souvent exclues des processus décisionnels, comme un facteur essentiel des conditions de vie et de la santé (par exemple dans les quartiers défavorisés et des populations éloignées) • Un taux très bas d'accès à l'eau potable • Problème persistant ou même dégradation de la qualité des services et des soins • En Ressources Humaines : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Dégradation de la qualité des formations suite à la multiplication non régulière des facultés de médecine et écoles d'infirmiers. ✓ Dévalorisation des cliniciens avec recours dans des postes administratif ✓ Migration interne (Organisations internationales) et externe ✓ répartition inégale des effectifs avec une pléthore des agents suite aux affectations continues, arbitraires et politisées surtout dans les milieux urbains (mais pas seulement !) • Genre et environnement : faible niveau d'implémentation et de vulgarisation des valeurs y liés plusieurs couches de la société. • Gestion de l'information sanitaire : incohérence et non-fiabilité des données, faible analyse de rapports et peu ou pas de prise de décisions, multiplicité des indicateurs à récolter (programmes verticaux, partenaires intervenants dans la ZS) • Interventions Humanitaires (surtout les 'urgences' en proposant des soins 'gratuits' pour des temps limités qui provoquent des sérieuses crises relationnelles par la suite entre ACNG et la population, ainsi qu'entre ACNG et les personnels de santé) • Santé et droits sexuels et génésiques : cadre légal, prévention, mise en œuvre et prise en charge très 	
--	--

insuffisants	
--------------	--

9.4 Analyse pour le domaine agriculture

Opportunités	Risques
Potentiel agricole existant (terres, eau, climat, masse paysanne)	Concurrence des produits importés de l'étranger (accords de libre commerce)
Réformes agricole et foncière en cours	Recrudescence des violences liées à une instabilité politique et économique
Décentralisation du pays, l'agriculture étant sans doute une matière pour laquelle la décentralisation est la plus évidente	Difficultés d'accès aux financements des bailleurs qui sont appropriés pour l'agriculture
Présence de bailleurs majeurs finançant de gros projets / programmes gouvernementaux de développement de l'agriculture	Faible harmonisation des approches entre bailleurs et entre acteurs sur le terrain
Existences d'ONGI et de bailleurs majeurs intervenant dans le domaine l'Agri/élevage avec des expertises variées & complémentaires	Non-respect des accords de Maputo sur le budget à allouer à l'Agriculture par le gouvernement
Participation des ONGI aux renforcements de capacités des OSC locales dans le but de rendre durables les actions.	Manque d'implication des partenaires et bénéficiaires. Mauvaise gestion opérationnelle et financière des partenaires
Amélioration des opportunités de commerces transfrontaliers (en particulier dans la région des Grands Lacs)	Manque de support de la coopération gouvernementale belge et d'autres bailleurs
Importance de l'agriculture familiale pour la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté et l'émanation d'une économie locale inclusive	Le manque généralisé d'accès et de contrôle du foncier pour les femmes
	Pour les femmes, le manque généralisé de contrôle sur leur production et les revenus qui en découlent
	Position ferme du gouvernement en faveur de l'agro-business (p.ex. à travers l'installation des PAI)
	Négligence de l'agriculture familiale par le gouvernement, ce qui étouffe la production agricole et met les exploitations familiales ainsi que les ONG locales dans un contexte d'enclavement et d'isolation mentale
	Enclavement des provinces et régions à l'intérieur du pays et séparation des zones de productions de leur marchés de proximités
	Tracasseries et multiplication des taxes par des hommes en uniformes et des fonctionnaires
	Manque d'une vision et approche d'autopromotion par les ONG locales mettant les acteurs à la base dans des positions de dépendance
	Manque de compétences et de motivation au niveau des agents et services d'État
	Répression, arbitraire et impunité au niveau du pays ce qui empêche la défense des intérêts et une approche basée sur les droits socio-économiques à la portée des exploitations familiales et de leurs organisations

9.5 Analyse pour le domaine AEPHA

Opportunités	Risques
Analyse institutionnelle	
<ul style="list-style-type: none"> - Processus de décentralisation qui s'engage - Code de l'eau, fixant les principes directeurs devant régir l'organisation des services d'eau potable - Reconnaissance des modèles de gestion communautaire par le nouveau code de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'un cadre institutionnel fonctionnel - Acteurs avec des approches contradictoires - Capacités et moyens limités chez les autorités locales et services techniques pour assumer leur responsabilité - Tracasseries administratives et financières - Manque de collaboration, concertation et coordination entre les intervenants impliqués (Etatiques et Civiles)
Analyse financière et économique	
<ul style="list-style-type: none"> - Exemples des systèmes d'eau financièrement rentables - « Valeur » de l'eau connue par les femmes - Disponibilité de technologies à faible coûts 	<ul style="list-style-type: none"> - La pauvreté rend la pérennité financière de la fourniture d'eau potable difficile - Prix élevé de l'eau (surtout dans des systèmes privatisés en milieu urbain) - Conviction que l'eau est gratuite - Peu d'investissements publics dans le secteur - Revenus de la vente de l'eau pas investis dans le secteur - Impunité des détourneurs des cotisations (souvent institutions publiques) - Désintéressement des communautés aux cotisations, à cause de confusion des multiples taxes de l'Etat imposées.
Analyse socio-organisationnelle	
<ul style="list-style-type: none"> - Importance d'une bonne hygiène de plus en plus comprise - Intérêt de femmes à participer activement dans la gestion des infrastructures 	<ul style="list-style-type: none"> - Conflits entre société civile et autorités locales ; méfiance de collaboration entre les gestionnaires des comités des gestionnaires d'eau et des services étatiques ; - Taux de croissance rapide (surtout en milieu urbain) - Conflits sur l'utilisation des eaux - Participation des femmes et filles au processus décisionnel - Difficulté d'amener le changement de comportement, même quand les connaissances augmentent - Destruction des ouvrages d'eau potable due aux mauvaises pratiques agricoles - Destruction des ouvrages d'eau potable due aux conflits entre groupes / communautés - Croyance que les ouvrages appartiennent aux bailleurs de fonds ou exécuteurs de projets (problème d'entretien, de réparation) - Absence de culture de rendre compte chez les structures de gestion (redevabilité)
Analyse environnementale	
<ul style="list-style-type: none"> - Une abondance de ressources en eau 	<ul style="list-style-type: none"> - Une dégradation de l'écosystème et une diminution des réserves d'eau - Taux élevé de contamination d'eau par manque d'infrastructures d'assainissement, activités minières...

Analyse technologique	
- Des technologies adaptées au contexte locale - Disponibilité des capacités techniques pour la réalisation et l'entretien	- Accessibilité aux pièces de rechange souvent perturbée - Grand nombre d'infrastructures non opérationnels (60 % en milieu rural)

9.6 Analyse pour le domaine gouvernance-droits humains

Risques	Opportunités
<p>Les périodes électorales fragilisent toujours la société civile et la situation générale des DH tend à se dégrader. La CENI est politisée.</p> <p>Situation des pays voisins (Rwanda et Burundi notamment) qui pourraient influencer sur la situation de l'Est de la RDC</p> <p>Conflit armé à l'Est qui perdure et qui freine le développement de plusieurs provinces</p> <p>Défaillances de l'appareil étatique qui tardent à être corrigées</p> <p>Absence de vision politique pour le développement de réformes</p> <p>Corruption systémique</p> <p>Risque d'instrumentalisation et de politisation des instances garantissant l'indépendance de la justice et la protection des DH (CNDH, CNLC, Conseil supérieur de la magistrature)</p> <p>Superficie du pays et inégale répartition démographique</p> <p>Risques d'ingérence de la part des acteurs internationaux dans la définition des politiques publiques (induisant une faible implication des acteurs nationaux)</p> <p>Trop faible coordination des bailleurs et intervenants de la communauté internationale</p> <p>Les instruments nationaux, régionaux et internationaux promouvant les droits spécifiques des femmes ne sont pas mis en œuvre</p> <p>Les politiques existantes ne disposent pas des moyens nécessaires</p> <p>Le cadre légal continue à discriminer les femmes et les filles</p> <p>Les us et les coutumes freinent l'égalité de genre</p>	<p>Existence de politiques sectorielles pour mener des réformes (réforme de la police, de la justice etc.)</p> <p>Existence d'un cadre légal solide y compris pour la protection des droits humains : Constitution de 2006, lutte contre les violences sexuelles (loi de 2006), lois de protection de l'enfance (2009), loi réprimant la torture (2011).</p> <p>Existence de législations nationales pour assurer la bonne gouvernance : code forestier, code minier, loi sur les finances publiques, loi sur le marché public, décrets sur comptabilité publique, loi sur la reddition des comptes, bancarisation des salaires des fonctionnaires et des agents de l'administration publique, création des structures comme le COREF (comité de réforme de finances publiques) ou la CENAREF (Cellule Nationale de Renseignement Financier) pour lutter contre le blanchiment d'argent et enrichissement sans cause (illicite), décret portant création de la Cellule de lutte contre la corruption, nomination d'un conseiller spécial en charge de la lutte contre la corruption, blanchiment d'argent et la bonne gouvernance au sein du Cabinet du Président de la République</p> <p>Réformes en cours qui pourraient améliorer les droits économiques et sociaux (loi régissant l'agriculture de 2011, réforme foncière en cours, révision des codes minier et forestier, loi sur le secteur de l'électricité adoptée en 2014)</p> <p>Création d'une commission nationale des droits de l'Homme (CNDH) et d'une Commission nationale de lutte contre la corruption (CNLC)</p> <p>Existence d'une politique nationale de genre (adoptée en 2009) et de stratégies nationales de promotion du genre et de lutte contre les violences basées sur le genre</p> <p>Adhésion de la RDC à divers instruments internationaux et régionaux de protection de l'enfance + formulation par l'Etat de plans d'actions nationaux pour la promotion et la protection des droits de l'enfant.</p> <p>Processus de décentralisation qui s'engage et potentiel en vue d'une redistribution des richesses au niveau local</p> <p>Projets de recensement administratif de la</p>

	<p>population et de l'habitat (à la condition que les ETD aient accès aux données) + délivrance de cartes d'identité</p> <p>Certaines OSC, comme les organisations paysannes, commencent à prendre une réelle part dans les réformes</p> <p>Processus de rédaction d'une loi sur l'accès à l'information</p> <p>Instruments internationaux (NU, Banque mondiale) et régionaux pour la bonne gouvernance (UA, CIRGL)</p> <p>Processus de rédaction d'une loi pour le Conseil socio-économique</p> <p>Inclusion progressive de certains groupes discriminés ou moins visibles dans les processus décisionnels (par ex. présence d'un représentant des PSH dans la Commission nationale des droits de l'homme, présence d'un représentant paysan dans la Commission nationale de la réforme foncière)</p>
--	--

9.7 Analyse pour le domaine culture

Risques	Opportunités
Difficile accès à certaines expressions littéraires et artistiques pour le large public	Existence d'une 'Déclaration de Politique Culturelle de la République Démocratique du Congo' que le gouvernement a adoptée
Pas de statut d'artiste formalisé	Dynamique culturelle très animée partout dans le pays
Difficulté de circulation et de diffusion des produits, œuvres et artistes culturels dans le pays.	La place des artistes dans le débat démocratique est remarquable
Faible fréquentation des publics dans les lieux de diffusion	Ouverture aux marchés d'art internationaux.
L'appui tardif des autres partenaires techniques et financiers et des sponsors impliqués	Ouverture à des réseaux de diffusion internationale
Organisations religieuses : formatage et forte influence sur la créativité	Acteurs pertinents sont identifiés et sont à renforcer
Perturbations liées aux élections	Echanges transfrontaliers entre artistes et opérateurs culturels.

10 Analyse des possibilités de synergie et de complémentarité entre ACNG, avec la coopération gouvernementale belge et d'autres intervenants. Analyse de la plus-value de ces synergies.

10.1 Introduction sur les possibilités de synergie et de complémentarité

Il est clair que nous parlons des synergies et des complémentarités au niveau des ACNG entre eux, ainsi qu'au niveau des ACNG et d'autres « bailleurs ». Les complémentarités et les synergies avec les acteurs locaux ne sont pas repris dans ce chapitre. Or, ils vont faire l'objet des programmes concrets entre ACNG et leurs partenaires.

Nous avons identifié trois niveaux sur lesquels des synergies et des complémentarités peuvent être recherchés et stimulés. Il y a :

- Le niveau d'échange d'informations. En effet, l'échange d'informations et la concertation sont des conditions de base pour créer des possibilités de synergie et de complémentarité. Ils peuvent porter sur la présence d'acteurs dans la même zone géographique, sur des actions menées dans le même domaine thématique ou avec les mêmes partenaires. Ils peuvent également se rapporter à la façon dont la concertation est organisée.
- Le niveau opérationnel. Ici on parle par exemple d'un programme concret sur lequel collaborent plusieurs organisations, où chacun conserve son identité en tirant en même temps des avantages de l'apport des autres dans le programme (expertises et capacités techniques et méthodologiques). Autres exemples : une approche multi partie-prenantes avec plusieurs acteurs (ACNG et/ou autres), une demande de financement conjointe, le partage d'une certaine méthode d'intervention, une évaluation co-organisée etc.
- Le niveau organisationnel. Là il s'agit d'une collaboration assez concrète qui stimule l'efficacité et la collaboration : partage de bureaux, de services logistiques, de connaissances et même de personnel. On peut également conclure des accords en fonction d'une meilleure répartition des tâches, ou d'un partage plus clair de certains rôles et responsabilités.

En plus, nous avons distingué plusieurs groupes d'acteurs et d'organisations parmi lesquels la complémentarité et la synergie peuvent être renforcés : les ACNG belges entre eux, les ACNG belges et les ONGI d'autres pays, les ACNG belges et la coopération gouvernementale belge. Parfois, certains groupes ont ajouté encore d'autres acteurs comme les bailleurs multilatéraux par exemple. Vous verrez cela dans les détails qui sont donnés ci-dessous par domaine d'intervention.

10.2 Possibilités – vue globale

Comme nous l'avons déjà souligné, tous les ACNG participants à cette ACC tiennent à cœur la recherche de plus de complémentarité et de synergie, et l'exercice de l'élaboration de l'ACC même a certainement contribué à cet objectif. Comme le démontre le choix des ACNG Solidagro, KIYO et G3W-M3M de travailler ensemble depuis 2015 de manière structurée dans le cadre d'un consortium pour l'harmonisation de leurs programmes, tant par rapport à la méthodologie qu'en termes de contenu.

Il est vrai qu'il n'a pas été facile de concrétiser les possibilités de recherche de synergie, surtout parce qu'il s'agit d'un processus qui prend du temps. Néanmoins, des possibilités ont été identifiées à tous les trois

niveaux et pour tous les groupes d'acteurs décrits ci-dessus, et ceci par domaine d'intervention, même si ce travail n'est pas encore fini. Etant donné la situation et le statut des femmes en RDC, et l'impact sur le développement, une recherche plus poussée des synergies promouvant l'égalité hommes-femmes dans chacun des domaines abordés aurait par exemple toute sa place.

Ce qui a été souligné par plusieurs participants était le besoin d'identifier plus spécifiquement des synergies cross- et multi sectorielles également. Citons par exemple des synergies possibles entre le domaine de l'agriculture et de la nutrition (santé) dans le cadre d'une prise en compte intégrée des problèmes de sécurité alimentaire. Malheureusement cette identification concrète n'a pas été possible dans la courte période de temps qui était disponible pour l'élaboration de l'ACC, surtout parce qu'il s'agit d'une ACC impliquant des dizaines d'ACNG, 7 domaines d'intervention spécifiques et un pays tellement vaste.

Au niveau global, il est clair qu'il y a une forte demande pour plus de synergie dans toutes ses formes et dimensions. Certains participants aimeraient voir la création de structures spéciales et décentralisées pour renforcer ce travail en synergie entre ACNG belges et d'autres. Cependant, un souci important qui est relevé dans plusieurs groupes est la question de la coordination de toutes ces possibilités de synergie, ainsi que du temps et de l'énergie nécessaires pour mener à bien ces processus de concertation et de collaboration. Il est clair qu'ils existent déjà des mécanismes de coordination, comme les forums des acteurs belges pilotés par les attachés de développement de l'ambassade belge. Mais cette structure seule ne pourra pas être en mesure d'assurer la coordination des synergies proposées par les groupes sectoriels. Certains participants plaident pour la mise en place de plateformes de coordination jusqu'au niveau provincial. Bien sûr, cela a un coût sérieux et, encore une fois, il se pose la question du temps et de l'énergie que les agents des ACNG et des autres organisations peuvent libérer pour de tels mécanismes.

Pour conclure, on peut donc dire que ce sujet mérite un débat beaucoup plus profond et poussé dans le monde (belge) de l'aide à la coopération de développement.

10.3 Possibilités de synergie et de complémentarité dans le domaine de l'environnement/ressources naturelles

Possibilités de synergie et de complémentarité entre ACNG belges et avec les ONGI

Entre ACNG belges :

Au niveau informationnel

Exemples existants :

- Les ACNG belges regroupés à travers l'Alliance AGRICONGO sont dans un processus avancé de complémentarité de leurs actions (autant au niveau des échanges d'informations qu'au niveau opérationnel). L'échange d'informations sur leurs actions, projets et stratégies est permanent. Le WWF en tant qu'ONG de conservation de la nature et de développement veille à ce que l'impact des activités agricoles ne vienne pas au détriment de l'environnement ou au moins, à ce que des impacts négatifs probables soient limités.

A l'heure actuelle, AGRICONGO regroupe des ACNG belges. L'Alliance pourra être ouverte à de nouveaux membres, belge ou d'ONGI d'autres nationalités ;

- Réseau belge Ressources Naturelles (RBRN) : Le Réseau Belge Ressources Naturelles se veut un lieu d'échange et de concertation des associations belges qui travaillent à l'amélioration de la gestion des ressources naturelles dans le Sud. Par « ressources naturelles », le réseau entend une matière première, extraite ou produite par la nature, reconnue comme nécessaire aux besoins essentiels de l'activité humaine, à partir du moment où celle-ci a acquis une valeur économique et marchande dans son état relativement non modifié (forêts, minerais, pétrole,...). Les membres du réseau travaillent sur le thème des ressources naturelles en lien avec des questions en lien avec la paix, le développement durable et la préservation de l'environnement. Le réseau se focalise sur le renforcement en plaidoyer, la sensibilisation et l'échange d'informations de ses membres ;

- Belgian Clearing House Mechanism RD Congo : le site portail d'information et de promotion de la coopération

scientifique et technique dans le domaine de la biodiversité. Ce site web est une réponse de la Belgique à ses obligations sous la Convention sur la diversité biologique (<http://bch-cbd.naturalsciences.be/Belgique/index.htm>), une initiative qui est institutionnellement ancrée en RDC ;

- Centre de Surveillance de la Biodiversité en RDC (Kisangani).

Recommandations/suggestions :

- Favoriser ou promouvoir les liens et les échanges d'informations et d'expériences (sur une base plus structurelle et régulière) entre les ONG de terrain et des organisations comme Justice & Paix et IPIS. Par exemple à travers des réunions structurelles et/ou un événement conjoint sur une base régulière (par an ?) ;
- Le portail du Belgian Clearing House Mechanism pourrait servir comme plateforme d'échanges futures ;
- Créer des liens et échanges d'informations avec la Commission Episcopale pour les Ressources Naturelles en RDC (CERN-CENCO) ;
- Créer des liens et échanges d'informations avec le Réseau européen pour l'Afrique Central (EURAC) ;
- Promouvoir les visites d'échanges sur terrain (échanges Sud-Sud) ;
- Assistance ponctuelle entre les ONG sur des thématiques spécifiques (et propres à celles-ci).

Au niveau opérationnel

Exemples de projets conjoints existants :

- Projet « Makala kwa mafa ya yetu » ou « Agroforesterie et charbon de bois durable : co-construction paysanne d'une chaîne de valeur de l'ecomakala, protecteur du Parc des Virunga (RDC-Nord-Kivu) » : projet DGD (2015-2016). Partenariat entre WWF, VECO (Vredeseilanden RD Congo) et DIOBASS⁵⁷ ;
- Projet « Synergie apicole en RD Congo », entre le WWF-Belgique, ULB Coopération et Miel Maya Honing, au sein du Programme transitoire de ULB Coopération (2014-2016) en RDC ;
- Projet Synergie II de l'Alliance AGRICONGO : 1^{er} phase : 2012-2013 ; 2nd phase : 2015-2016 ;
- Projet conjoint entre VVOB et FOD Wetenschapsbeleid : il s'agit d'un projet pilote avec des écoles sur la foresterie. VVOB a fait appel au wetenschapsbeleid pour faire le lien entre le Ministère de l'environnement et l'éducation avec comme but d'élaborer des curricula.
- Etude par IPIS pour 11.11.11. sur l'intégration dans l'aide au développement des principes de fragilité ;
- Production de modules de formation par IPIS pour les ONG locales, partenaires des ONG belges, pour améliorer le plaidoyer.

Recommandations/suggestions :

- Inscrire des potentielles collaborations entre ONG belges au niveau des programmes financés par la DGD (projets conjoints) ;
- Favoriser des synergies opérationnelles intersectorielles : projets agro-forestiers (environnement et agriculture/sécurité alimentaire/élevage), projets environnement-eau autour de la protection des sources d'eau (environnement et eau). L'élevage peut par exemple jouer un rôle important dans la préservation de l'environnement et ce à plusieurs niveaux à savoir : le rôle de l'élevage dans la restauration et fertilisation des sols ; le rôle de l'élevage dans la production de protéine d'origine animale permettant de réduire la consommation/pression sur la viande de brousse (et donc favoriser la préservation de la biodiversité) ; le rôle de l'élevage dans la production d'énergie (par ex. le biogaz) permettant la réduction de consommation de bois de chauffe (diminuant la pression sur les ressources forestières).

Entres les ACNG belges et les ONGI :

Au niveau informationnel

⁵⁷ Démarche pour une Interaction entre Organisations de Base et Autres Sources de Savoirs. ONG internationale ayant une branche congolaise.

Exemples existants :

- L'Alliance Public-Privé pour le commerce responsable en minerais (PPA) est une initiative multisectorielle et multipartite pour appuyer des solutions aux défis dans la chaîne d'approvisionnement des minerais de conflit en RDC et dans la région des Grands Lacs en Afrique centrale. La PPA apporte un soutien financier et une coordination pour les organisations œuvrant dans la région pour développer des chaînes d'approvisionnement sans conflits vérifiables, harmoniser les programmes et les pratiques de la chaîne de contrôle, encourager l'approvisionnement responsable de la région, promouvoir la transparence et renforcer les capacités de la société civile et du gouvernement dans la région.⁵⁸

Au niveau opérationnel

Exemples existants :

- Projet « Forêts et Changements Climatiques au Congo » (2013-2016 ; UE) : partenaires de projet : CIFOR, WWF Be, WWF RDC, ICCN Virunga, ICRAF, Université de Kisangani (Faculté des Sciences et Faculté de Gestion Durable des Ressources Naturelles Renouvelables) et R&SD ;
- Collaboration entre le WWF Be et le WWF RDC, et avec d'autres bureaux nationaux WWF (WWF Belgique, Pays-Bas,...) en RDC ;
- Etudes/recherche par IPIS pour différents ONGi (Action Aid, Banque Mondiale, etc) ;
- Développement du Plan ORSEC national par la Fédération Internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge avec OCHA, PNUD, et la CRRDC, appuyée par la Croix-Rouge de Belgique.

Recommandations/suggestions :

- Plus d'échanges d'expériences et synergies (appuis spécifiques, collaborations) en RDC entre les ACNG belges et les ONG du Sud en dehors de la RDC et/ou entre les ONG du Sud (échanges Sud-Sud). Exemple : BELSPO encourage les efforts conjoints dans le cadre de la recherche entre la RDC et le Brésil sur la thématique des forêts et le changement climatique (monitoring/téledétection et puits carbone).

Possibilités de synergie et de complémentarité entre ACNG belges et la coopération gouvernementale belge

Au niveau informationnel

Exemples existants :

- FABAC (et ses sous-groupes sectoriels) : Plateforme de Concertation entre les Acteurs belges Actifs en RDCongo

Recommandations/suggestions :

- Assurer un partage d'informations et d'expériences ;
- Promouvoir les échanges inter-sectoriels.

Au niveau opérationnel

Exemples existants :

- L'Institut Royal des Sciences Naturelles est le sous-traitant de la DGD en ce qui concerne les aspects autour de la biodiversité (recherche, dissémination d'informations, etc). L'IRSN est impliquée dans la collaboration bilatérale directe ainsi qu'indirecte. L'IRSN fait également du travail institutionnel en RDC, un travail qui peut également être favorable aux interventions de la coopération gouvernementale.
- Etudes/recherche par IPIS sur demande de la coopération belge et le Ministère des Affaires Etrangères.

⁵⁸ <http://www.resolve.org/site-ppa/>

Recommandations/suggestions :

- Appui/concertation des ACNG belges à la coopération à travers les relations existantes entre les ACNG et les institutions en RDC. Exemple : l'appui de l'Institut Royal des Sciences Naturelles au BTC dans le cadre du volet environnement du PIC pour le Mali à travers les liens solides entre l'Institut et les ministères maliens. Ceci pourrait également est applicable pour le PIC de la coopération gouvernementale en RDC, voire pour le PIC de l'UE en RDC ;
- Assurer une meilleure concertation dans les approches et les interventions ;
- Développer en cas de besoin des projets et programmes conjoints en tenant en compte de la valeur ajoutée de chaque organisation.

10.4 Possibilités de synergie et de complémentarité dans le domaine de l'éducation

Les parties prenantes du groupe de travail ACC-Education sont d'avis qu'il serait utile de créer a minima un *cadre de concertation* (CC) des ACNG/ONGI/universités actifs dans le secteur. Les ACNG insistent toutefois sur quelques préoccupations à même de favoriser effectivement les synergies/complémentarités.

- Le CC devrait être une structure *permanente* afin de collecter et de traiter durablement l'information et les opportunités de synergies/complémentarités, tout en conservant la mémoire institutionnelle des échanges.
- Pour garantir sa permanence, la régularité de ses réunions et une vision cohérente des actions entreprises par les opérateurs du secteur en RDC, le CC devrait être logé de préférence auprès d'un acteur congolais, par exemple au *Ministère du Plan* ou au *Secrétariat à la coopération*. Une coordination saisonnière et/ou tournante par un ACNG belge ou une ONGI serait trop aléatoire en termes de durabilité institutionnelle.
- Toutefois, puisque le CC serait avant tout un organe d'ACNG belgo-belge élargi le cas échéant aux partenaires locaux, le CC pourrait être *co-animé par un ACNG belge* spécialisé dans le développement institutionnel (type ACODEV, 11-11-11, Educaid...) et durablement présent en RDC. Les ACNG belges devraient être consultés en ce sens par la DGD.
- La permanence de l'outil pose le problème du *financement durable* du CC, de son pouvoir organisateur (Ministère du Plan – Secrétariat général à la coopération) et de l'ACNG belge qui viendrait en appui. Le financement de l'outil devrait être suggéré à la DGD sur la base d'un *plan d'action spécifique*, éligible aux mêmes conditions que les projets/programmes. Les modalités de financement du CC pourraient s'inspirer de ce qui est pratiqué avec les Coupoles ONG belges sur financement DGD.
- En termes de contenus, les *missions du CC* pourraient s'inspirer de celles des Coupoles ONG belges (ex. ACODEV) et se décliner en *services aux membres*. Le CC aurait également une fonction essentielle de *collecte/diffusion des informations*, en phase d'identification et d'instruction de projet comme prélude aux synergies/complémentarités (concentration géographique, concentration thématique, cartographie des partenaires locaux, signalétique des actions en cours ou programmées, gestion et partage des sources documentaires...).
- La coopération belge bilatérale pourrait profiter de la présence des ACNG au niveau provinciale (ou locale) pour déléguer l'exécution de certains résultats aux ACNG en sous-traitance. Sachant que la coopération bilatérale collabore prioritairement avec les partenaires étatiques, y compris sur le plan opérationnel (administrations, services...), la collaboration avec les ACNG pourrait renforcer l'efficacité des interventions et leur ancrage dans la société civile. Tout en conservant le leadership dans l'élaboration de la vision stratégique sectorielle, et une fonction importante en suivi/évaluation, le partenariat public aurait un caractère avant tout institutionnel en tant qu'ordonnateur et bailleur de fonds des actions de développement. La mise en œuvre s'appuyant ensuite sur les partenaires ACNG associés, reconnus en tant qu'opérateurs techniques avec leurs domaines de spécialisation.
- Les opportunités de complémentarité pourraient être plus difficiles à concrétiser que les synergies ponctuelles sur des activités et/ou des résultats entre ACNG actives dans une même thématique ou

une même zone d'intervention. Les ACNG belges dans le secteur Education sont peu nombreux. Cependant, la RDC est immense et les ACNG belges y sont très dispersés dans les provinces. Ils peuvent donc évoluer en grande autonomie dans des zones d'intervention très vastes, sans réelles opportunités ou besoins de synergies/complémentarités. Pour la plupart, les ACNG s'insèrent déjà dans des réseaux de partenariat pré-existants de nature confessionnel, professionnel, institutionnel... qui constituent le socle de leurs interventions et qu'il convient de prendre en compte. Le secteur Education balaie également des sous-secteurs très variés, qui vont de l'enseignement maternel à l'enseignement universitaire, en passant par la formation technique et professionnelle, l'éducation de base, l'éducation formelle et informelle.

- Le volet « dissémination » des différents projets de l'ARES-CCD et du VLIR-UOS s'appuie sur des acteurs locaux, qui peuvent être soit des ONG, soit des ACNG belges. Egalement, en fonction des besoins exprimés par les ACNG et ONGI, et aussi par la coopération gouvernementale belge, des programmes d'enseignement et/ou de recherche peuvent être proposés qui s'appuient sur les actions mises en place ou à développer.

Dans le tableau ci-dessous, on retrouve quelques pistes plus concrètes de synergie et de collaboration.

Engagements	ACNG concernés par cette activité ou idée	Exemples, commentaires
Synergie / complémentarité de type informatif : Echange d'informations		
Échange et partage de données et d'informations entre les acteurs belges sur des thèmes spécifiques, afin de renforcer les capacités de ces acteurs à travers de bonnes expériences. Ce mécanisme pourrait reposer sur des outils de partage de connaissances (<i>knowledge sharing tools</i>)	Tous les ACNG	- Echanges liés à un thème transversal (genre, climat, travail décent...).
	ACNG Education	- Sur le secteur de l'éducation formelle et non-formelle (par exemple entre Via Don Bosco et ACTEC : échanges d'expériences sur les actions tournées vers les jeunes). - Sur les expériences vécues au niveau de la formation professionnelle en RDC, ETFP Agri (ex : Via Don Bosco, ACTEC, VVOB, Codeart, APEFE/WBI) - Entreprenariat agricole (Trias, Iles de Paix, Tearfund, VVOB, Codeart, APEFE/WBI...) - Unités de production (Via Don Bosco, ACTEC, VVOB, Codeart...) - Stages (ex. Trias, Iles de Paix, VVOB...) - Sur la formation des formateurs, - Sur la gestion des écoles ; - sur l'intégration de genre et l'environnement dans l'enseignement technique et la formation professionnelle (WWF, VVOB...) - sur la gouvernance universitaire (VLIR-UOS, ARES-CCD, MRAC, ITG) - sur la disponibilité de matériel et d'équipements pour l'ETFP (Codeart)
Échange et partage de données et d'informations entre les acteurs belges sur des questions méthodologiques, afin de renforcer les capacités de ces acteurs à travers de bonnes expériences. Ce mécanisme pourrait reposer sur des outils de partage de connaissances (<i>knowledge sharing tools</i>)	Tous les ACNG	- Echanges sur la méthodologie de gestion de projets et sur les outils de gestion développés par ACNG (ex : Via Don Bosco, ACTEC, VVOB) - Mutualisation entre ACNG belges sur les outils de renforcement des capacités de leurs partenaires et amélioration des

ACC RD CONGO

Engagements	ACNG concernés par cette activité ou idée	Exemples, commentaires
		outils respectifs.
Synergie / complémentarité de type opérationnel (basée sur les projets/programmes)		
Identification et mise à disposition de tous les partenaires des ressources (logistiques, humaines) disponibles et « mutualisables »	A définir dans le cadre des programmes	- Renforcement commun des capacités de centres de formation professionnelle (ex : séances de formation du staff organisées par Via Don Bosco et ACTEC)
Facilitation de rencontres entre des partenaires d'ACNG pouvant se renforcer mutuellement	Via Don Bosco et ACTEC	
Programmes exécutés conjointement	VLIR-UOS et ARES-CCD	- Renforcement des nouvelles technologies (désenclavement numérique) dans les universités partenaires - Renforcement institutionnel et départemental universitaire - Renforcement individuel à travers bourses d'études et stages
Synergie / complémentarité de type organisationnel		
Coordination sur les formations organisées par les ACNG au profit de tous les partenaires locaux	Tous les ACNG	- Partage d'informations relatives aux formations qui faciliteraient le renforcement de capacités des partenaires (ex : Via Don Bosco et ACTEC)
Mutualisation des ressources (techniques et humaines)	Via Don Bosco et ACTEC VLIR-UOS et ARES-CCD APEFE/WBI	- Soutien conjoint à un bureau pédagogique, qui vient en appui aux centres de formation professionnelle - partage d'un gestionnaire de programme sur le désenclavement numérique
Travailler en complémentarité pour soutenir des écoles techniques	Codeart, VVOB, APEFE/WBI	Soutien à des écoles techniques agricoles (VVOB sur la pédagogie, Codeart sur l'infrastructure)

10.5 Possibilités de synergie et de complémentarité dans le domaine de la santé

En introduction, il est important d'avoir une large vision et de lier les synergies possibles à toutes les organisations qui s'activent pour une amélioration de la situation sanitaire (y compris les déterminants sociaux). Y incluses celles dont le domaine «eau et assainissement» et celui de l'éducation.

Les ACNG belges sont uniformes dans leur volonté de s'aligner à la politique nationale et les actions s'inscrivent en général dans des appuis aux institutions qui ont le mandat de piloter le développement du système sanitaire (DPS, ECZ...)

Récapitulatif selon les partenaires possibles, par catégories :

Echanges d'informations	Sur le plan organisationnel (= gestion logistique)	Sur le plan opérationnel (=activités complémentaires/ en synergies)
1. entre ACNG belges : tous les acteurs se retrouvent au sein de : FABAC et FABAC Santé en RDC, plateforme Be-Cause Health, plateforme Masmut, projet Quamed		

ACC RD CONGO

Exemples pratiques (non exhaustifs) :		
<p>-CR de Belgique-Chaîne de l'Espoir-Memisa-ULB-C°-Rotary Clubs for Development : plateforme de gestion hospitalière</p> <p>- Memisa-IMT Anvers : échanges et renforcement à plusieurs niveaux</p> <p>-LD et ULB-C° (ULB), MSF Belgique, Memisa</p> <p>-Entre Solidarité Socialiste à travers les plateformes belges en Belgique</p> <p>-LD-Ucl : envoi de 60 stagiaires en master 3 vers les PVD</p> <p>-LD-Ucl : appui au système Maison Médicale en milieu Urbain</p> <p>-LD-Ucl : formation candidats en RDC pour 3^{ème} cycle (1 à 2 ans) à l'Ucl</p> <p>-AFLAM</p> <p>-Action Damien et Memisa dans les ZS communes</p> <p>-Action Damien et MDM (2 ZS au Tanganyka)</p> <p>-Action Damien et ULB-C° / IMT (à développer)</p> <p>- Light for the World et autres ACNG (à développer)</p> <p>- Benelux Afro Center et GT-RDC de Because Health et FABAC-Santé</p> <p>- entre Congodorpen et Solidarité mondiale, Memisa, Protos et Massmut</p>	<p>-Action Damien-Memisa : appui logistique (MEG, intrants, labos,...) dans les ZS communes</p> <p>-Action Damien-MdM : installation internet à Moba. Echanges de services pour les liquidités financières et les commandes de MEG à Goma et son transport</p> <p>-Action Damien-ULB Cooperation : échange de services à Goma</p> <p>- Memisa-MSV : convention de collaboration</p> <p>- Memisa-IMT : projet en partenariat ZS Mosango et Yasa Bonga</p> <p>- M3M ULB-C° (ULB) : partage d'expatriés</p> <p>- Congodorpen et Memisa</p>	<p>-CRB : programmation FBSA Kabinda (4 ACNG belges - : ULB-C°, CRB, Caritas, Broederlijk Delen)</p> <p>-CRB : possibilité de synergies entre la CRB et Handicap International dans le domaine de la sécurité routière</p> <p>-CRB/Rode Kruis Vlaanderen dispose d'un réseau local de volontaires (suivi et des sensibilisations dans les communautés les plus reculées</p> <p>-CRB : sensibilisation WASH autour de la construction d'infrastructures par un autre partenaire</p> <p>-CRB : possibilités avec Memisa dans le domaine de l'EHA et les premiers secours</p> <p>-Rode Kruis Vlaanderen : possibilités de formation en premiers secours des autres partenaires</p> <p>- ULB-C° (ULB)-M3M : Kintambo Synergie programme de provision des soins ou mutualisation à une intervention ciblant l'augmentation de l'implication/participation populaire</p> <p>-Action Damien et MdM : synergies dans les ZS (Moba-Kasimba)</p> <p>-Action Damien-MdM : définition conjointe de la tarification forfaitaire. Supervisions/formations complémentaires avec chaque partenaire (soins de SR et SSP) dans les 2 ZS</p> <p>-Action Damien-IMT : collaboration pour le suivi du LNR à Kinshasa</p> <p>- Memisa-MSV : convention de collaboration (spécifiquement pour les ZS conjoints)</p> <p>- Memisa-IMT : partenariats et collaborations plusieurs interventions</p> <p>- Memisa-Fondation Hubi et Vinciane</p> <p>- Memisa et GHB Leuven (Lumos)</p> <p>- avenir : Memisa et MDM, AD, WSM, CRB, HI et Memisa, HI et ULB-C°, HI et MdM, HI et CRB, HI et NGO Rotary Club for Développement a.s.b.l-v.z.w</p> <p>-Rode Kruis Vlaanderen : collaboration avec les AVG Belges en recherche dans le domaine de Wash/premiers secours</p> <p>-Light for the World et autres ACNG (à développer)</p> <p>- Les SCS : collaboration avec les ANGS belges pour une et un appui à une société civile Santé organisée et structurée aux côté du MSP et de l'OMS et pour un renforcement du dialogue au niveau des CNP et CPP-SS avec la société civile</p>

ACC RD CONGO

		<ul style="list-style-type: none"> - Congodorpen et Memisa et Solidarité Mondiale - Congodorpen et Memisa dans les ZS communes (Congodorpen : Agri, Education, Santé & Memisa : Santé) - FRACARITA Belgium et Médecins sans Vacances
<p>2. entre ACNG belges et autres ONG MMI = Opportunité de synergie (réseau international d'organisations travaillant dans le domaine de la coopération internationale en santé) Exemples pratiques (non exhaustifs) :</p>		
<ul style="list-style-type: none"> -Entre Solidarité Socialiste et la Plateforme Sud (Acte Alliance) -LD-Ucl : avec la GIZ, le CICR -Chaine de l'espoir : une Cellule Technique de Coordination pour la mise en place d'une plateforme Hospitalière de gestion (harmonisation des systèmes de gestion financière des Hôpitaux) -CRB : partage de connaissance et d'expertise au sein du mouvement de la CBR -Action Damien et Caritas : projet GFATM -Action Damien et TLM/ALM (The leprosy mission/American Leprosy). : Forum des PTF des programmes L/Tbc - Province du Hainaut/Province du sud Kivu - Light for the World et Caritas - Light for the World et CBM (à développer) - Handicap International et Caritas 	<ul style="list-style-type: none"> -Entre Solidarité Protestante et la Plateforme Sud (Acte Alliance Kivu) -ULB-C° et OXFAM-Novib -Action Damien-Caritas : complémentarité pour l'achat des médicaments anti-Tbc et expédition sur le terrain (GFATM) -Action Damien et TLM/ALM : représentation dans le cadre d'ILEP pour laquelle AD est le coordinateur en RDC. Achat de médicaments pour eux à l'International et facilitations logistiques - AADC : participation de la responsable au programme solidarité Santé au sud Kivu - BAC et SANRU, PNLPRDC, étude et organisation sur le rapportage mobile par rapport au paludisme, principalement à partir des SSC. 	<ul style="list-style-type: none"> -Entre Solidarité Socialiste avec Christian Aids et avec Brot Fûr du Welt -CRB/Rode Kruis Vlaanderen : synergies et complémentarité entre acteurs du mouvement des CR de RDC -Action Damien et TLM/ALM : évaluations et formations conjointes - Memisa avec Cordaid et Sanru (projets FM) - Memisa avec Electriciens sans frontières -Action Damien et Focus : installations solaires -Préparation de futures actions AADC pour compléter l'action du programme en matière d'accès à la santé -Mdm avec RDC Compétence (sensibilisation des communautés) -Mdm avec PMU Interlife à Panzi - Light for the World et Caritas - Light for the World et CBM (à développer) - BAC et les SCS Provinciales de la RDC pour renforcer la l'implication et la contribution des ANG local à l'organisation des soins dans les provinces - Handicap international avec IRC, EDC, CISP, World Vision, MDM, ACF, Save the Children, Lilian Fund
<p>3. entre ACNG et coopération gouvernementale belge : tous les acteurs se retrouvent et le lien est créé au sein de : FABAC et FABAC Santé en RDC, plateforme Be-Cause Health, plateforme Masmut, projet Quamed Exemples pratiques (non exhaustifs) :</p>		
<ul style="list-style-type: none"> - participation au FABAC Santé - plateforme Be-Cause Health - Entre Solidarité Socialiste et la DGD -ULB-C°, Memisa, Action Damien et la DGD à Ambassade de Belgique Kinshasa -Action Damien : à améliorer avec la CTB - Light for the World et la CTB (à développer) - Benelux Afro Center et FABAC 	<ul style="list-style-type: none"> -LD-Ucl : organisation logistique à Louvain-La-Neuve et suivi en PVD en cours de stage -Action Damien et la CTB : des réunions de concertation sur le terrain et au niveau de Kinshasa : à développer - Congodorpen avec CTB 	<ul style="list-style-type: none"> -LD-Ucl : suivi de la formation des stagiaires sur place puis au retour (rapport, Intervisions, débriefing) -CRB ; voir le programme FBSA Kabinda -Action Damien et la CTB : complémentarités et concertation à développer sur les modalités de mise en œuvre de la SRSS - Memisa avec la CTB (travail complémentaire dans des ZS conjointes) - Memisa projets synergie PIC RDC (volets « appui aux DPS et accès à l'eau potable) -IMT, MEMISA, CTB : projet de démonstration

ACC RD CONGO

Santé et GT-RDC de Beause Health - Congodorpen avec CTB - Congodorpen avec IMT Anvers		dans la zone de santé de Mosango
<p>4. entre ACNG et autres acteurs internationaux Exemples pratiques (non exhaustifs) :</p>		
<ul style="list-style-type: none"> -ULB-C° et coopération Canadienne -Entre Solidarité Socialiste et la Coopération Canadienne et Allemande -Entre LD-Ucl : coopération canadienne, suisse, allemande, OMS, UNICEF, UNFPA, BM -Action Damien et GFATM : AD représente les OG au MCP -Action Damien er USAID : via le PNLT et conseiller Tb -Action Damien et UICTMR - Memisa avec les organisations membre de Medicus Mundi International actif en RDC (Cordaid, MM Belgique) -Handicap International avec la coopération Canadienne, USAID, DFID, AFD, OMS, UNICEF - Light for the World et VISION 2020 (OMS) - Congodorpen avec Vision Mondiale / DFID - Handicap International et Caritas 	<ul style="list-style-type: none"> -Action Damien et le GFATM : qui apporte 75% des médicaments Tb sensible et AD 25% -Action Damien et USAID : appuis conjoints intrants et prise en charge des patients MDR (aussi Tb-VIH) -MdM et UNFPA, GAVI - BAC et RBM/OMS sur la lutte contre le paludisme en RDC 	<ul style="list-style-type: none"> -Action Damien et GFATM : élaboration de la note conjointe (nouveau round) - Action Damien et UICTMR : étude multicentrique sur le schéma de traitement court des patients MDR à Kinshasa. Formations internationales sur la Tbc à Cotonou - M3M – Mouvement populaire pour la santé (PHM) : recherche-action sur les déterminants sociaux de la santé - IMT, Memisa, PNLTHA et ESP-Lubumbashi appuyés par la DGD, Bill et Melinda Gates Foundation, et Cargill Foundation : plateforme de recherche opérationnelle sur l'élimination de la maladie du sommeil -Plateforme RIPSEC : appui de l'Union Européenne pour une formulation de politiques de santé basées sur l'évidence : collaboration IMT, écoles de santé publique en RDC, ONG de santé -Memisa-IMT et Ecole de santé de Liverpool dans l'intégration de la THA (Projet Kwilu dans les ZS de Yasa Bonga et Mosango) - Light for the World et VISION 2020 (OMS) - BAC & RBM/OMS, PNLP RDC, pour la mobilization du secteur privé dans la lutte contre le paludisme en RDC. - Congodorpen avec Vision Mondiale / DFID, UNICEF - Handicap international avec IRC, EDC, CISP, World Vision, ACF, Save the Children, Lilian Fund - FRACARITA Belgium et la Coopération Suisse (DDC) - Cap Santé et Unicef Congo : aménagement de sources d'eau et de latrines

10.6 Possibilités de synergie et de complémentarité dans le domaine de l'agriculture

La structuration paysanne au niveau national et provincial est encore jeune et expérimente ses propres difficultés. Par conséquent, les stratégies de synergie des ACNG belges doivent d'abord respecter le rythme et les priorités des partenaires locaux.

Possibilités de synergie et de complémentarité	Entre ACNG belges	Entre ACNG belges et ONGI	Entre ACNG belges et la coopération gouvernementale belge	Entre ACNG belges et autres coopérations
--	-------------------	---------------------------	---	--

ACC RD CONGO

informatif	Poursuivre les échanges réguliers au sein d'AgriCongo et inviter les autres ACNG / ONGI intéressées	Poursuivre les échanges à travers le FABAC Poursuivre le partage des expertises (par exemple entre BD + partenaires et la CTB autour de la question semencière)	Les ACNG chercheront à influencer les autres bailleurs pour que leurs stratégies prennent en compte les problématiques identifiées dans l'ACC	
	Institutionnaliser les cadres de concertations thématiques au niveau national			
	Mapping des acteurs et des interventions			
	Instaurer des cadres d'échange au niveau provincial			
Organiser un système d'échange et de partage de données sur les chaînes de valeur				
opérationnel	Les ACNG membres de l'Alliance AgriCongo travaillent déjà étroitement en synergie entre elles. Mais aussi avec d'autres ACNG (ex projet VECO / AVSF)		Associer les ACNG à la formulation et mise en œuvre des programmes de la coopération gouvernementale	Les ACNG essaieront de créer des complémentarités avec les bailleurs dont la stratégie est en lien avec celle de l'ACC.
	Thème principal d'AgriCongo (actuel et futur) : structuration nationale et plaidoyer agricole		Complémentarité des actions entre la CTB et les ACNG, comme c'est le cas du projet Synergie d'AgriCongo	
	L'Alliance envisage de développer de nouveaux thèmes de synergie, parmi lesquels : renforcement de capacité des partenaires ou appui au développement d'une filière (ex : café)			
	Les ACNG / ONGI ne couvrent pas l'ensemble du territoire. Les possibilités de complémentarités / synergies pourraient se faire par proximité géographique et pourraient couvrir les thèmes suivants : agriculture / élevage/ nutrition / gouvernance / éducation / irrigation / One Health			
organisationnel	La mise en œuvre de projets conjoints permettra, éventuellement, de partager les diverses ressources. Et permettra également de partager des approches organisationnelles (comme ce fut le cas lors du Projet			

ACC RD CONGO

	Synergie 1 d'AgriCongo)	
	Dans le cas de complémentarité des expertises, les acteurs pourraient se partager des tâches soit au sein de projets conjoints, soit avec des projets séparés, dont les objectifs se recoupent.	
	Améliorer la communication et la transparence entre les différents acteurs sur le soutien apporté aux partenaires locaux. Encourager les partenaires locaux à définir une stratégie globale qui serait soumise aux bailleurs pour améliorer les complémentarités	

10.7 Possibilités de synergie et de complémentarité dans le domaine de l'AEPHA

	ACNG belges-ACNG belge	ACNG belges – ONG Internationales	ACNG-Coopération bilatérale (CTB)
Niveau d'échange d'informations	<ul style="list-style-type: none"> - Partage des documents clés comme rapports, évaluations, études, lois, politiques nationales - Réunions ponctuelles en Belgique sur des thématiques identifiées par les ACNG belges (p.e. issu d'une recherche-action) - Plateforme en Belgique (comme AgriCongo-Educaid) - Partage des connaissances dans le cadre de projets concrets (p.ex entre la Croix Rouge, Cap Santé et Memisa dans le cadre du FBSA) 	<ul style="list-style-type: none"> - Participation dans le cluster WASH national (composé de UNICEF, Solidarités International, ADRA, Caritas International Belgique, Oxfam UK, COOPI, CICR) pour échange des bonnes pratiques et harmonisation des procédures en alignement avec la politique nationale - Partage de connaissance et d'expertise avec des réseaux et mouvements internationaux actifs en RDC (p.ex Croix Rouge, CICR et Croix-Rouge Espagnole) - Possibilité de partage d'information avec le consortium WASH (composé de ACTED, Solidarités International, CRS, Concern) - Partage d'informations et expériences dans les clusters WASH régionaux (p.ex à Bunia par Protos, à travers son partenaire CIDRI) 	<ul style="list-style-type: none"> - Partage de connaissances et expériences avec la CTB (entre autre avec le programme d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement dans les villes de Mbuji Maj et Kindu) - Partage de connaissances dans le cadre du FBSA avec la CTB
Niveau opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition de l'expertise technique, méthodologique à un autre ACNG belge (en Belgique et en RDC) - Mise à disposition des volontaires congolais de la Croix Rouge dans des programmes d'autres ACNG (p.ex. dans le 	<ul style="list-style-type: none"> - Synergies et complémentarité des réseaux et mouvements internationaux actifs en RDC (complémentarité dans les domaines et zones d'intervention, dans le renforcement du partenaire, etc) (p.ex. CRB avec les 	<ul style="list-style-type: none"> - Complémentarité avec la CTB au Kasaï Oriental - Complémentarité avec les projets de santé de la CTB par une contribution à l'amélioration des conditions d'hygiène et de l'accès à l'eau - Sous-traitance par CTB des activités eau,

	cadre du FBSA) - Participation à un projet synergie - Collaboration entre partenaires AADC au Sud Kivu et autres ACNG présents dans cette zone	autres acteurs du mouvement Croix-Rouge qui appuient la Croix-Rouge de RDC –	hygiène et assainissement du programme CTB aux ACNG spécialisés en la matière (ligne de financement prévu dans la nouvelle loi de coopération)
Niveau organisationnel	-Mutualisation de ressources humaines et logistiques de manière ponctuelle ou continue (p.ex. CAP Santé pour Protos, qui n'a pas de représentation à Kinshasa)	- Appui commun aux partenaires congolais (p.ex. Protos + Misereor à CIDRI) - Participation des ANCG à des projets de plus grande envergure	- Appui logistique pour plateformes nationales ou provinciale (mettre à disposition une salle de réunion ...)

10.8 Possibilités de synergie et de complémentarité dans le domaine de gouvernance-droits humains

Nota Bene : les ACNG membres du sous groupes gouvernance et DH rappellent quelques conditions préalables à la réalisation effective de projets en synergies et complémentarités :

- Identifier des projets communs présentant une plus-value pour les bénéficiaires requiert des moyens supplémentaires. Il est important que la DGD prévoie des mécanismes pour faciliter la concertation et l'identification des synergies AVANT la mise en œuvre des projets.
- L'exercice par sous-groupe thématique est limité, puisqu'il s'avère pertinent de pouvoir également identifier des synergies intersectorielles
- Transversalité : les thématiques telles que le genre, l'environnement ou le handicap ont été identifiées comme transversales et pourraient donc se retrouver potentiellement dans de nombreux projets.
- Inévitablement, les stratégies et contraintes propres à chaque ACNG en termes de concentration géographique, modes de financements, orientations politiques posées par les AG et CA etc. limitent potentiellement le travail en synergie
- En RDC, il apparaît très difficile de mettre sur pied des espaces de concertation en raison de la taille du pays et de la diversité des zones d'intervention.

Sous réserve des remarques ci-dessus, les ACNG membres du sous-groupe Gouvernance et DH ont identifié les pistes éventuelles suivantes :

Opportunités de synergies et complémentarités	ACNG belges entre elles	ACNG belges / autres ACNG	ACNG belges / coopération gouvernementale belge
Niveau informatif (= réseaux d'info / plateformes)	Existe déjà : Echanges bilatéraux entre ACNG Groupe de travail Afrique Centrale piloté par 11.11.11 (CAO) RBRN (réseau d'organisations de la société civile belge travaillant sur la thématique de la gestion des ressources naturelles) FABAC-Santé	Existe déjà Participation de plusieurs ACNG belges au réseau EurAC À envisager Travail de plaidoyer du CNONGD peut être alimenté par informations terrain des différentes ACNG (par ex. sur les droits de l'enfant ou l'accès à la justice etc.)	Existe déjà À envisager

ACC RD CONGO

	<p>Réseau ACNG belges sur questions administratives (impôts des coopérants, visas etc.)</p> <p>Liens et échange d'information sur le genre (LMSF et autres)</p> <p>À envisager :</p> <p>Plateforme pour l'amélioration de la cohérence des politiques pour le développement (thématique Paix et sécurité)</p> <p>Participation réciproque à activités de terrain (par ex. ONG Droits enfants interviennent dans sessions de formation RCN J&D sur loi 2009)</p>		
	<p>Echanges d'informations, Capitalisation</p> <p>Partage d'expériences et de bonnes pratiques</p> <p>Mapping des acteurs et interventions</p>		
<p>Niveau opérationnel (= logistique)</p> <p>Synergies et complémentarités possibles</p>	<p>Existe déjà</p> <p>Complémentarité RCN/ASF : projet conjoint PARJ-E (financement UE) à l'Est de la RDC (partage de bureaux)</p> <p>Complémentarité 11.11.11. / CNCND : soutiens complémentaires à des partenaires communs</p> <p>À envisager</p> <p>Mutualisation de formations pour personnels des ACNG (par ex. formations en Genre)</p> <p>Partage de bureaux</p> <p>Partage de personnel</p>	<p>Existe déjà</p> <p>Fracarita Belgium collabore avec de nombreux partenaires en RDC dans le domaine de la santé mentale</p> <p>À envisager</p>	<p>Existe déjà</p> <p>À envisager</p>
<p>Niveau organisationnel ? (= projets conjoints)</p>	<p>Existe déjà</p> <p>Complémentarité RCN/ASF : projet conjoint PARJ-E (financement UE) à l'Est de la RDC</p> <p>Synergie KIYO / VSF : programme conjoint pour améliorer la sécurité alimentaire des ménages du Territoire de Lubero (financement FBSA)</p> <p>Synergie Commission Justice et Paix / 11.11.11. : Projet éducation civique et électorale, observation</p> <p>À envisager</p> <p>Plusieurs synergies possibles autour de la question de l'état civil :</p> <p>UVCW / RCN / ASF (accès à la justice, droit de la famille)</p>	<p>Existe déjà</p> <p>À envisager</p> <p>Participation réciproque à activités de terrain (par ex. ONG Droits enfants participent à session de formation RCN J&D sur loi 2009)</p> <p>Assurer une complémentarité lorsque plusieurs ACNG soutiennent un même partenaire local</p> <p>Synergie SOS Villages d'enfant / ACNG environnementales : projets de sensibilisation à l'environnement au sein des familles</p> <p>Synergie HI / ACNG Santé : projet de sensibilisation au VIH chez les sourds</p> <p>Projets promouvant l'égalité hommes-femmes dans les différents domaines analysés</p>	<p>Existe déjà</p> <p>À envisager</p>

ACC RD CONGO

	<p>UVCW / SOS Villages enfants et KIYO (enregistrement des enfants à la naissance), M3M (santé), Le monde selon les femmes (genre)</p> <p>UVCW et autres : complémentarité autour de la problématique de la déclaration des enfants handicapés (souvent cachés)</p> <p>Complémentarité 11.11.11. / autres ACNG : Relayer le plaidoyer national de 11.11.11 au niveau provincial</p> <p>Synergie possible entre ACNG droits de l'enfance et ACNG Santé + eau, hygiène, assainissement</p> <p>Synergie RCN J&D / Kiyo / ASF : formation / appui magistrats + avocats en droits de l'enfant dans les ZI Kiyo (+ autres ONG DE)</p> <p>ARES / ACNG gouvernance, santé, éducation : projets conjoints de recherche-action, projets pilotes.</p>		
--	--	--	--

10.9 Possibilités de synergie et de complémentarité dans le domaine de la culture

Type de synergie	Objet de la synergie (Informatif, opérationnelle ou organisationnelle?)	Effets escomptés de la synergie (Plus value ?)	Acteurs impliqués
ACNG & ACNG & ONGI	Partage des contacts des professionnels dans le domaine de la culture (photographes, cinéastes, conteurs...). (Informatif)	Une meilleure communication et une meilleure sensibilisation des populations et acteurs locaux aux résultats des différents projets de coopération / Accès à un plus grand réseau de professionnels	Africalia / 11.11.11 / CEC / Partenaires locaux / ONGI
	Etude scientifique montrant l'impact de la Culture dans le développement. (Opérationnel)	Sensibiliser les décideurs et les bailleurs de fonds à l'impact réel de la Culture	Africalia / 11.11.11 / CEC / Universités / Partenaires locaux / ONGI
	Développement de modèles économiques pour de nouveaux projets culturels (opérationnel)	Assurer la rentabilité du projet dont l'objectif premier est culturel	Africalia / 11.11.11 / CEC / Universités / Partenaires locaux / ONGI
	Appui conjoint à la Professionnalisation des filières culturelles (organisationnel)	Une formation plus professionnelle des acteurs culturels	Africalia et les autres coopérations internationales
	Promouvoir l'éducation artistique dans les programmes scolaires (opérationnel)	Meilleure habilité à pouvoir s'exprimer	Africalia / CEC / ONGI

ACC RD CONGO

	Appui des spécialistes des organisations publiques au renforcement des centres culturels (Opérationnel)	Meilleure efficacité du fonctionnement des centres culturels	Africalia / 11.11.11 / CEC / Partenaires locaux / ONGI
	Présenter et partager les rapports annuels / Partage d'expériences et d'informations (informatif)	Permettre le partage d'informations et d'analyses entre ACNG belges / Plus d'efficacité et permet d'éviter les doublons	Africalia / 11.11.11 / CEC / Partenaires locaux / ONGI
	Implication du secteur culturel dans les activités de recherche et de sensibilisation des ACNG belges (informatif)	Meilleure synergie entre acteurs culturels en ACNG	Africalia / 11.11.11 / CEC / Partenaires locaux
	Explorer les liens possibles entre ACNG belges travaillant sur la culture, l'économie sociale, l'environnement et l'esprit d'entreprise (informatif)	Promouvoir l'éco-tourisme, le tourisme culturel et la création d'associations culturelles / protection du patrimoine	Africalia / 11.11.11 / CEC / Partenaires locaux / ONGI
	Partage d'expérience et de connaissance sur la professionnalisation des filières d'industries culturelles et créatives (Informatif)	Une meilleure formation des personnels culturels et/ou des différents acteurs dans les filières professionnelles	Africalia / CEC / ONGI
	Partage de locaux / Achat de matériel commun (organisationnel)	Réduction des coûts de gestion et des frais de structure	Africalia / 11.11.11 / CEC / Partenaires locaux / ONGI
	Optimiser des activités de plaidoyer	Autres acteurs de développement (gouvernemental / ACNG,...) reconnaissent mieux l'importance de culture et développement	Africalia / 11.11.11 / CEC / Partenaires locaux / ONGI
	Mutualisation et bonne gouvernance en fonction des croisements des projets	Des projets de synergie concrètes se réalisent	Africalia / 11.11.11 / CEC / Partenaires locaux / ONGI
	Partage d'expérience et de connaissance sur la professionnalisation des filières d'industries culturelles et créatives (Informatif)	Partage d'informations sur les opérateurs, artistes et structures	ACNG - ONGI
ACNG- Coopération Gouvernem.	Partage d'informations de manière à avoir un Inventaire exhaustif des projets existants et de pouvoir, partager des expériences et des connaissances (Informatif)	Eviter les doublons et augmenter les synergies et complémentarités dans le but d'être plus efficace et plus efficient	ACNG - Coopération gouvernementale
	Plaidoyer -rôle et importance de la culture dans les processus de développement	Accéder à des subventions et campagnes de plaidoyer multilatérales	ACNG - Coopération gouvernementale

Annexe 1 : ACRONYMES

Les acronymes des ACNG participants mêmes ne sont pas repris.
Ils sont censés être connus.

ACNG	Acteurs de la Coopération Non Gouvernementale
ADF-Nalu	Allied Democratic Forces
AEPHA	Approvisionnement en Eau Potable, Hygiène et Assainissement
ASBL	Association Sans But Lucratif
BAT	Bureau d'Accompagnement Technique
BCNUDH	Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme
BDOM	Bureau Diocésain d'œuvres Médicales
BM	Banque Mondiale
BRICS	Brazil, Russia, India, China, South Africa
CBD	Convention on Biological Diversity
CCNSC	Cadre de Concertation Nationale et de dialogue de la Société Civile
CENCO	Conférence Episcopale Nationale du Congo
CENI	Commission Electorale Nationale Indépendante
CG	Comité de Gestion
CIFOR	Center for International Forestry Research
CIRGL	Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs
CNDH	Commission Nationale des Droits de l'Homme
CNONGD	Conseil National des ONG de Développement
CODIR	Comité de Direction
COGE	Comité de Gestion
COSA	Comité de Santé
CPP	Comité Provincial de Pilotage
CRC	Comités de Réadaptation à base Communautaire
CRONGD	Conseil Régional des ONG de Développement
CS	Centre de Santé
CSB	Centre de Surveillance de la Biodiversité
CSU	Couverture Sanitaire Universelle
CTB	Coopération Technique Belge
DFID	Department For International Development
DPS	Division Provinciale de la Santé
DS	District Sanitaire
DSCRIP	Document Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
EAFF	East African Farmers' Federation
EDS	Enquête Démographique et de Santé

ACC RD CONGO

ERAIFT	École régionale post-universitaire d'aménagement et de gestion intégrés des forêts tropicales
ETD	Entités Territoriales Décentralisées
ETFP	Enseignement Technique et Formation Professionnelle
EURAC	Réseau EUROpéen pour l'Afrique Centrale
FABAC	Forum des Acteurs Belges en RDC
FARDC	Forces Armées de la République Démocratique du Congo
FBSA	Fonds Belge pour la Sécurité Alimentaire
FDLR	Forces Démocratique de Libération du Rwanda
FFOM (SWOT)	Forces Faiblesses Opportunités Menaces
FLEGT	Forest Law Enforcement Governance and Trade
FRPI	Forces de Résistance Patriotique de l'Ituri
GIZ	Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
HGR	Hôpital Général de Référence
INERA	Institut National pour la Recherche Agricole
IPS	Inspection Provinciale de la Santé
IRSNB	Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique
IS	Infirmier Superviseur
ITIE	Initiative de transparence pour les Industries Extractives
LGTBI	Lesbians, Gays, Transsexuels/Transgenders, Bisexuals, Intersexed
LRA	Lord Resistance Army
MASMUT	Micro-Assurance Santé et Mutuelles (Plateforme)
MCZ	Médecin Chef de Zone
MDH	Médecin Directeur de l'Hôpital
MICS	Multiple Indicator Cluster Survey
MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation de la république démocratique du Congo
MRAC	Musée Royal de l'Afrique Centrale
MSP	Ministère de Santé Publique
OIF	Organisation Internationale de la Francophonie
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMD	Objectifs du Millénaire de Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisations Paysannes
OPH	Organisations de Personnes Handicapées
ORSEC	Organisation des SECours
OSC	Organisations de la Société Civile
PAI	Parc Agro-Industriel
PAO	Plan d'Action Opérationnel

ACC RD CONGO

PCA	Paquet Complémentaire d'Activités
PDZS	Plan de Développement de Zone de Santé
PIB	Produit Intérieur Brut
PMA	Paquet Minimum d'Activités
PNDS	Plan National de Développement Sanitaire
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPDS	Plan Provincial de Développement Sanitaire
PPRD	Parti du Peuple pour la Reconstruction et la Démocratie
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RBUE	Règlement sur le Bois de l'Union Européenne
REDD	Reducing Emissions from Deforestation and forest Degradation
REGIDESO	Régie de Distribution d'Eau
RHS	Ressources Humaines en Santé
RIFFEAC	Réseau des Institutions de Formation Forestière et Environnementale de l'Afrique Centrale
RSPO	Round table on Sustainable Palm Oil
RNB	Revenu National Brut
SCAC	Service de Coopération et d'Action Culturelle
SNHR	Service Nationale d'Hydraulique Rurale
SRSS	Stratégie de Renforcement du Système de Santé
UA	Union Africaine
UE	Union Européenne
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
UNICEF	United Nations International Children Emergency Fund
USD	United States Dollars
WBI	Wallonie Bruxelles International
ZS	Zone de Santé

Annexe 2 : BIBLIOGRAPHIE

Annexe 3 : détails sur la participation locale (chapitre 1)

Environnement

Pour le groupe environnement, ce sont surtout les organisations suivantes qui ont consulté leurs partenaires locaux pour avoir des inputs et feedbacks sur les textes produits :

- IPIS
- PROTOS
- Justice & Paix (Belgique et RDC)
- KBIN
- WWF (Belgique et RDC)
- Croix-Rouge de Belgique/CF (RDC)

Education

Organisation partenaire	Partenaire de	Manière dont elle est impliquée	Année
MJSCA - Ministère de la Jeunesse, Sport, Culture et Arts	APEFE/WBI	Analyse contextuelle du sous-secteur EPSP et Education non formelle.	
CATSR	Dynamo International	Analyse contextuelle du sous-secteur EPSP et Education non formelle.	
REJER	Dynamo International	Analyse contextuelle du sous-secteur EPSP et Education non formelle	
Centre pour Enfants Bon Départ	Handicap International	Analyse de la situation contextuelle des ESH, Sensibilisation de la communauté, Prise en charge scolaire des ESH (éducation spéciale).	
C.P.H Kikesa	Handicap International	Analyse de la situation contextuelle des ESH, Sensibilisation de la communauté, Prise en charge scolaire des ESH (éducation spéciale).	
EEF	Handicap International	Analyse contextuelle de la situation des ESH, Identification des ESH, Sensibilisation de la communauté sur l'EDI.	
ANAPEHMCO	Handicap International	Analyse contextuelle de la situation des ESH, Identification des enfants déficients mentaux, Sensibilisation de la communauté sur l'importance de scolariser tous les enfants et de les socialiser.	
FENAFACO	Handicap International	Répertoire des ONGs des personnes handicapées membres de la Fédération, Sensibilisation de la communauté sur l'EDI, Certaines actions de plaidoyer	
MEPSP	Handicap International	Rédaction d'un document cadre sur l'éducation inclusive SERNAFOR et Inspection Générale formés au concept de l'éducation inclusive et rédaction en partenariat de 5 modules de formation à l'attention des enseignants	
LES ELUS asbl	Handicap International	Analyse contextuelle de la situation des ESH, Sensibilisation de la communauté sur l'EDI.	

ACC RD CONGO

HS	LHAC	Analyse contextuelle du sous-secteur EPSP et INC	
MLK asbl	LHAC	Analyse contextuelle du sous-secteur EPSP, INC et Laïcité.	
Fondation El SHADDAI	TEARFUND	Analyse de besoins contextuels	
TEARFUND RDC	TEARFUND	Analyse de besoins contextuels	
ISTA	VLIR-UOS	Apport à l'analyse contextuelle via la stratégie pays.	
UCB	VLIR-UOS	Apport à l'analyse contextuelle via la stratégie pays.	
UCC	VLIR-UOS	Apport à l'analyse contextuelle via la stratégie pays.	
UNIKIN	VLIR-UOS	Apport à l'analyse contextuelle via la stratégie pays.	
UNIKIS	VLIR-UOS	Apport à l'analyse contextuelle via la stratégie pays.	
UNILU	VLIR-UOS	Apport à l'analyse contextuelle via la stratégie pays	
UPN	VLIR-UOS	Apport à l'analyse contextuelle via la stratégie pays.	
CEDESURK	VLIR-UOS	Participation à ses Fonds de roulement à travers le programme UniversiTIC.	
Centre de Formation et d'Appui Sanitaire (CEFA)	ACTEC	Apport à l'analyse contextuelle via la stratégie pays.	
Institut Technique Industriel de Goma (ITIG)	ACTEC	Apport à l'analyse contextuelle via la stratégie pays.	
Ecole Supérieure d'Informatique de Salama (ESIS)	ACTEC	Apport à l'analyse contextuelle via la stratégie pays.	

Santé

Ci-dessous un tableau présentant les partenaires locaux et la façon dont ils ont été impliqués dans les analyses de contexte :

Organisation Partenaire	Partenaire de	Manière dont elle a été impliquée			Année
		Atelier participatif	Feedback écrit sur document	Contribution avec analyse existante	
Tearfund RDC	Tearfund			X	2013-2015
Fondation El Shaddai	Tearfund			X	2015
DPS Sud Kivu	ULB-C°	X			2013
Oxfam-Novib, AEDES, MSV	ULB-C°	X			2013
Institut National de Recherche Biomédical (INRB)	IMT			X	2014-16
Ecole de SP de Lubumbashi	IMT			X	2014-16
Programme National de lutte contre la THA	IMT			X	2014-16

ACC RD CONGO

Croix Rouge de RDC	CR de Belgique (Communauté francophone et Rode Kruis Vlaanderen)	X	X	X	2013-15
CBCA (Communauté Baptiste) Goma	Solidarité Protestante			X	2013-15
ECC (Eglise du Christ du Congo) National	Solidarité Protestante			X	2015
EELCO (Eglise Lutérienne) Bukavu	Solidarité Protestante			X	2014
Acet (Kinshasa)	Solidarité Protestante			X	2015
DPS Sud Kivu	Louvain Developpement	X	X	X	2013-15
Centre d'Ecoute et d'Accompagnant	Louvain Developpement	X	X	X	2013-15
Archidiocèse de Bukavu	Louvain Developpement	X	X	X	2013-15
Fonds Social du Kivu	Louvain Developpement	X	X	X	2013-15
Hopital Provincial Régional de Bukavu	Louvain Developpement	X	X	X	2013-15
MPS	RDFD (Rotary)	X	X	X	2014
Progr. National de la TBC	Action Damien	X			2011-16
Progr. National de la Lèpre	Action Damien	X			2011-16
11 Coordination Provincial L/Tbc	Action Damien			X	2011-16
CDE –RDC	Chaîne de l'Espoir Belgique		X		2003-15
Clinique Ngaliema	Chaîne de l'Espoir Belgique			X	2003-15
MSP – Direction des Etablissements de Soins (DES)	Chaîne de l'Espoir Belgique	X			2003-15
Action d'Espoir	Memisa	x		x	2009-14
BDOM Bunia	Memisa	x	x	x	2008-15
BDOM Kisantu	Memisa	x	x		2014-15
DPS Kwilu, Kwango et Sud Ubangi	Memisa	x			2008-15
Etoile du Sud (EDS)	M3M	X	X	X	2008-15
CODIC	M3M	X	X		2012-15
Usahidizi (Lubumbashi)	M3M	X			2008-12
Ministère de la Santé	Handicap International	x			2013
Ministère de la Santé Provincial Kinshasa et Kananga	Handicap International	x			2013-15
DPS Kinshasa, Equateur et Kasai Occidental	Handicap International	x			2013
Progr. National de Réadaptation à Base Communautaire (PNRBC),	Handicap International	x			2013
Progr. National de Santé de la Reproduction	Handicap International	x			2013
Institut Supérieur des Techniques Médicales (ISTM)	Handicap International	x			2013
Villages Bondeko	Handicap International	x			2013

ACC RD CONGO

Cliniques universitaires (CUK)	Handicap International	x			2013
Ministère Intérieur et transport et police nationale	Handicap International	x			2013
CNPR (commission nationale de prévention routière)	Handicap International	x			2013
CHP Shirika la Umoja	Fracarita Belgium			x	2013-15
Sosame (Bukavu) et Tulizo Letu (Goma)	Fracarita Belgium			x	2013-15
BDOM BUKAVU	AADC	x			2013
BTGRH BUKAVU	AADC			X	2014
Jeunes pour la paix	Viva Africa			x	2014-15
Dream	Viva Africa			x	2014-15
Hôpital Panzi, Bukavu	MdM Belgique			x	2015-18
SOS Villages d'Enfants RD Congo (SOS RDC)	SOS Villages d'Enfants Belgique	x	x	x	2013-15
CDI Bwamanda	Congodorpen			X	2013-14
ADINE	Congodorpen			X	2013-14
Sociétés Civiles Santé Provinciales	Benelux Afro Center	x		x	2010-16
DPS et MSP de 7 Provinces	Benelux Afro Center	x		x	2010-16
BDOM Lubumbashi	Light for the World			X	2014

Agriculture

Organisations Partenaires ayant participé à l'atelier de consultation à Kinshasa	ACNG Belges ayant participé à l'atelier de réflexion sur les synergies à Bruxelles
ULB Coopération	TRIAS
CENADES	VECO
FOPAC NK	Oxfam-Solidarité
FOPAC SK	SOS Faim
COPADE	Solidarité Socialiste
Broederlijk Delen RDC	Vétérinaires Sans Frontières Belgique
Oxfam-Solidarité RDC	ULB Coopération
Caritas International Belgique RDC	WWF Belgique
VECO RDC	RCN Justice et Démocratie
Congodorpen RDC	Caritas International Belgique
LOFEPACO	Le Monde selon les Femmes
CONAPAC	Broederlijk Delen
FOMAC	CODEART
INADES	
FES	
FOPAKO	
FOPABAND	
CRAFOP	
FOPSIPAF	
REPADOK	
CENADEP	
FOPAKOR	
RODHECIC	
ACDD	

ACC RD CONGO

WWF RDC	
TRIAS RDC	
SOS Faim	

AEPHA

Aperçu des acteurs congolais qui ont participé à l'analyse (voir tableau ci-dessous)

Organisation	Type	Partenaire de l'ACNG	Manière dont elle a été impliquée	Année
CIDR (Centre d'Initiation au Développement Rural en Ituri)	ONGD	Protos	- Participation dans une analyse existante de Protos	2013
			- Commentaires sur la présente analyse	2015
CRRDC	Société Nationale de la Croix-Rouge (auxiliaire des pouvoirs publics)	CRB-Fr et Rode Kruis Vlaanderen	- Participation dans l'analyse du programme 14-16 financé par la DGD	2013
			- Commentaires sur la présente analyse	2015
Zones de santé de Kabinda/ Kasai-Oriental	Entité sanitaire opérationnelle de base du ministère de la santé publique	Cap Santé	- Participation à un atelier d'analyse de Cap Santé sur la situation sanitaire dont la situation d'approvisionnement en eau potable, hygiène et assainissement	2007
Zones de santé de Ngandajika/ Kasai-Oriental	Entité sanitaire opérationnelle de base du ministère de la santé publique	Cap Santé	- Participation à un atelier d'analyse de Cap Santé sur la situation sanitaire dont la situation d'approvisionnement en eau potable, hygiène et assainissement	2014
Achille Biffumbu (Nord Kivu)	Consultant indépendant ; coordinateur d'un ex-partenaire de Protos	Protos	- Participation dans une analyse existante de Protos	2010
			- Commentaires sur la présente analyse	2017
Bureau Technique de la Gestion des	Service public spécialisé	AADC	- Participation à l'analyse du contexte hydraulique pour	2013

ACC RD CONGO

Ressources Hydrauliques BTGRH - Bukavu			l'aménagement de sources à Walungu – Burhale avec AADC	
SOFEBU Solidarité des Femmes de Burhale	ONGD	AADC	Participation à l'analyse du contexte communautaire à Walungu - Burhale	2013
Adine & CDI-Bwamanda & Proyaka	ONGD	Congodorpen	- Participation dans une analyse existante pour programme 2014-2016 - Commentaires sur la présente analyse	2013 2015

Explication tableau:

- Type : ONGD, réseau, organisation religieuse, autorité locale, autorité nationale, ...
- Manière dont elle a été impliquée : apport d'une propre analyse, participation dans une analyse existante de l'ANCG, participation dans l'élaboration de cette ACC,...
- Année : année de la participation

Gouvernance-droits humains :

Organisation Partenaire	Partenaire de	Manière dont elle a été impliquée			Année
		Atelier participatif	Feedback sur document	Contribution avec analyse existante	
Barreaux	ASF			x	2015
Les 14 villes et communes de RDC en partenariat avec des villes et communes belges	AVCB-UVCW			x	2013
AETA, CNOGD	CNCD-11.11.11	x		x	2015
RRN, Réseau Katanga	CNCD-11.11.11	x			
Parousia, Acoldemha, Vhdh, Anapehmco, Assoukin, Acp, Cpps, Cnophavm, Fecopeha, Fenaphaco, Unac, Cofhakine, Padphac	Handicap International			x	2013
Parousia, Acoldemha, Vhdh, Anapehmco, Assoukin, Acp, Cpps, Cnophavm, Fecopeha, Fenaphaco, Unac, Cofhakine, Padphac	Handicap International	x			2015
Commission épiscopale Justice et Paix	Justice & Paix			x	2015
Bureau diocésain pour le Développement –Butembo, CEFADES (Centre de formation et d'animation pour un développement solidaire)-Butembo, AVREO (Association des volontaires pour la récupération des enfants orphelins abandonnés malnutris), Centre DORIKA	KIYO	x			2015
CONAFED	LMSF		x	x	2013-2015
CODIC	M3M/G3W	x	x	x	2013-2015
Etoile du Sud	M3M/G3W	x	x	x	2013-2015
ASOP, ASPLC, AFEDEM	Oxfam-Solidarité			X	2015

ACC RD CONGO

CIDRI (Centre d'Initiation du Développement Rural en Ituri)	Protos			x	2014-2015
Soprop	RCN Justice & Démocratie		x		2015
Acteurs judiciaires congolais	RCN Justice & Démocratie			x	2015
	Solidarité socialiste				
SOS Villages d'Enfants RD Congo	SOS Villages d'enfants – Belgique	x	x	x	2015
OCEAN, POM, CRONGD SK	11.11.11		x	x	2015
AETA, RECIC, ODEP, CNONGD	11.11.11	x		x	2015

Culture

Voir sous 1.3.